INITIALES DU MAIRE
MPP
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 janvier 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19h30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 janvier 2018

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017

2 Direction générale et ressources humaines

2.1 Nomination des membres - Conseil d'administration - Régie intermunicipale des Trois-Lacs

3 Finance et trésorerie

3.1 Ratification du journal des déboursés

3.2 Autorisation - Augmentation de la marge de crédit

4 Travaux publics

4.1 Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 1 - Réfection routière des rues Jacques et Lucille - Pavages Multipro inc.

4.2 Adoption - Plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte des eaux usées municipales

5 Urbanisme et environnement

5.1 Demande - Certificat d'autorisation - 1362, route 117 - Demande de construction

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

5.2 Demande - Certificat d'autorisation - lot n° 2 991 224, route 117 - Demande de construction

5.3 Demande - Certificat d'autorisation - Lot no 2 992 952, rue de l'Horizon - Demande de lotissement

5.4 Demande - Certificat d'autorisation - 2510, rue de l'Église, local #3 - Enseigne

5.5 Demande - Certificat d'autorisation - 2510, rue de l'Église, local #5 - Enseigne

6 Loisirs et culture

6.1 Autorisation - Adhésion - Les Arts et la Ville - Cotisation annuelle

7 Avis de motion

7.1 Avis de motion - Règlement 723 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus

7.2 Avis de motion - Règlement 724 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux

8 Projets de règlements

8.1 Adoption - Projet de règlement 723 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus

8.2 Adoption - Projet de règlement 724 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux

8.3 Adoption - Projet de règlement - Règlement numéro 718-2018 établissant le programme de subventions "Val-David - Habitations durables - Édition 2018"

9 Règlements

10 Varia

11 Documents déposés

11.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

11.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

11.3 Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

11.4 Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

11.5 Dépôt - Listes des contrats comportant un dépense de plus de 2 000 $ avec un même cocontractant - Listes des contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 $

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période d'interventions

15 Levée de la séance

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE KATHY POULIN

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

18-01-001

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 janvier 2018 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

18-01-002

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

18-01-003

2.1 NOMINATION DES MEMBRES - CONSEIL D'ADMINISTRATION - RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

ATTENDU QUE la Municipalité fait désormais partie de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs pour la gestion de ses matières résiduelles

ATTENDU QUE la Municipalité doit nommer un délégué et un substitut afin de siéger au conseil d'administration de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal désigne monsieur Carl De Montigny, conseiller, et madame Kathy Poulin, mairesse, pour siéger respectivement à titre de délégué et de substitut à la Régie intermunicipale des Trois-Lacs.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

18-01-004

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 décembre 2017, tel que soumis par le directeur de la trésorerie soit ratifié:

Chèques numéros: 172 080 à 172 448 448 799,02 $

ADOPTÉE

18-01-005

3.2 AUTORISATION - AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE le budget pour l'exercice financier 2018 n'a pas encore été adopté et que par le fait même l'envoi des comptes de taxes et leur perception est d'autant retardé;

ATTENDU QUE la marge de crédit consentie par la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe s'élève à 1 000 000 $;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE cette marge de crédit pourrait être temporairement insuffisante pour garantir le paiement des opérations courantes de la Municipalité;

ATTENDU QUE les disponibilités financières pourraient être insuffisantes pour permettre les opérations courantes;

ATTENDU QU'il convient d'augmenter la marge de crédit à 1 500 000 $;

ATTENDU QUE les intérêts ne seront calculés que sur la somme réellement requise pour couvrir les dépenses autorisées par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'augmentation de la marge de crédit de 1 000 000 $ à 1 500 000 $ à la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

18-01-006

4.1 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 - RÉFECTION ROUTIÈRE DES RUES JACQUES ET LUCILLE - PAVAGES MULTIPRO INC.

ATTENDU la recommandation datée du 13 décembre 2017, rédigée par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur junior de la firme Équipe Laurence, Experts conseils., relativement au paiement numéro 1 pour les travaux de réfection routière des rues Jacques et Lucille;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Pavages Multipro inc. une somme de 301 699,22 $ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 716.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-01-007

4.2 ADOPTION - PLAN D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS DANS LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES MUNICIPALES

ATTENDU l'engagement du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans la Politique nationale de l'eau visant l'élimination des rejets d'eaux usées par temps sec attribuables aux raccordements inversés dans les réseaux d'égout;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal s'engage à déposer au MAMOT et à mettre en place un Plan d'action pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte des eaux usées municipales, le tout, selon l'échéancier joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18-01-008

5.1 DEMANDE - CERTIFICAT D'AUTORISATION - 1362, ROUTE 117 - DEMANDE DE CONSTRUCTION

DEMANDE de monsieur He Zang concernant le projet d'agrandissement au 1362, route 117 en date du 18 août 2017.

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises;

ATTENDU QUE le projet privilégie une implantation des bâtiments de manière à éviter des murs aveugles visibles à partir de la route 117;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le projet d'agrandissement numéro 2017-00056 au 1362, route 117 sur le lot n° 2 988 917, tel que démontré sur le plan reçu le 17 novembre 2017, mais ce, à la condition que les ouvertures (portes et fenêtres) soient de couleur brune d'apparence de

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

bois, le tout, sous réserve de l'obtention des permis et/ou certificats requis.

ADOPTÉE

5.2 DEMANDE - CERTIFICAT D'AUTORISATION - LOT N° 2 991 224, ROUTE 117 - DEMANDE DE CONSTRUCTION

Le conseil municipal reporte sa décision à une séance ultérieure.

18-01-009

5.3 DEMANDE - CERTIFICAT D'AUTORISATION - LOT NO 2 992 952, RUE DE L'HORIZON - DEMANDE DE LOTISSEMENT

DEMANDE de monsieur Jean-Guy Dubois concernant le projet de lotissement sur la rue de l'Horizon, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 20 novembre 2017.

ATTENDU QUE le projet de lotissement comprend une rue projetée existante;

ATTENDU QUE le projet de lotissement doit encourager la mobilité active;

ATTENDU QUE le projet de lotissement doit tenir compte des contraintes reliées au drainage du terrain et préserver les patrons naturels du drainage;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le projet de lotissement numéro 2017-00058, rue de l'Horizon, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 20 novembre 2017 aux conditions suivantes :

- que le drainage des eaux de ruissellement (bassins de rétention, fossé végétal) soit géré adéquatement;
- que le conseil municipal examine avec le promoteur la possibilité de liens intégrateurs entre la rue de la Volière et la rue de l'Horizon, par exemple par des sentiers piétonniers, cyclables ou véhiculaires;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

- que les normes de lotissement soient respectées en évitant les lots d'une forme irrégulière comportant des lignes brisées;

- que la contrepartie pour fins de parcs et espaces verts soit conclue à la satisfaction du conseil municipal;

Le tout, sous réserve de l'obtention des permis et/ou certificats requis.

ADOPTÉE

18-01-010

5.4 DEMANDE - CERTIFICAT D'AUTORISATION - 2510, RUE DE L'ÉGLISE, LOCAL #3 - ENSEIGNE

DEMANDE de madame Lyn Watson concernant le projet d'enseigne au 2510, rue de l'Église, local # 3 en date du 11 décembre 2017.

ATTENDU QUE les enseignes font partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise le projet d'enseigne sur poteau numéro 2017-00079 au 2510, rue de l'Église, local # 3, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 11 décembre 2017 à la condition que les matériaux utilisés pour l'enseigne, soient en bois ou imitation de bois identique aux enseignes existantes, le tout, sous réserve de l'obtention des permis et/ou certificats requis.

ADOPTÉE

18-01-011

5.5 DEMANDE - CERTIFICAT D'AUTORISATION - 2510, RUE DE L'ÉGLISE, LOCAL #5 - ENSEIGNE

DEMANDE de madame Virginie Roy concernant le projet d'enseigne au 2510, rue de l'Église, local # 5 en date du 7 décembre 2017.

Formules d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE que les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs et des matériaux qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE que le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le projet d'enseigne sur poteau numéro 2017-00078 au 2510, rue de l'Église, local # 5, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 7 décembre 2017, le tout, sous réserve de l'obtention des permis et/ou certificats requis.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

18-01-012

6.1 AUTORISATION - ADHÉSION - LES ARTS ET LA VILLE - COTISATION ANNUELLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adhère à l'organisme Les Arts et la Ville pour l'année 2018 au coût de 150 $ aucune taxe applicable.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

18-01-013

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 723 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS

Je, Jean-François Giasson, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 723 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-01-014

7.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 724 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Je, Mathieu Bouthillette, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 724 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

18-01-015

8.1 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 723 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 723 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus.

ADOPTÉE

18-01-016

8.2 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 724 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 724 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux.

ADOPTÉE

18-01-017

8.3 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 718-2018 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS "VAL-DAVID - HABITATIONS DURABLES - ÉDITION 2018"

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 718-2018 établissant le programme de subvention "Val-David - Habitations durables - Édition 2018".

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

9 RÈGLEMENTS

Aucun point

10 VARIA

Aucun point

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 11 décembre 2017.

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de décembre 2017, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de décembre 2017 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11.5 DÉPÔT - LISTES DES CONTRATS COMPORTANT UN DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 $ AVEC UN MÊME COCONTRACTANT - LISTES DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE TOTALE DE PLUS DE 25 000 $

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 $ pour les périodes se situant entre:

le 1er novembre 2016 et le 31 décembre 2016

et

le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017

ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 $ conclus au cours de ces mêmes périodes avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense qui dépasse 25 000 $.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

18-01-018

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 9 janvier 2018 soit levée à 21h46.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 17 janvier 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 20 h 11.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale
Monsieur Lucien Ouellet	Directeur de la trésorerie

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
2 Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil
3 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 janvier 2018
4 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
5 Projets de règlements
  5.1 Adoption - Projet de règlement 722 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2018
6 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

2 CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

18-01-023

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JANVIER 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 janvier 2018 (projet de règlement de taxation) soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

4 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

5 PROJETS DE RÈGLEMENTS

18-01-024

5.1 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 722 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 722 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2018.

ADOPTÉE

18-01-025

6 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

QUE la séance extraordinaire du 17 janvier 2018 soit levée à 20 h 14.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques
et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 20 janvier 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 10 h 00.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)

SONT ABSENTS

Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
2 Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil
3 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 janvier 2018
4 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
5 Règlements
  5.1 Adoption - Règlement 722 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2018
6 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

2 CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

18-01-026

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 janvier 2018 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

4 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

5 RÈGLEMENTS

18-01-027

5.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 722 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le Règlement 722 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2018.

ADOPTÉE

18-01-028

6 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE la séance extraordinaire du 20 janvier 2018 soit levée à 10 h 03.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques
et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 février 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

EST ABSENT

Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 février 2018

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018

2 Direction générale et ressources humaines

2.1 Participation des membres du conseil à diverses activités

2.2 Contrat d'assurances collectives - Achat regroupé - Solution UMQ

2.3 Acceptation - Rapport budgétaire 2018 - Régie incendie des Monts

2.4 Approbation - RITL - Règlement 007-2018 ayant pour objet l'acquisition de camions avec bennes et autorisant un emprunt

2.5 Autorisation - Aliénation du lot 6 141 638 - Succession Florian Chartrand

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

2.6 Autorisation - Demande d'aide financière - Fonds de développement des territoires 2017-2018 - Projet de plan d'agriculture de la Municipalité

2.7 Autorisation de signature - Acceptation des modalités d'une aide financière - Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région - Plan d'agriculture urbaine

3 Finance et trésorerie

3.1 Ratification du journal des déboursés

4 Travaux publics

4.1 Recommandation de paiement - Libération de retenue - Pavages Multipro inc. - Travaux de voirie 2015

5 Urbanisme et environnement

5.1 Demande de construction: Lot 2 993 126, rue des Geais-Bleus

5.2 Demande de construction: 1750, rue Carmen

5.3 Demande de construction: 1955, route 117

5.4 Demande de rénovation: 1984, route 117

5.5 Demande de dérogation mineure: 1750, rue Carmen

5.6 Imposition d'une réserve foncière sur les lots 2 990 013 et 2 990 018

5.7 Imposition d'une réserve foncière sur le lot 2 990 968

6 Loisirs et culture

6.1 Adhésion annuelle - Conseil de la culture des Laurentides

6.2 Autorisation - Adhésion annuelle - Club ornithologique des Hautes-Laurentides

6.3 Autorisation - Programme Emplois d'été Canada 2018

6.4 Autorisation – Société canadienne du cancer – Relais pour la vie de Ste-Agathe – Barrage routier (levée de fonds)

6.5 Contribution - Réseau biblio des Laurentides

6.6 Autorisation - Adhésion annuelle - Association québécoise du loisir municipal

6.7 Approbation - Tarification Allée des créateurs - 2018

6.8 Autorisation - Présentation d'un projet - Aménagement d'une patinoire quatre saisons - Coeur villageois - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives

6.9 Autorisation - Demande de permis de sollicitation - Fondation des maladies du coeur et de l'AVC - du 22 juin au 22 juillet 2018

6.10 Nomination conseiller responsable - Réseau biblio des Laurentides

6.11 Autorisation - Demande d'aide financière - Événement Big Bang Fest - 11 et 12 août 2018

7 Avis de motion

7.1 Avis de motion - Règlement 601-26 amendant le règlement de zonage 601

7.2 Avis de motion - Règlement 608-1 amendant le règlement sur les usages conditionnels 608

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

7.3 Avis de motion - Règlement 604-12 amendant le règlement sur les permis et certificats 604

7.4 Avis de motion - Règlement 722-1 amendant le règlement 722 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2018

7.5 Avis de motion - Règlement 726 de type parapluie décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant un emprunt et une dépense de 185 000 $ à ces fins

7.6 Avis de motion - Règlement 727 pour payer les travaux d'infrastructure d'égout et autres travaux connexes sous la route 117 ainsi que les frais incidents et autorisant un emprunt et une dépense de 127 000$ à ces fins

8 Projets de règlements

8.1 Adoption - Premier projet de règlement 601-26 amendant le règlement de zonage 601

8.2 Adoption - Premier projet de règlement 608-1 amendant le règlement sur les usages conditionnels 608

8.3 Adoption - Projet de règlement 604-12 amendant le règlement sur les permis et certificats 604

8.4 Présentation - Projet de règlement 722-1 amendant le règlement 722 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2018

8.5 Présentation - Projet de règlement 726 de type parapluie décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant un emprunt et une dépense de 185 000 $ à ces fins

8.6 Présentation - Projet de règlement 727 pour payer les travaux d'infrastructure d'égout et autres travaux connexes sous la route 117 ainsi que les frais incidents et autorisant un emprunt et une dépense de 127 000 $ à ces fins

9 Règlements

9.1 Adoption - Règlement numéro 723 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus

9.2 Adoption - Règlement numéro 724 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux

9.3 Adoption - Règlement 718-2018 établissant le programme de subventions "Val-David - Habitation durable - Édition 2018"

10 Varia

11 Documents déposés

11.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

11.3 Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

11.4 Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

11.5 Dépôt - Résolutions de la MRC des Laurentides - Nomination de madame Kathy Poulin au sein de divers comités

11.6 Dépot - Politique MADA et plan d'action 2018-2021

11.7 Dépôt - Liste des donateurs et rapports de dépenses - Élections municipales du 5 novembre 2017

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période d'interventions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE KATHY POULIN

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

18-02-029

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2018

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 février 2018 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-02-030

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2018

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

18-02-031

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Formation "Le comportement éthique"

24 mars 2018 - Saint-Faustin-Lac-Carré

245,00 $/pers. - taxes en sus

Mathieu Bouthillette, Carl De Montigny, Jean-François Giasson, Guy Séguin

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Abrinord - Organisme de bassin versant de la rivière du nord - Présentation

13 décembre 2017 - Mirabel

Gratuit

Jean-François Giasson

Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Formation "La gestion financière municipale"

10 mars 2018 - Saint-Faustin-Lac-Carré

440,00 $/pers. - taxes en sus

Carl De Montigny et Dominique Forget

CRE Laurentides - Forum régional sur les changements climatiques

7 février 2018 - Saint-Sauveur

75,00 $/pers. - taxes en sus

Kathy Poulin

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité,* pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

QUE madame la conseillère Manon Paquin soit remboursée pour les dépenses occasionnées pour une assignation au Tribunal administratif du travail datée des 22 janvier 2016, 7 mars 2016 et 13 juillet 2016, conformément aux pièces justificatives présentées.

ADOPTÉE

18-02-032

2.2 CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES - ACHAT REGROUPÉ - SOLUTION UMQ

ATTENDU QUE conformément au *Code municipal du Québec* et à la Solution UMQ, le conseil municipal désire autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat - Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés, au choix de la Municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - soit d'une durée maximale de cinq ans, soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023;

QUE le conseil municipal mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour représenter la Municipalité au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE le conseil municipal s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Municipalité durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Municipalité au consultant Mallette actuaires inc., dont la Municipalité joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

QUE le conseil municipal s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant;

QU'en respect des dispositions légales qui s'appliquent, le conseil municipal accepte qu'une municipalité ou organisme qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander par résolution, en cours de contrat, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité ou l'organisme souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ au

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

contrat d'assurance et au mandat du consultant, adjugés en conséquence, conditionnellement à ce que cette adhésion ne dénature pas les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE

18-02-033

2.3 ACCEPTATION - RAPPORT BUDGÉTAIRE 2018 - RÉGIE INCENDIE DES MONTS

ATTENDU la réception du rapport budgétaire pour l'année 2018 de la Régie incendie des Monts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le rapport budgétaire 2018 de la Régie incendie des Monts, dont la contribution de la Municipalité s'élève au montant de 323 354,92 $.

ADOPTÉE

18-02-034

2.4 APPROBATION - RITL - RÈGLEMENT 007-2018 AYANT POUR OBJET L'ACQUISITION DE CAMIONS AVEC BENNES ET AUTORISANT UN EMPRUNT

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs a adopté le règlement 007-2018 ayant pour objet l'acquisition de camions avec bennes et autorisant un emprunt;

ATTENDU QUE selon l'article 607 du Code municipal du Québec le conseil doit approuver ou refuser ce règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le règlement 007-2018 de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, ayant pour objet l'acquisition de camions avec bennes et autorisant un emprunt.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-02-035

2.5 AUTORISATION - ALIÉNATION DU LOT 6 141 638 - SUCCESSION FLORIAN CHARTRAND

ATTENDU le règlement à l'amiable intervenu entre Maureen Chartrand et al. et la Municipalité à la Cour du Québec, division des petites créances;

ATTENDU QU'aux termes de ce règlement, les parties ont convenu à l'aliénation du lot numéro 6 141 638 par la Municipalité à la succession Florian Chartrand;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'aliénation du lot numéro 6 141 638 pour la somme de 1 $ et autres bonnes et valables considérations à madame Maureen Chartrand, en sa qualité de liquidatrice de la succession Florian Chartrand.

ADOPTÉE

18-02-036

2.6 AUTORISATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2017-2018 - PROJET DE PLAN D'AGRICULTURE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le conseil municipal désire présenter une demande financière au Fonds de développement du territoire dans le cadre du projet *Cultiver son village;*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal appuie formellement le projet de Plan d'agriculture urbaine de la Municipalité du Village de Val-David;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires (FDT) pour le projet *Cultiver son village*, dont le coût total à 21 800 $ pour lequel les dépenses seront réparties comme suit: soit 80 % de contribution provenant du FDT pour

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

un montant de 17 440 $ et 20 % de contribution provenant de la Municipalité pour un montant de 4 360 $.

ADOPTÉE

18-02-037

2.7 AUTORISATION DE SIGNATURE - ACCEPTATION DES MODALITÉS D'UNE AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE EN RÉGION - PLAN D'AGRICULTURE URBAINE

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu la confirmation d'une aide financière provenant du Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, pour son projet de Plan d'agriculture urbaine, dont le montant peut atteindre une somme maximale de 9 325 $ correspondant à un maximum de 50 % des dépenses admissibles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer les documents requis quant à l'acceptation des conditions et des modalités du versement de l'aide financière accordée à la Municipalité par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, dans le cadre du programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région, pour son projet de Plan d'agriculture urbaine.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

18-02-038

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 janvier 2018, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit ratifié

Chèques numéros: 180001 à 180157 526 843,76 $

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

4 TRAVAUX PUBLICS

18-02-039

4.1 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - LIBÉRATION DE RETENUE - PAVAGES MULTIPRO INC. - TRAVAUX DE VOIRIE 2015

ATTENDU la recommandation de paiement du 24 janvier 2018, transmise par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur junior de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement à la libération de la retenue concernant les travaux de voirie 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Pavages Multipro inc. la somme de 4 292,38 $ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 691.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18-02-040

5.1 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 993 126, RUE DES GEAIS-BLEUS

DEMANDE de monsieur André Constantineau concernant le projet de construction sur le lot 2 993 126, rue des Geais-Bleus.

ATTENDU QUE la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2018-00001 sur le lot 2 993 126, rue des Geais-Bleus, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 12 janvier 2018 ainsi que le document du 15 janvier 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-02-041

5.2 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1750, RUE CARMEN

DEMANDE de monsieur Yves Chagnon concernant le projet de construction et d'agrandissement au 1750, rue Carmen.

ATTENDU QUE la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2018-00002 au 1750, rue Carmen, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 8 janvier 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-02-042

5.3 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1955, ROUTE 117

DEMANDE RÉVISÉE de monsieur Alain Ménard concernant le projet de construction au 1955, route 117.

ATTENDU QUE la construction présente une modulation par des décrochés, des variations de volumes ainsi que des détails architecturaux distinctifs adaptés à leur vocation principale;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la superficie des aires de stationnement doit être réduite au maximum à l'aide d'aménagements paysagers et d'îlots de verdure afin de maintenir ces espaces à une petite échelle et de réduire les îlots de chaleur;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2017-00057 au 1955, route 117, lot 2 991 951, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 8 janvier 2018 aux conditions suivantes:

- Le système d'éclairage extérieur ne doit pas excéder une hauteur de 3 mètres et doit être orienté vers le sol dans un angle de 90°;

- La cour avant doit prévoir la plantation de 5 arbres supplémentaires (d'une hauteur minimale de 1,2 mètre en cour avant);

- L'aire de stationnement doit être composée d'une surface perméable;

- L'aire de stationnement doit être à une distance minimale de 6 mètres des lignes latérales et à 30 mètres de la ligne des hautes eaux;

- L'étalage extérieur, en cour avant et en cour avant secondaire, de véhicules en réparation et/ou accidentés soit prohibé;

- Le remisage et le stationnement des véhicules liés à l'usage principal soit uniquement autorisés dans les cours latérales et arrières. Ils doivent être dissimulés par une clôture ou une haie ou autrement afin de ne pas être visible de la rue;

le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-02-043

5.4 DEMANDE DE RÉNOVATION: 1984, ROUTE 117

DEMANDE de madame Dina Gurary concernant le projet de rénovation au 1984, route 117.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE les interventions projetées permettent d'accroître les qualités esthétiques, visuelles, fonctionnelles du cadre bâti;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2018-00004 au 1984, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 21 décembre 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-02-044

5.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 1750, RUE CARMEN

DEMANDE de monsieur Yves Chagnon relativement au 1750, rue Carmen sur le lot 2 989 474, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire dont la façade principale n'est pas orientée parallèlement à la ligne avant de lot ni selon le même axe que le bâtiment principal, alors que le règlement de zonage numéro 601 prescrit que la façade principale de tout bâtiment accessoire doit être orientée parallèlement à la ligne avant de lot ou selon le même axe d'implantation que le bâtiment principal.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00003 au 1750, rue Carmen, lot 2 989 474, afin de permettre que l'orientation et l'axe de la façade principale d'un bâtiment accessoire ne soient pas conformes, tel que démontré sur le document préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, minute 4066, en date du 14 décembre 2017.

ADOPTÉE

18-02-045

5.6 IMPOSITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE SUR LES LOTS 2 990 013 ET 2 990 018

ATTENDU QUE le conseil municipal étudie actuellement la possibilité d'acquérir les lots numéros 2 990 013 et 2 990 018 du cadastre du Québec, aux fins de création d'un lieu historique et/ou patrimonial, d'un parc et/ou d'un espace vert;

ATTENDU QUE la Municipalité évalue ainsi la possibilité et la pertinence d'établir sur ces immeubles un lieu historique et/ou patrimonial, d'un parc et/ou d'un espace vert;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Municipalité juge ainsi nécessaire d'imposer sur ces immeubles une réserve aux fins ci-avant mentionnées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal décrète l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur les lots numéros 2 990 013 et 2 990 018 du cadastre du Québec et ce, aux fins de création d'un lieu historique et/ou patrimonial, d'un parc et/ou d'un espace vert;

QUE, de plus, le conseil municipal mandate Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques et greffière, afin qu'elle procède à toutes les démarches requises pour l'imposition de ladite réserve à des fins publiques conformément aux articles 69 et suivants de la *Loi sur l'expropriation*.

ADOPTÉE

18-02-046

5.7 IMPOSITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE SUR LE LOT 2 990 968

ATTENDU QUE le conseil municipal étudie actuellement la possibilité d'acquérir le lot numéro 2 990 968 du cadastre du Québec, aux fins de création d'un stationnement, d'un parc, d'une zone de protection d'un espace vert et/ou d'une zone de conservation de la rive;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la Municipalité évalue ainsi la possibilité et la pertinence d'établir sur cet immeuble un stationnement, un parc, une zone de protection d'un espace vert et/ou une zone de conservation de la rive;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Municipalité juge ainsi nécessaire d'imposer sur l'immeuble une réserve aux fins ci-avant mentionnées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal décrète l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur le lot numéro 2 990 968 du cadastre du Québec et ce, aux fins de création d'un stationnement, d'un parc, d'une zone de protection d'un espace vert et/ou d'une zone de conservation de la rive;

QUE, de plus, le conseil municipal mandate Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques et greffière, et au besoin la firme Prévost Fortin D'Aoust, afin qu'il soit procédé à toutes les démarches requises pour l'imposition de ladite réserve à des fins publiques conformément aux articles 69 et suivants de la *Loi sur l'expropriation*.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

18-02-047

6.1 ADHÉSION ANNUELLE - CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle 2018 au Conseil de la culture des Laurentides, et ce, au coût de 85,00 $ taxes non applicables.

ADOPTÉE

18-02-048

6.2 AUTORISATION - ADHÉSION ANNUELLE - CLUB ORNITHOLOGIQUE DES HAUTES-LAURENTIDES

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle au Club ornithologique des Hautes-Laurentides, et ce, au coût de 32 $, taxes non applicables.

ADOPTÉE

18-02-049

6.3 AUTORISATION - PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2018

ATTENDU QUE le programme Emplois d'été Canada est une initiative du Gouvernement du Canada qui accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois d'été pour les étudiants de 15 à 30 ans;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande de financement pour différents services favorisant l'embauche d'étudiants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2018, notamment pour le camp de jour;

ATTENDU QUE les demandes de financement doivent être présentées avant le 9 février 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise rétroactivement la directrice du service Loisirs et culture à présenter une demande de financement dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2018 et autorise cette dernière à signer tous les documents pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

18-02-050

6.4 AUTORISATION – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – RELAIS POUR LA VIE DE STE-AGATHE – BARRAGE ROUTIER (LEVÉE DE FONDS)

ATTENDU la demande de l'agente de développement au Relais pour la vie de Ste-Agathe de la Société canadienne du cancer pour la tenue d'un barrage routier à l'angle de la rue de l'Église et de la route 117, le 5 mai 2018;

ATTENDU que ce barrage routier vise la sollicitation des automobilistes pour une levée de fonds au profit du Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU l'autorisation du ministère du Transports suivant l'envoi de cette résolution;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal permet un barrage routier à l'angle de la rue de l'Église et de la route 117, le 5 mai 2018;

QUE le conseil municipal permet aux bénévoles du Relais pour la vie de solliciter les automobilistes à cet endroit;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

18-02-051

6.5 CONTRIBUTION - RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de Réseau biblio des Laurentides;

ATTENDU QUE suite au nouveau décret de la population, le montant de la contribution s'élève à 27 301,10 $ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture pour l'année 2018.

ADOPTÉE

18-02-052

6.6 AUTORISATION - ADHÉSION ANNUELLE - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle à l'Association québécoise du loisir municipal, et ce, au coût de 414,11 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

18-02-053

6.7 APPROBATION - TARIFICATION ALLÉE DES CRÉATEURS - 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la tarification pour les participants à l'Allée des créateurs - 2018, à savoir:

ALLÉE DES CRÉATEURS – TARIFICATION 2018				
	Blocs de 6 semaines 1) 16 juin au 22 juillet incl. 2) 28 juillet au 3 sept. incl. (fête du travail)	**3 fins de semaine de septembre** 8-9 sept. 15-16 sept. 22-23 sept.	**Journées de la culture et reprise des jours de pluie** 28, 29 et 30 sept. (journées de la culture), ainsi que les 6, 7 et 8 octobre (Action de grâces)	**Dépôt pour équipement (remboursable)** **Chèque à part**
Artistes résidents de Val-David	204,39$ + tx/bloc (235,00 $)	36,53 $ + tx (42,00 $)/fds	gratuit	50 $
Artistes non-résidents	221,79 $ + tx/bloc (255,00 $)	40,01 $ + tx (46,00 $)/fds	gratuit	50 $

ADOPTÉE

18-02-054

6.8 AUTORISATION - PRÉSENTATION D'UN PROJET - AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE QUATRE SAISONS - COEUR VILLAGEOIS - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

ATTENDU l'existence du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV*, lequel vise notamment à financer la

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ainsi que de sentiers et de sites de pratique d'activités de plein air;

ATTENDU QUE par ce soutien financier, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur souhaite assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité avec les normes afin de mieux répondre aux besoins de la population québécoise en ce qui concerne la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire soumettre à ce programme un projet d'aménagement d'une patinoire quatre saisons dans le Coeur villageois afin de recevoir une subvention pouvant représenter jusqu'à 50 % du coût total du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la présentation du projet "Aménagement d'une patinoire quatre saisons - Coeur villageois" au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV, pour un coût total de projet qui s'élève à 394 060 $;

QUE le projet soumis propose d'aménager la patinoire de hockey quatre saisons (permanente-bétonnée), revoir et installer un système d'éclairage et un abri pour les joueurs;

QUE le conseil municipal confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE le conseil municipal désigne madame Lynne Lauzon, directrice Loisirs et culture, comme personne autorisée à agir au nom de la Municipalité et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

18-02-055

6.9 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS DE SOLLICITATION - FONDATION DES MALADIES DU COEUR ET DE L'AVC - DU 22 JUIN AU 22 JUILLET 2018

ATTENDU QUE la Fondation des maladies du coeur et de l'AVC désire solliciter les citoyens de la Municipalité par du porte-à-porte par des

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

bénévoles pour sa campagne annuelle de financement dans la MRC des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la Fondation des maladies du coeur et de l'AVC à solliciter les citoyens de Val-David par du porte-à-porte entre le 22 juin et le 22 juillet 2018.

ADOPTÉE

18-02-056

6.10 NOMINATION CONSEILLER RESPONSABLE - RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES

ATTENDU QU'en raison des récentes élections municipales, il est requis de procéder à la nomination d'un conseiller responsable représentant la bibliothèque auprès du Réseau biblio des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal désigne monsieur Carl De Montigny, conseiller municipal, pour représenter la Municipalité et la bibliothèque auprès du Réseau biblio des Laurentides;

QUE cette désignation remplace toute désignation antérieure au même effet.

ADOPTÉE

18-02-057

6.11 AUTORISATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ÉVÉNEMENT BIG BANG FEST - 11 ET 12 AOÛT 2018

ATTENDU la résolution 17-09-317 laquelle prévoit que des aides financières, techniques et en ressources humaines soient offertes à l'organisation de l'événement Big Bang Fest, sous réserve de certaines conditions;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE l'organisation de l'événement s'est constituée en une coopérative de solidarité dénommée *Coop de solidarité Big Bang;*

ATTENDU QUE le conseil municipal désire soutenir l'organisation de l'événement Big Bang Fest, lequel se tiendra les 11 et 12 août 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal octroie une aide financière de 6 000 $ à la coopérative de solidarité *Coop de solidarité Big Bang* pour l'organisation de l'événement *Big Bang Fest*, lequel se tiendra les 11 et 12 août 2018, et ce, à même les surplus accumulés;

QUE le conseil municipal exige que l'événement propose au moins trois spectacles gratuits dont au moins un destiné à un public d'enfants;

QUE le conseil municipal offre que les ressources techniques et humaines disponibles puissent être mises à la disposition de l'organisme pour la tenue de l'événement;

QUE le conseil municipal exige que l'organisme détienne une assurance responsabilité d'un montant minimum de 1 000 000 $ et que la preuve de cette assurance lui soit fournie au plus tard dans les 30 jours qui précéderont l'événement.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

18-02-058

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 601-26 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601

Je, Dominique Forget, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 601-26 amendant le règlement de zonage 601 afin de modifier la classe d'usage C5 visant certains établissements d'hébergement touristique et afin de faire des corrections mineures à la terminologie.

18-02-059

7.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 608-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 608

Je, Jean-François Giasson, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 608-1 amendant le règlement sur les usages conditionnels 608, afin de modifier les dispositions concernant les usages admissibles et les critères

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

d'évaluation des demandes d'usages accessoires *Résidence de tourisme.*

18-02-060

7.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 604-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 604

Je, Carl De Montigny, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 604-12 amendant le règlement 604 afin de faire des corrections à la terminologie visant les établissements d'hébergement touristique.

18-02-061

7.4 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 722-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 722 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018

Je, Dominique Forget, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 722-1 amendant le règlement 722 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2018.

18-02-062

7.5 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 726 DE TYPE PARAPLUIE DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS POUR DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 185 000 $ À CES FINS

Je, Guy Séguin, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 726 de type parapluie décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant un emprunt et une dépense de 185 000 $ à ces fins.

18-02-063

7.6 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 727 POUR PAYER LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE D'ÉGOUT ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES SOUS LA ROUTE 117 AINSI QUE LES FRAIS INCIDENTS ET AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 127 000$ À CES FINS

Je, Carl De Montigny, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 727 pour payer les travaux d'infrastructure d'égout et autres travaux connexes sous la route 117 ainsi que les frais incidents et autorisant un emprunt et une dépense de 127 000 $ à ces fins.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

18-02-064

8.1 ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-26 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 601-26 amendant le règlement de zonage 601 afin de modifier la classe d'usage C5 visant certains établissements d'hébergement touristique et afin de faire des corrections mineures à la terminologie.

ADOPTÉE

18-02-065

8.2 ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 608-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 608

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 608-1 amendant le règlement sur les usages conditionnels 608, afin de modifier les dispositions concernant les usages admissibles et les critères d'évaluation des demandes d'usages accessoires *Résidence de tourisme*.

ADOPTÉE

18-02-066

8.3 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 604-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 604

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 604-12 modifiant le règlement 604 afin de faire des corrections à la terminologie visant les établissements d'hébergement touristique.

ADOPTÉE

18-02-067

8.4 PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT 722-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 722 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal présente le projet de règlement 722-1 amendant le règlement 722 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2018.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-02-068

8.5 PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT 726 DE TYPE PARAPLUIE DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS POUR DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 185 000 $ À CES FINS

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal présente le projet de règlement 726 de type parapluie décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant un emprunt et une dépense de 185 000 $ à ces fins.

ADOPTÉE

18-02-069

8.6 PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT 727 POUR PAYER LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE D'ÉGOUT ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES SOUS LA ROUTE 117 AINSI QUE LES FRAIS INCIDENTS ET AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 127 000 $ À CES FINS

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal présente le projet de règlement 727 pour payer les travaux d'infrastructure d'égout et autres travaux connexes sous la route 117 ainsi que les frais incidents et autorisant un emprunt et une dépense de 127 000 $ à ces fins.

ADOPTÉE

9 RÈGLEMENTS

18-02-070

9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 723 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 723 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-02-071

9.2 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 724 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 724 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux.

ADOPTÉE

18-02-072

9.3 ADOPTION - RÈGLEMENT 718-2018 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS "VAL-DAVID - HABITATION DURABLE - ÉDITION 2018"

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 718-2018 établissant le programme de subventions "Val-David - Habitations durables - Édition 2018".

ADOPTÉE

10 VARIA

Aucun point.

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 15 janvier 2018.

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de janvier 2018, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de janvier 2018 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.5 DÉPÔT - RÉSOLUTIONS DE LA MRC DES LAURENTIDES - NOMINATION DE MADAME KATHY POULIN AU SEIN DE DIVERS COMITÉS

Le conseil municipal prend acte du dépôt de quatre extraits de résolutions de la MRC des Laurentides nommant madame Kathy Poulin au sein de divers comités faisant partie de ladite MRC des Laurentides.

11.6 DÉPOT - POLITIQUE MADA ET PLAN D'ACTION 2018-2021

Le conseil municipal prend acte du dépôt du nouveau plan d'action 2018-2021 du comité MADA et s'engage à en prendre connaissance;

ADOPTÉE

11.7 DÉPÔT - LISTE DES DONATEURS ET RAPPORTS DE DÉPENSES - ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017

Le conseil municipal prend acte du dépôt des listes de donateurs et rapports de dépenses des candidats à l'élection du 5 novembre 2017.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

18-02-073

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 13 février 2018 soit levée à 22h06.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques
et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
KP
MPP
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 mars 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 mars 2018

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2018 et des procès-verbaux des séances extraordinaires des 17 et 20 janvier 2018

2 Direction générale et ressources humaines

2.1 Appui - Parcs régionaux linéaires - Demande de gestion des occupations amovibles

2.2 Appui à la Municipalité de Lac-Supérieur - Lutte contre la propagation des plantes exotiques envahissantes

2.3 Autorisation de signature - Convention - Centre d'exposition de Val-David

2.4 Résolution d'intention - Contribution de la Municipalité - Construction d'une nouvelle école sur le territoire de la Municipalité

2.5 Nomination des membres - Comité de gestion du Parc régional de Val-David-Val-Morin

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

MPP

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

3 Finance et trésorerie

3.1 Ratification du journal des déboursés

3.2 Subvention TECQ 2014-2018 - Affectation aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

4 Travaux publics

4.1 Confirmation - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - Amélioration des rues Tour-du-Lac et Roger

4.2 Confirmation - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - Amélioration de la rue Dion

4.3 Grille d'évaluation et pondération - Appel d'offres 2017-017 - Services professionnels - Agrandissement du système de traitement des ouvrages

5 Urbanisme et environnement

5.1 Demande d'enseigne: 1005, route 117

5.2 Demande de rénovation: 1410, route 117

5.3 Demande de construction: 952, rue de Château-D'Aix

5.4 Demande de construction: Lot 2 991 224, route 117 - RETIRÉ

5.5 Demande de dérogation mineure: 52, rue Belle-Étoile

5.6 Demande de dérogation mineure: 52, rue Belle-Étoile

5.7 Demande de dérogation mineure: 52, rue Belle-Étoile

5.8 Demande de dérogation mineure: Lot 2 991 224, route 117 - Décision reportée

5.9 Demande de dérogation mineure: Lot 2 991 224, route 117 - Décision reportée

5.10 Demande de dérogation mineure: Lot 2 991 224, route 117 - Décision reportée

5.11 Demande de dérogation mineure: Lot 2 991 224, route 117 - Décision reportée

5.12 Demande de dérogation mineure: Lot 4 344 885, rue de la Sapinière - Décision reportée

5.13 Demande de dérogation mineure: Lot 4 344 885, rue de la Sapinière - Décision reportée

5.14 Demande de dérogation mineure: Lot 4 344 885, rue de la Sapinière - Décision reportée

5.15 Autorisation - Demande de permis 2018-10003 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

6 Loisirs et culture

6.1 Programme d'aide financière aux organismes et aux individus

6.2 Approbation - Tarification - Activités de loisirs - Printemps-été 2018

6.3 Autorisation - Adhésion annuelle - Les Arts et la Ville

6.4 Autorisation - Entente de partenariat régional en tourisme 2017-2018 - Demande d'aide financière - Projet de scène extérieure polyvalente au parc Léonidas-Dufresne

7 Avis de motion

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

8 Projets de règlements

8.1 Adoption - Second projet de règlement 601-26 amendant le règlement de zonage 601

8.2 Adoption - Second projet de règlement 608-1 amendant le règlement sur les usages conditionnels 608

9 Règlements

9.1 Adoption - Règlement numéro 722-1 amendant le règlement 722 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2018

9.2 Adoption - Règlement 604-12 amendant le règlement sur les permis et certificats 604

9.3 Adoption - Règlement numéro 726 de type parapluie décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant un emprunt et une dépense de 185 000 $ à ces fins

9.4 Adoption - Règlement numéro 727 pour payer les travaux d'infrastructure d'égout et autres travaux connexes sous la route 117 ainsi que les frais incidents et autorisant un emprunt et une dépense de 127 000 $ à ces fins

10 Varia

11 Documents déposés

11.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

11.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

11.3 Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

11.4 Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

11.5 Dépôt - Déclaration des intérêts pécuniaires amendée

11.6 Dépôt - Composition d'un comité de sélection - Appel d'offres 2017-017 - Services professionnels - Agrandissement du système de traitement des ouvrages

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période d'interventions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE KATHY POULIN

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

18-03-074

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 mars 2018 soit adopté, que le point 5.4 soit retiré et que les points 5.8 à 5.11 seront reportés à une date ultérieure.

Séance tenante, le conseil municipal reporte ses décisions quant aux points 5.11 à 5.14 à une date ultérieure.

ADOPTÉE

18-03-075

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2018 ET DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 17 ET 20 JANVIER 2018

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2018 et des procès-verbaux des séances extraordinaires des 17 et 20 janvier 2018 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2018 et les procès-verbaux des séances extraordinaires des 17 et 20 janvier 2018.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

18-03-076

2.1 APPUI - PARCS RÉGIONAUX LINÉAIRES - DEMANDE DE GESTION DES OCCUPATIONS AMOVIBLES

ATTENDU QUE le 20 octobre 2016, la MRC des Laurentides adoptait une résolution demandant au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de céder à la MRC, pour son

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

territoire, l'octroi des permissions d'occupation des ouvrages "amovibles" localisés sur l'emprise du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord;

ATTENDU QUE les ouvrages amovibles correspondent à des ouvrages et des constructions pouvant être retirés facilement de l'emprise des parcs régionaux linéaires Le P'tit Train du Nord et Corridor aérobique (quai, escalier hors-sol, aménagement de terrain, passage piétonnier), lesquels ouvrages et constructions représentent un faible risque pour le ministère;

ATTENDU QUE plusieurs des demandes d'occupation acheminées par la MRC au ministère pour fins de traitement demeurent, pour la majorité d'entre elles, sans réponse depuis plus d'un an, soit plus que les 60 jours prévus, par exemple, la récente demande quant au bail intervenu le 5 juillet 1994 entre la MRC des Laurentides et le ministère pour la gestion de l'ancienne emprise ferroviaire désignée comme "Le P'tit Train du Nord";

ATTENDU QU'un bail est également intervenu entre la MRC des Laurentides et le ministère, le 31 octobre 1996, pour la gestion de l'ancienne emprise ferroviaire désignée comme *Le corridor aérobique;*

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides possède la connaissance terrain et les ressources permettant d'assurer une gestion efficace des occupations de l'emprise du parc sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité appuie la demande de la MRC formulée par sa résolution 2016.10.6988 adoptée le 20 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports:

- que soit cédée à la MRC des Laurentides, pour les emprises des parcs linéaires *Le P'tit Train du Nord* et du *Corridor aérobique* localisés sur son territoire, l'octroi des permissions d'occupation relatives à des ouvrages amovibles;

- que la responsabilité de l'octroi des occupations ayant un réel caractère permanent, tels les croisements véhiculaires, les conduites souterraines et les droits de passages, continue d'être dévolue au ministère, conformément aux baux intervenus entre les parties;

- qu'à défaut par le ministère d'accepter de céder à court terme l'octroi des permissions d'occupation pour des ouvrages amovibles, une ressource au ministère soit identifiée et dédiée afin de permettre de régler

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

les diverses demandes qui demeurent sans réponse depuis plus de 60 jours.

ADOPTÉE

18-03-077

2.2 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR - LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Supérieur sollicite le conseil municipal afin d'obtenir un appui dans sa lutte contre la propagation des plantes exotiques envahissantes;

ATTENDU QUE le conseil municipal partage les préoccupations de la Municipalité de Lac-Supérieur en ce que :

- les lacs et cours d'eau représentent une richesse collective à protéger sur tout le territoire de la province de Québec;

- les apports et la libération d'éléments nutritifs, dont le phosphore et l'azote, constituent une des causes de dégradation de la qualité de l'eau et de la prolifération des plantes aquatiques et des algues;

- les ravages du myriophylle à épis depuis quelques années, auxquels s'ajoute la présence d'autres plantes exotiques envahissantes que ce soit dans les milieux aquatiques ou terrestres, notamment la berce du Caucase et la Renouée du Japon;

- la présence de la berce de Caucase sur le territoire de la municipalité peut constituer pour ses citoyens un problème de santé publique ;

- la présence d'espèces exotiques envahissantes à proximité des propriétés devient un argument économique pris en considération lors de l'évaluation foncière qui pourrait potentiellement avoir des conséquences importantes sur la santé financière de la municipalité;

ATTENDU QUE des mesures doivent être prises pour empêcher la propagation et favoriser l'éradication des espèces exotiques envahissantes;

ATTENDU QUE le support du gouvernement du Québec est insuffisant à ce fléau, en ce qu'une seule personne a été affectée pour s'occuper des espèces exotiques envahissantes pour toute la province de Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la municipalité et de ses contribuables que toutes les mesures possibles soient prises afin de contribuer à la préservation de la qualité de nos lacs;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère que la propagation de la berce du Caucase et des autres plantes exotiques envahissantes constitue un problème qui déborde des limites administratives de son territoire et qu'il s'avère nécessaire de demander la participation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal appuie la Municipalité de Lac-Supérieur en demandant à la MRC des Laurentides de faire les démarches nécessaires afin de réclamer au MDDELCC que soient mises à la disposition des municipalités du Québec les ressources humaines nécessaires afin que toutes ces régions puissent obtenir le support technique nécessaire à la protection de ses cours d'eau et de l'ensemble de leur territoire, afin d'éliminer la prolifération de tout type de plantes exotiques envahissantes;

QUE le conseil municipal fasse parvenir cette résolution à monsieur le député Sylvain Pagé, à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), aux MRC des Pays-d'en-Haut et Antoine-Labelle et aux autres municipalités de la MRC des Laurentides, ainsi qu'aux associations des lacs de la Municipalité, pour obtenir leur appui.

ADOPTÉE

18-03-078

2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION - CENTRE D'EXPOSITION DE VAL-DAVID

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer une convention avec le Centre d'exposition de Val-David, représenté par sa directrice générale, madame Manon Regimbald, par laquelle la Municipalité désire offrir un soutien technique et une participation financière au Centre d'exposition de Val-David;

QUE le conseil municipal entérine l'avance qui a été versée pour l'année 2018, au montant de 5 000 $, lequel montant sera déduit du premier versement à être effectué incessamment.

ADOPTÉE

18-03-079

2.4 RÉSOLUTION D'INTENTION - CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU le déficit d'espace constaté par la Commission scolaire des Laurentides (CSL) à l'école Saint-Jean-Baptiste / Sainte-Marie lors de sa séance extraordinaire du conseil des commissaires le 17 janvier 2018;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU la croissance démographique de la population de Val-David prévue au plan triennal 2018-2021;

ATTENDU QUE la CSL a manifesté son intention de construire une école primaire en aliénant le pavillon Sainte-Marie;

ATTENDU la volonté clairement exprimée par les citoyens de Val-David lors de l'assemblée publique de consultation du 19 février 2018 tenue au pavillon Saint-Jean-Baptiste à l'effet de garantir à Val-David une offre scolaire complète de niveau primaire pour tous ses élèves;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal, dans la perspective de la construction d'une nouvelle école à Val-David, déclare son intention d'offrir à la Commission scolaire des Laurentides le lot 2 990 006 du cadastre du Québec, d'une superficie de 15 770 m².

ADOPTÉE

18-03-080

2.5 NOMINATION DES MEMBRES - COMITÉ DE GESTION DU PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN

ATTENDU notamment la démarche en cours pour une gestion unifiée du Parc régional;

ATTENDU les changements anticipés par cette nouvelle gestion;

ATTENDU le souhait du conseil municipal de faire en sorte que cette transition s'effectue harmonieusement;

ATTENDU QU'il est requis que les membres du comité aient un niveau décisionnel qui permette de répondre plus efficacement aux enjeux de la gestion partagée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal désigne madame Kathy Poulin, mairesse, messieurs Jean-François Giasson et Guy Séguin, conseillers municipaux ainsi que monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

trésorier, pour siéger dorénavant comme représentant de la Municipalité au Comité de gestion du Parc régional de Val-David-Val-Morin.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

18-03-081

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 28 février 2018, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit ratifié:

Chèques numéros: 180158 à 180295 692 694,67 $

ADOPTÉE

18-03-082

3.2 SUBVENTION TECQ 2014-2018 - AFFECTATION AUX DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À POURVOIR

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal affecte au poste "Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir" les montants reçus concernant la part provinciale de la subvention TECQ 2014-2018 relative au paiement de la dette pour laquelle le remboursement en capital et intérêts n'a pas débuté au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

18-03-083

4.1 CONFIRMATION - PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - AMÉLIORATION DES RUES TOUR-DU-LAC ET ROGER

ATTENDU la subvention de 20 000 $ disponible et autorisée par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (Dossier no 00026378-1 - 78010 (15) - 2017062050);

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal confirme au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec que les travaux d'amélioration du réseau routier municipal sur les rues du Tour-du-Lac et Roger, circonscription électorale de Bertrand, ont été réalisés durant l'année 2017 et ce, pour un montant total de 49 718,93 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

18-03-084

4.2 CONFIRMATION - PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - AMÉLIORATION DE LA RUE DION

ATTENDU la subvention de 30 000 $ disponible et autorisée par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (Dossier no 00025153-1 - 78010 (15) - 2017041153;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal confirme au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec que les travaux d'amélioration du réseau routier municipal sur la rue Dion, circonscription électorale de Bertrand, ont été réalisés durant l'année 2017 et ce, pour un montant total de 49 638,92 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

18-03-085

4.3 GRILLE D'ÉVALUATION ET PONDÉRATION - APPEL D'OFFRES 2017-017 - SERVICES PROFESSIONNELS - AGRANDISSEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES OUVRAGES

ATTENDU QUE le conseil municipal est actuellement en processus d'appel d'offres pour des services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance pour l'agrandissement du système de traitement des ouvrages;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal ratifie la grille d'évaluation et la pondération pour le devis pour des services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance pour l'agrandissement du système de traitement des ouvrages, telle qu'elle apparaît aux documents d'appels d'offres, soit :

1. Expérience pertinente du soumissionnaire : 15 points
2. Compétence, disponibilité et expérience pertinentes du chargé de projet : 25 points
3. Organisation et expérience pertinente de l'équipe de projet : 20 points
4. Méthodologie, compréhension du mandat, assurance qualité et respect de l'échéancier : 25 points
5. Compétence, disponibilité et expérience pertinentes du responsable du suivi technique : 10 points
6. Qualité de l'offre de services : 5 points.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5.1 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1005, ROUTE 117

18-03-086

DEMANDE de monsieur Claude Rousseau concernant la demande de modification d'enseigne au 1005, route 117.

ATTENDU QUE les enseignes détachées du bâtiment et les enseignes directionnelles font partie intégrante de l'aménagement paysager du site;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2017-00075 au 1005, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 9 février

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-03-087

5.2 DEMANDE DE RÉNOVATION: 1410, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Michel Brisson concernant le projet de rénovation au 1410, route 117.

ATTENDU QUE les interventions n'ont pas pour effet de dénaturer la composition architecturale ou en diminuer la qualité, que ce soit par leur forme, leurs matériaux et leur agencement ou leurs couleurs;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2018-00010 au 1410, route 117, tel que démontré sur les plans et documents préparés par Robert Poirier, n° 17-050, en date du 6 février 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis;

QUE le conseil municipal refuse toutefois l'installation des auvents et de l'enseigne sur le mur en cour arrière.

ADOPTÉE

18-03-088

5.3 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 952, RUE DE CHÂTEAU-D'AIX

DEMANDE de monsieur Andreas Swierkot concernant le projet d'agrandissement au 952, rue de Château-D'Aix.

ATTENDU QUE la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2018-00007 au 952, rue de Château-d'Aix, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 12 février 2018 ainsi que sur le plan d'implantation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15 921, en date du 7 février 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

5.4 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 991 224, ROUTE 117 - RETIRÉ

Cette résolution a été retirée par le conseil municipal.

18-03-089

5.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 52, RUE BELLE-ÉTOILE

DEMANDE de madame Louise Frigon relativement au 52, rue Belle-Étoile afin de permettre l'empiétement du bâtiment principal de 1,46 mètre dans la marge avant alors que le règlement de zonage nº 601 prescrit une marge avant de trois (3) mètres dans la zone H-24.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00008 au 52, rue Belle-Étoile, tel que démontré sur le certificat de localisation préparé par Sylvie Filion, arpenteure-géomètre, minute 5555, reçu le 10 janvier 2018.

ADOPTÉE

18-03-090

5.6 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 52, RUE BELLE-ÉTOILE

DEMANDE de madame Louise Frigon relativement au 52, rue Belle-Étoile afin de permettre l'empiétement du bâtiment principal de 2,59 mètres ainsi que l'empiétement de la galerie et d'un escalier de 5,74 mètres dans la rive alors que le règlement de zonage nº 601 interdit toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux dans la rive de 10 mètres.

PAROLE AU PUBLIC: Monsieur Réjean Paquin pose une question.

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00011 au 52, rue Belle-Étoile, tel que démontré sur le certificat de localisation préparé par Sylvie Filion, arpenteure-géomètre, minute 5555, reçu le 10 janvier 2018.

ADOPTÉE

18-03-091

5.7 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 52, RUE BELLE-ÉTOILE

DEMANDE de madame Louise Frigon relativement au 52, rue Belle-Étoile afin de permettre l'implantation d'une remise en cour avant alors que le règlement de zonage nº 601 interdit les bâtiments accessoires en cour avant.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00012 au 52, rue Belle-Étoile, tel que démontré sur le certificat de localisation préparé par Sylvie Filion, arpenteure-géomètre, minute 5555, reçu le 10 janvier 2018.

ADOPTÉE

18-03-092

5.8 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 2 991 224, ROUTE 117 - DÉCISION REPORTÉE

DEMANDE de monsieur Alexandre Villemaire relativement au projet de construction du lot 2 991 224, route 117, afin de permettre l'empiétement du bâtiment principal de 1,05 mètre dans la marge de recul arrière, alors que le règlement de zonage nº 601 prescrit une marge de recul minimale de 10 mètres.

PAROLE AU PUBLIC: Dépôt de la correspondance de madame Catherine Couture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reporte sa décision à une date ultérieure quant à la demande de dérogation mineure numéro 2018-00015 du lot 2 991 224, route 117, tel que démontré sur le plan projet d'implantation préparé

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15 851, reçu le 13 février 2018.

ADOPTÉE

18-03-093

5.9 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 2 991 224, ROUTE 117 - DÉCISION REPORTÉE

DEMANDE de monsieur Alexandre Villemaire relativement au projet de construction du lot 2 991 224, route 117, afin de permettre:

- L'empiétement du bâtiment principal de 8,76 mètres dans la distance minimale avec le terrain résidentiel, alors que le règlement de zonage nº 601 prescrit une distance minimale de 15 mètres avec toute limite d'un usage résidentiel;

- L'empiétement des pompes à essence de 8,61 mètres des limites de terrain et l'empiétement de la marquise de 1,76 mètre des limites de terrain, alors que le règlement de zonage nº 601 prescrit une distance minimale de 15 mètres pour les pompes à essence et de 5 mètres pour la marquise des limites de terrain.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reporte sa décision à une date ultérieure quant à la demande de dérogation mineure numéro 2018-00016 du lot 2 991 224, route 117, tel que démontré sur le plan projet d'implantation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15 851, reçu le 13 février 2018.

ADOPTÉE

18-03-094

5.10 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 2 991 224, ROUTE 117 - DÉCISION REPORTÉE

DEMANDE de monsieur Alexandre Villemaire relativement au projet de construction du lot 2 991 224, route 117, afin de permettre une bande de verdure d'une largeur d'un (1) mètre alors que le règlement de zonage nº 601 prescrit qu'une bande de verdure de cinq (5) mètres de largeur est obligatoire tout le long de toutes lignes de lots contiguës à une emprise de rue pour un poste d'essence.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reporte sa décision à une date ultérieure quant à la demande de dérogation mineure numéro 2018-00017 du lot 2 991 224, route 117, tel que démontré sur le plan projet d'implantation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15 851, reçu le 13 février 2018.

ADOPTÉE

18-03-095

5.11 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 2 991 224, ROUTE 117 - DÉCISION REPORTÉE

DEMANDE de monsieur Alexandre Villemaire relativement au projet de construction du lot 2 991 224, route 117, afin de permettre l'implantation d'une enseigne à une distance de 0,61 mètre de la route 117, alors que le règlement de zonage nº 601 prescrit que l'enseigne doit être à une distance minimale de deux (2) mètres de la route 117.

PAROLE AU PUBLIC: Monsieur Jean-Claude Rocheleau pose une question.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reporte sa décision à une date ultérieure quant à la demande de dérogation mineure numéro 2018-00018 du lot 2 991 224, route 117, tel que démontré sur le plan projet d'implantation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15 851, reçu le 13 février 2018.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-03-096

5.12 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 4 344 885, RUE DE LA SAPINIÈRE - DÉCISION REPORTÉE

DEMANDE de monsieur Jean-Pascal Dubé relativement au projet de construction du lot 4 344 885, rue de la Sapinière, afin de permettre l'empiétement du balcon de 1,56 mètre dans la marge latérale alors que le règlement de zonage nº 601 prescrit une distance minimale de deux (2) mètres avec une ligne de lot.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reporte sa décision quant à la demande de dérogation mineure numéro 2018-00020 à la séance du 10 avril 2018.

ADOPTÉE

18-03-097

5.13 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 4 344 885, RUE DE LA SAPINIÈRE - DÉCISION REPORTÉE

DEMANDE de monsieur Jean-Pascal Dubé relativement au projet de construction du lot 4 344 885, rue de la Sapinière, afin de permettre l'implantation du stationnement à une distance de zéro mètre des lignes de lot alors que le règlement de zonage nº 601 prescrit une distance minimale de 1,5 mètre entre le stationnement et les lignes de lot.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reporte sa décision quant à la demande de dérogation mineure numéro 2018-00021 à la séance du 10 avril 2018.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-03-098

5.14 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 4 344 885, RUE DE LA SAPINIÈRE - DÉCISION REPORTÉE

DEMANDE de monsieur Jean-Pascal Dubé relativement au projet de construction du lot 4 344 885, rue de la Sapinière, afin de permettre l'implantation de bacs et conteneurs à une distance de 1,02 mètre de la ligne de lot latérale alors que le règlement de zonage nº 601 prescrit une distance minimale de 3 mètres des lignes de lot pour les bacs et conteneurs des bâtiments multifamiliales.

La parole n'est pas donnée au public.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reporte sa décision, quant à la demande de dérogation mineure numéro 2018-00022 à la séance du 10 avril 2018, sans toutefois avoir entendu les personnes intéressées.

ADOPTÉE

18-03-099

5.15 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2018-10003 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE le représentant de Les Immeubles Pri inc. a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2018-10003;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2018-10003, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 10 920 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

18-03-100

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes reçues de divers organismes;

ATTENDU la rencontre du comité d'analyse des demandes de soutien financier (CADAF) du 27 février 2018 et les recommandations qui en découlent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes et aux individus suivants:

À même le Fonds général (02-70170-970)
-Polyvalente des Monts (Projet étude environnementale Rivière du Nord) 500 $

À même le Fonds les Abeilles
-Coopérative de solidarité du soleil levant 5 870 $
-Fondation Dufresne (projet Trottibus) 200 $
-Société d'histoire et du patrimoine 1 500 $

-Ludothèque espace Ludiko (soutien au démarrage) 500 $

ADOPTÉE

18-03-101

6.2 APPROBATION - TARIFICATION - ACTIVITÉS DE LOISIRS - PRINTEMPS-ÉTÉ 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal approuve la tarification des cours et activités de loisirs pour la session printemps-été 2018, tel que démontré dans le tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

18-03-102

6.3 AUTORISATION - ADHÉSION ANNUELLE - LES ARTS ET LA VILLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle à Les Arts et la Ville, et ce, au coût de 150 $ (taxes non applicables).

ADOPTÉE

18-03-103

6.4 AUTORISATION - ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME 2017-2018 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROJET DE SCÈNE EXTÉRIEURE POLYVALENTE AU PARC LÉONIDAS-DUFRESNE

ATTENDU le projet de la Municipalité relatif à la mise en place d'une scène extérieure polyvalente au parc Léonidas-Dufresne;

ATTENDU QUE le projet de scène extérieure polyvalente représente un attrait touristique majeur pour la Municipalité;

ATTENDU QUE le programme *Entente de partenariat régional en tourisme* (EPRT) vise entre autres à soutenir et stimuler le développement touristique de la région;

ATTENDU QUE le programme EPRT offre une subvention représentant 80 % du coût total du projet, jusqu'à concurrence d'un montant de 25 000 $;

ATTENDU QUE la date limite pour déposer la demande d'aide financière était le 9 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine la signature de monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, quant au dépôt pour et au nom de la Municipalité, de la demande d'aide financière auprès de

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Tourisme Québec, dans le cadre du programme *Entente de partenariat régional en tourisme*;

QUE le conseil municipal envisage la possibilité de puiser à même le Fonds de parc pour combler l'écart entre la subvention et le coût total du projet, et ce, en fonction des sommes disponibles au Fonds.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

Aucun point

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

18-03-104

8.1 ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 601-26 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement 601-26 amendant le règlement de zonage 601 afin de modifier la classe d'usage C5 visant certains établissements d'hébergement touristique et afin de faire des corrections mineures à la terminologie.

ADOPTÉE

18-03-105

8.2 ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 608-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 608

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement 608-1 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 608 afin de modifier les dispositions concernant les usages admissibles et les critères d'évaluation des demandes d'usages accessoires *Résidences de tourisme*.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

9 RÈGLEMENTS

18-03-106

9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 722-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 722 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 722-1 amendant le règlement 722 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2018.

ADOPTÉE

18-03-107

9.2 ADOPTION - RÈGLEMENT 604-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 604

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 604-12 amendant le règlement 604 afin de faire des corrections à la terminologie visant les établissements d'hébergement touristique.

ADOPTÉE

18-03-108

9.3 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 726 DE TYPE PARAPLUIE DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS POUR DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 185 000 $ À CES FINS

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 726 de type parapluie décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant un emprunt et une dépense de 185 000 $ à ces fins.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-03-109

9.4 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 727 POUR PAYER LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE D'ÉGOUT ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES SOUS LA ROUTE 117 AINSI QUE LES FRAIS INCIDENTS ET AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 127 000 $ À CES FINS

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 727 pour payer les travaux d'infrastructure d'égout et autres travaux connexes sous la route 117 ainsi que les frais incidents et autorisant un emprunt et une dépense de 127 000 $ à ces fins.

ADOPTÉE

10 VARIA

Aucun point

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 19 février 2018.

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de février 2018, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de février 2018 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.5 DÉPÔT - DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES AMENDÉE

Le conseil municipal prend acte du dépôt d'un formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires amendé, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

La déclaration amendée reçue est celle de monsieur Guy Séguin

11.6 DÉPÔT - COMPOSITION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION - APPEL D'OFFRES 2017-017 - SERVICES PROFESSIONNELS - AGRANDISSEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES OUVRAGES

QUE le conseil municipal prend acte du rapport daté du 1er mars 2018 de la directrice des affaires juridiques quant à la composition du comité de sélection devant évaluer les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour des services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance pour l'agrandissement du système de traitement des ouvrages.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-03-110

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 13 mars 2018 soit levée à 22 h 51.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques
et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 avril 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 avril 2018

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018

2 Direction générale et ressources humaines

2.1 Approbation - Règlement d'emprunt - Régie incendie des Monts - Acquisition de véhicules incendie

2.2 Autorisation de signature - Entente de partenariat - Merrell Canada, La Cordée plein air inc. et Parc régional de Val-David-Val-Morin

2.3 Entérinement de signature - Contrat de service - Projet Village nourricier

2.4 Remplacement d'un membre - Comité de transition des offices municipaux d'habitation

2.5 Adhésion de la Municipalité de Val-Morin - Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL)

2.6 Proclamation - Semaine nationale de la santé mentale 2018

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

2.7 Autorisation de signature - Contrat de service excédant un an - Engagement de crédit de l'exercice financier 2019 - Banque d'heure de soutien informatique - Pro-iTek inc.

2.8 Appui en faveur de la construction de deux dessertes autoroutières sur l'Autoroute 15 - Sortie 76 - RETIRÉ

2.9 Autorisation - Mandat externe - Élaboration d'un cadre financier 2019-2023 - Appropriation de l'excédent de fonctionnement non-affecté

3 Finance et trésorerie

3.1 Ratification du journal des déboursés

3.2 Autorisation - Mandat externe - Audition des livres comptables - Exercice financier 2018

4 Travaux publics

4.1 Adjudication - Réparations mineures de pavage 2018 - Appel d'offres 2018-001

4.2 Adjudication - Programme de réfection routière 2018 - Appel d'offres 2018-002

4.3 Permission de voirie - Entretien et raccordement routier - Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

5 Urbanisme et environnement

5.1 Autorisation - Demande de permis 2018-00050 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

5.2 Demande de construction: Lot 2 990 038, rue René-Davidson

5.3 Demande de construction: Lot 2 993 487, rue du Mont-Césaire

5.4 Demande de construction: Lot 4 588 660, rue des Hauts-Bois

5.5 Demande de construction: Lot 5 777 971, rue de l'Église

5.6 Demande de construction: Lot 2 991 224, route 117

5.7 Demande d'enseigne sur marquise : Lot 2 991 224, route 117

5.8 Demande de dérogation mineure: Lot 2 991 224, route 117

5.9 Demande de dérogation mineure: Lot 2 991 224, route 117

5.10 Demande de dérogation mineure: Lot 2 991 224, route 117

5.11 Demande de dérogation mineure: Lot 2 991 224, route 117

5.12 Acceptation - Avant-projet - Domaine Les Boisés Champêtres - Règlement 618 sur les ententes relatives à l'exécution et au financement de travaux municipaux

5.13 Acceptation - Avant-projet - Rue de l'Horizon - Règlement 618 sur les ententes relatives à l'exécution et au financement de travaux municipaux

5.14 Autorisation - Demande de permis 2017-00057 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

6 Loisirs et culture

6.1 Tarification - Salon des artisans 2018

6.2 Autorisation - Adhésion annuelle - Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

6.3 Autorisation - Adhésion annuelle - Association du loisir municipal Laval-Laurentides

6.4 Autorisation - Adhésion annuelle - Loisirs Laurentides

6.5 Autorisation - Événement Défie ta santé

6.6 Autorisation - Événement Défi santé: Cardio Plein-air

6.7 Autorisation - Épluchette de blé d'Inde - Parc du Lac-Paquin - 18 août 2018

6.8 Autorisation - Occupation du domaine public - Activité jeunesse - La grande journée des petits entrepreneurs - 16 juin 2018

6.9 Autorisation de signature - Convention - Popcycle Club de vélo de montagne Val-David Val-Morin

7 Avis de motion

7.1 Avis de motion - Règlement 720 portant sur la régie interne des séances du conseil

8 Projets de règlements

9 Règlements

10 Varia

11 Documents déposés

11.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

11.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

11.3 Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

11.4 Dépôt du certificat de la greffière - Règlement numéro 726

11.5 Dépôt du certificat de la greffière - Règlement numéro 727

11.6 Dépôt des états financiers au 31 décembre 2017

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période d'interventions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE KATHY POULIN

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-04-111

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2018

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 avril 2018 soit adopté, en retirant le point 2.8.

ADOPTÉE

18-04-112

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2018

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

18-04-113

2.1 APPROBATION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT - RÉGIE INCENDIE DES MONTS - ACQUISITION DE VÉHICULES INCENDIE

ATTENDU QUE la Municipalité fait partie intégrante de l'entente régissant la Régie incendie des Monts (RIDM);

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RIDM a adopté le règlement d'emprunt numéro 105 afin d'effectuer l'acquisition de deux véhicules incendie;

ATTENDU QUE la RIDM a besoin de l'approbation de chacune des municipalités qui ont adhéré à la régie pour faire approuver son règlement par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le règlement d'emprunt numéro 105 au montant de 2 100 000$ de la Régie incendie des Monts (RIDM) pour l'acquisition de deux véhicules incendie, et ce, conformément aux conditions définies par le règlement d'emprunt.

ADOPTÉE

18-04-114

2.2 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE PARTENARIAT - MERRELL CANADA, LA CORDÉE PLEIN AIR INC. ET PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN

ATTENDU QUE les municipalités de Val-David et de Val-Morin désirent assurer un développement harmonieux de leur Parc régional;

ATTENDU le désir de la Municipalité de s'adjoindre des partenaires reconnus pour leur engagement dans la promotion des activités nature;

ATTENDU le désir des municipalités de renouveler une entente pour la production de la carte du réseau des sentiers du Parc régional ainsi que l'approvisionnement en vêtements et chaussures pour les employés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer une entente de partenariat d'une durée d'un an, soit du 15 avril 2018 au 15 avril 2019, visant notamment à établir le partage des coûts d'impression de la carte des sentiers du Parc régional et les modalités d'approvisionnement des vêtements et chaussures des employés du parc.

ADOPTÉE

18-04-115

2.3 ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE - CONTRAT DE SERVICE - PROJET VILLAGE NOURRICIER

ATTENDU QUE la Municipalité compte sur son territoire de nombreuses initiatives d'agriculture urbaine et d'appropriation de l'espace urbain à des fins alimentaires;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite maintenant franchir un nouveau pas et se positionner résolument comme village nourricier afin d'encourager, d'intégrer et de mettre ces pratiques en valeur;

ATTENDU QUE la Municipalité entamera prochainement les démarches pour se doter d'un plan d'action visant à promouvoir davantage l'autonomie et la solidarité alimentaire au sein de la communauté;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Municipalité s'apprête à élaborer et réaliser un plan d'agriculture urbaine qui devrait se concrétiser dans le projet *Village nourricier*;

ATTENDU QUE pour élaborer ce projet, la Municipalité a reçu la confirmation d'une subvention provenant du Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région;

ATTENDU QUE pour réaliser ce projet, la Municipalité a reçu la confirmation d'une subvention provenant du Fonds de développement des territoires de la MRC des Laurentides;

ATTENDU QUE la Municipalité a l'intention de bonifier ces subventions à même ses propres ressources financières;

ATTENDU QU'un soutien professionnel et technique est nécessaire afin d'élaborer et de réaliser ce projet, de coordonner et d'optimiser l'utilisation des sommes disponibles et d'assurer la pérennité de ce projet;

ATTENDU QU'en raison de sa connaissance du milieu et de son expérience dans des projets d'envergure similaire, madame Joële Clark est en mesure de fournir le soutien technique et professionnel requis pour l'élaboration et la réalisation de ce projet;

ATTENDU les dispositions du *Règlement 700 établissant la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires et employés*, lesquelles prévoient notamment que le directeur général et secrétaire-trésorier peut engager des dépenses et signer des contrats dont le coût n'excède pas 24 999 $ et dont la durée n'excède pas un (1) an;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine la signature par monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, d'un contrat de service d'une durée d'un an, soit du 26 mars 2018 au 25 mars 2019, visant notamment à retenir les services de madame Joële Clark, qui, en plus d'offrir le soutien technique et professionnel requis pour l'élaboration du projet *Village nourricier*, coordonnera la logistique des opérations requises dans le cadre de sa réalisation;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE conformément aux dispositions du contrat de service:

- le montant maximal alloué pour les honoraires et les frais reliés à la prestation ne doivent pas excéder 5 000 $ taxes incluses;

- l'achat de fourniture ou de services pour le compte de la Municipalité devra se faire par le biais de la Municipalité et respecter toutes les obligations conventionnelles, légales et règlementaires qui incombent à la Municipalité.

ADOPTÉE

18-04-116

2.4 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE - COMITÉ DE TRANSITION DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION

ATTENDU l'adoption de la Loi 83 prévoyant entre autre le regroupement des offices municipaux d'habitation (OMH);

ATTENDU le projet de regroupement des OMH de Val-Morin, Val-David, Sainte-Agathe-des-Monts, Saint-Faustin-Lac-Carré, Labelle et Mont-Tremblant;

ATTENDU la mise en place d'un comité de transition composé d'un représentant de chacune des municipalités concernées;

ATTENDU QUE le membre nommé à titre de représentant de l'OMH de Val-David sur ce comité de transition n'y siège plus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal nomme madame Nicole Davidson pour siéger au sein du comité de transition des OMH.

ADOPTÉE

18-04-117

2.5 ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN - RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS (RITL)

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Morin a manifesté son intention d'adhérer à la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL);

ATTENDU QUE l'article 15.1 de l'entente régissant les municipalités membres de la RITL autorise telle adhésion pourvu que toutes les parties ayant déjà adhéré à l'entente y consentent;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE les dispositions de l'entente prévoient que les conditions d'adhésion d'une nouvelle municipalité doivent être consignées dans une annexe à être jointe à l'entente pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte l'adhésion de la Municipalité de Val-Morin, aux conditions suivantes, telles qu'elles apparaissent à la résolution numéro 496-03-2018 adoptée par la Régie intermunicipale des Trois-Lacs le 14 mars 2018, soit :

1. Que toutes les municipalités déjà parties à l'entente acceptent cette adhésion;

2. Que l'adhésion prenne effet le 1er janvier 2019;

3. Que le service de collecte et transport des matières résiduelles sur le territoire de Val-Morin ne débute qu'à compter du 1er janvier 2020;

4. Que la contribution financière exigible de la Municipalité de Val-Morin au chapitre des immobilisations antérieures, qui est de 43 514 $, soit facturée par la RITL en 2019 ou en 2020, selon le choix de la Municipalité de Val-Morin.

ADOPTÉE

18-04-118

2.6 PROCLAMATION - SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2018

ATTENDU QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroulera du 7 au 13 mai 2018;

ATTENDU QUE le thème "Agir pour donner du sens" vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

ATTENDU QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

ATTENDU QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

ATTENDU QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 *"Semaine de la santé mentale"* et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *"Agir pour donner du sens"*.

ADOPTÉE

18-04-119

2.7 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE SERVICE EXCÉDANT UN AN - ENGAGEMENT DE CRÉDIT DE L'EXERCICE FINANCIER 2019 - BANQUE D'HEURE DE SOUTIEN INFORMATIQUE - PRO-ITEK INC.

ATTENDU qu'en octobre 2016, la Municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation afin de retenir une entreprise pour des services de soutien informatique;

ATTENDU QUE Pro-iTek inc. est le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage suivant la pondération du résultat de l'évaluation qualitative et financière de leur soumission;

ATTENDU QUE le contrat adjugé par le conseil municipal en novembre 2016 est venu à échéance le 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE le 15 mars 2018, Pro-iTek inc. a déposé une soumission pour renouveler son offre de service de soutien informatique;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Pro-iTek inc. propose un taux horaire réduit de 10 % si la Municipalité s'engage à acquérir à l'avance 200 heures de service de soutien informatique;

ATTENDU QUE les services municipaux nécessitent annuellement une moyenne d'une centaine d'heure de service de soutien informatique;

ATTENDU QUE la Municipalité désire continuer de retenir les services de Pro-iTek inc. pour son soutien informatique;

ATTENDU les dispositions règlementaires et légales qui prévoient que le conseil municipal doive autoriser les contrats de service dont la durée excède un an et qui engagent le crédit de la Municipalité sur une période qui s'étend au-delà de l'exercice financier en cours;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la conclusion d'un contrat de service avec Pro-iTek inc., pour l'achat d'une banque de 100h de soutien informatique au coût de 9 312,98 $ taxes incluses, le tout, conformément aux conditions énoncées à la soumission présentée le 15 mars 2018 par Pro-iTek inc.;

QUE le conseil municipal s'engage à procéder à l'achat d'une banque supplémentaire de 100 heures de service de soutien informatique auprès de Pro-iTek inc, et ce, au début de l'exercice financier 2019;

QUE les heures ainsi acquises auprès de Pro-iTek inc. puissent être utilisées pour le soutien informatique aux divers services municipaux, et ce, pour les années 2018, 2019 et 2020.

ADOPTÉE

2.8 APPUI EN FAVEUR DE LA CONSTRUCTION DE DEUX DESSERTES AUTOROUTIÈRES SUR L'AUTOROUTE 15 - SORTIE 76 - RETIRÉ

Cette résolution a été retirée par le conseil municipal.

18-04-120

2.9 AUTORISATION - MANDAT EXTERNE - ÉLABORATION D'UN CADRE FINANCIER 2019-2023 - APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON-AFFECTÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service pour l'élaboration d'un cadre financier quinquennal, soit de 2019 à 2023, et ce, pour un montant maximal de 13 000 $;

ATTENDU QUE la Municipalité ne dispose pas des sommes requises à même son budget d'opération pour l'année 2018 afin d'en défrayer les coûts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

QUE le conseil municipal entérine l'acceptation de l'offre de service datée du 14 décembre 2017 et présentée par Amyot Gélinas conseil inc. au montant maximal de 13 000 $ plus taxes;

QUE le conseil municipal autorise, pour le paiement, l'appropriation d'un montant maximal de 13 000 $ plus taxes à même l'excédent de fonctionnement non-affecté.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

18-04-121

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 mars 2018, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit ratifié:

Chèques numéros: 180212 à 180470 1 019 550,92 $

ADOPTÉE

18-04-122

3.2 AUTORISATION - MANDAT EXTERNE - AUDITION DES LIVRES COMPTABLES - EXERCICE FINANCIER 2018

ATTENDU l'offre de services professionnels datée du 5 avril 2018 de la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés, pour l'audition des livres comptables de la Municipalité pour l'exercice 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés, pour l'audition des livres comptables incluant la préparation du rapport financier annuel de la Municipalité pour l'exercice financier 2018 au montant total de 13 950 $ plus les taxes applicables, le tout selon l'offre de services datée du 5 avril 2018.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

4 TRAVAUX PUBLICS

18-04-123

4.1 ADJUDICATION - RÉPARATIONS MINEURES DE PAVAGE 2018 - APPEL D'OFFRES 2018-001

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant les réparations mineures de pavage 2018 - Appel d'offres 2018-001;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 29 mars 2018, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)
Pavage Ste-Adèle Ltée	101 407,95 $
9299-6404 Québec inc. (Pavage Laurentien)	106 984,24 $
Pavage Jéromien inc.	105 662,03 $
Asphalte Bélanger inc.	**94 989,48 $**

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission présentée par Asphalte Bélanger inc., 1589, route 117, Val-David (Québec) J0T 2N0, comme étant conforme;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à Asphalte Bélanger inc., au montant total approximatif de 94 989,48 $ (taxes incluses), le tout conformément à la soumission reçue.

ADOPTÉE

18-04-124

4.2 ADJUDICATION - PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2018 - APPEL D'OFFRES 2018-002

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant le programme de réfection routière 2018 - Appel d'offres 2018-002;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 avril 2018, conformément à la Loi;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)
Pavage Multipro inc.	1 444 947,62 $
LEGD inc.	1 423 400,56 $
Uniroc Construction inc.	**1 399 019,60 $**
Pavage Jéromien inc.	1 895 950,75 $

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission présentée par Uniroc Construction inc., 5605, route Arthur-Sauvé, Mirabel (Québec) J7N 2R4, comme étant conforme;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à Uniroc Construction inc., au montant total approximatif de 1 399 019,60 $ (taxes incluses), le tout conformément à la soumission reçue, et ce, à même le règlement d'emprunt 716.

ADOPTÉE

18-04-125

4.3 PERMISSION DE VOIRIE - ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER - MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ);

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du MTQ pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le MTQ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2018 et qu'elle autorise le directeur de travaux publics à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 $, puisque le conseil municipal s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie;

QUE le conseil municipal s'engage de plus à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18-04-126

5.1 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2018-00050 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Antoine Collin a déposé une demande de permis de construction laquelle porte le numéro 2018-00050;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage numéro 601;

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2018-00050, pour la cession à des fins de parcs,

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 1 280,00 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

18-04-127

5.2 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 990 038, RUE RENÉ-DAVIDSON

DEMANDE de monsieur Antoine Collin concernant le projet de construction sur le lot n° 2 990 038, rue René-Davidson.

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment est planifiée de manière à assurer la continuité de la trame urbaine et à respecter un alignement cohérent les uns par rapport aux autres;

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2018-00013, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 12 mars et 10 avril 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis, notamment l'obtention d'une autorisation d'occupation du domaine public pour les trois (3) cases de stationnement requises qui empiètent sur l'emprise publique.

ADOPTÉE

18-04-128

5.3 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 993 487, RUE DU MONT-CÉSAIRE

DEMANDE de madame Jo-Anne Ruest concernant le projet de construction sur le lot n° 2 993 487, rue du Mont-Césaire.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE l'aménagement de terrain doit préserver les arbres matures et les espaces boisés tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel;

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit adopter des techniques de construction et d'implantation minimisant la modification du niveau naturel du terrain, la modification du drainage naturel et les problèmes d'érosion;

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2018-00014, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 7 février 2018 ainsi que sur le certificat d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, minute 2 434, reçu le 15 mars 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis;

QUE le conseil municipal refuse toutefois la construction de l'abri d'auto en cour avant ainsi que la construction d'une allée d'accès double en forme de demi-lune, mais autorise une allée d'accès simple composée d'une surface perméable (exemples: pavé perméable, pavé alvéolé, pavé gazon, béton ou asphalte poreux, gravier, gazon).

ADOPTÉE

18-04-129

5.4 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 4 588 660, RUE DES HAUTS-BOIS

DEMANDE de madame France Foucault et monsieur René Descary concernant le projet de construction sur le lot nº 4 588 660, rue des Hauts-Bois.

ATTENDU QUE la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2017-00072, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 14 novembre 2017 ainsi que sur le plan projet d'implantation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15 810, reçu le 15 mars 2018 à la condition que les encadrements des ouvertures et les moulures du bâtiment soient conformes au règlement de zonage numéro 601, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-04-130

5.5 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 5 777 971, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de 10089583 Canada inc., représentée par Mélanie Paquin, concernant le projet de construction sur le lot 5 777 971, rue de l'Église.

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment est planifiée de manière à assurer la continuité de la trame urbaine et à respecter un alignement cohérent les uns par rapport aux autres;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2018-00025 sur le lot 5 777 971, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 14 mars 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

18-04-131

5.6 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 991 224, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Alexandre Villemaire concernant le projet de construction sur le lot 2 991 224, route 117.

ATTENDU QUE les plantations massives d'espèces indigènes ainsi qu'un aménagement paysager distinctif sont favorisés en cour avant et en cour avant secondaire, notamment à proximité de l'emprise de la route 117;

ATTENDU QUE la superficie des aires de stationnement est réduite à l'aide d'aménagements paysagers et d'îlots de verdure afin de maintenir ces espaces à une petite échelle et de réduire les îlots de chaleur;

ATTENDU QUE les aires de stationnement prévoient des espaces sécuritaires pour le déplacement des piétons sur le site;

ATTENDU QU'une attention particulière est apportée à l'aménagement paysager lorsque les aires de stationnement sont localisées en cour avant ou visibles de la route 117;

ATTENDU QUE les interventions doivent éviter l'éclairage lourd et intensif;

ATTENDU QUE les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti;

ATTENDU QUE le projet doit respecter tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2017-00022, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 13 février 2018 ainsi que sur le plan d'éclairage préparé par Jack Amar, de l'entreprise Philips, en date du 23 novembre 2017 et sur le plan d'architecture préparé par Francine Dubeau, architecte, nº M17 695, en date du 27 novembre 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis;

QUE le conseil municipal refuse la proposition d'affichage de la marquise des pompes à essence, tel que démontré sur le plan préparé par Enseignes Pattison reçu le 15 février 2018.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-04-132

5.7 DEMANDE D'ENSEIGNE SUR MARQUISE : LOT 2 991 224, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Alexandre Villemaire concernant la demande de modification d'enseigne sur le lot nº 2 991 224, route 117.

ATTENDU QUE les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs et des matériaux qui respectent le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale de la route 117;

ATTENDU QUE la demande ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse le second projet d'enseigne numéro 2018-00027 concernant la marquise des pompes à essence composée d'un parement en fibrociment de couleur bleue, tel que démontré sur le plan préparé par Enseignes Pattison, reçu le 19 mars 2018;

QUE le conseil municipal exige que soit déposé un troisième projet d'enseigne sur marquise, pour les pompes à essence, lequel inclura des colonnes à être composées d'un parement de clin de bois et de pierre qui s'harmonise avec le bâtiment projeté;

QUE ce troisième projet d'enseigne sur marquise soit soumis au CCU pour recommandations au conseil municipal.

ADOPTÉE

18-04-133

5.8 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 2 991 224, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Alexandre Villemaire relativement au projet de construction du lot 2 991 224, route 117, afin de permettre l'empiétement du bâtiment principal de 1,05 mètre dans la marge de recul arrière, alors que le règlement de zonage nº 601 prescrit une marge de recul minimale de 10 mètres.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00015 du lot n° 2 991 224, route 117, tel que démontré sur le plan projet d'implantation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15 851, reçu le 13 février 2018, le tout sous réserve de l'obtention des permis et/ou obligations requis.

ADOPTÉE

18-04-134

5.9 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 2 991 224, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Alexandre Villemaire relativement au projet de construction du lot n° 2 991 224, route 117, afin de permettre:

- L'empiètement du bâtiment principal de 8,76 mètres dans la distance minimale avec le terrain résidentiel, alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une distance minimale de 15 mètres avec toute limite d'un usage résidentiel;

- L'empiètement des pompes à essence de 8,61 mètres des limites de terrain et l'empiètement de la marquise de 1,76 mètre des limites de terrain, alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une distance minimale de 15 mètres pour les pompes à essence et de 5 mètres pour la marquise des limites de terrain.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00016 du lot n° 2 991 224, route 117, tel que démontré sur le plan projet d'implantation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15 851, reçu le 13 février 2018, à la condition d'aménager une haie de cèdre entre le 1059, 10e Rang et le lot 2 991 224 d'une hauteur minimale de 1,2 mètre.

ADOPTÉE

18-04-135

5.10 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 2 991 224, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Alexandre Villemaire relativement au projet de construction du lot 2 991 224, route 117, afin de permettre une bande de verdure d'une largeur d'un (1) mètre alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit qu'une bande de verdure de cinq (5) mètres de largeur est obligatoire tout le long de toutes lignes de lots contiguës à une emprise de rue pour un poste d'essence.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00017 du lot n° 2 991 224, route 117, tel que démontré sur le plan projet d'implantation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15 851, reçu le 13 février 2018 à la condition que la largeur de la bande de verdure soit d'un minimum de deux (2) mètres en bordure de la route 117.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-04-136

5.11 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 2 991 224, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Alexandre Villemaire relativement au projet de construction du lot nº 2 991 224, route 117, afin de permettre l'implantation d'une enseigne sur poteau à une distance de 0,61 mètre de la route 117, alors que le règlement de zonage nº 601 prescrit que l'enseigne doit être à une distance minimale de deux (2) mètres de la route 117.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00018 du lot nº 2 991 224, route 117, tel que démontré sur le plan projet d'implantation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15 851, reçu le 13 février 2018.

ADOPTÉE

18-04-137

5.12 ACCEPTATION - AVANT-PROJET - DOMAINE LES BOISÉS CHAMPÊTRES - RÈGLEMENT 618 SUR LES ENTENTES RELATIVES À L'EXÉCUTION ET AU FINANCEMENT DE TRAVAUX MUNICIPAUX

ATTENDU QUE Gestion Gamarco inc. a déposé un avant-projet de développement immobilier résidentiel à titre de promoteur, portant sur le lot nº 5 637 321 du cadastre du Québec;

ATTENDU le Règlement 618 sur les ententes relatives à l'exécution et au financement de travaux municipaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents produits par le promoteur et estime qu'il est à propos que le projet aille de l'avant;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le dépôt de l'avant-projet *Domaine Les Boisés Champêtres,* déposé par le promoteur, tel que démontré sur le plan projet de lotissement, préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 14981, daté du 9 janvier 2018;

QUE le conseil municipal accepte la firme d'ingénieur proposée par le promoteur, soit les Consultants SM inc.;

QUE le conseil municipal autorise le promoteur à procéder aux étapes subséquentes de son projet telles qu'énumérées dans le Règlement 618 sur les ententes relatives à l'exécution et au financement de travaux municipaux.

ADOPTÉE

18-04-138

5.13 ACCEPTATION - AVANT-PROJET - RUE DE L'HORIZON - RÈGLEMENT 618 SUR LES ENTENTES RELATIVES À L'EXÉCUTION ET AU FINANCEMENT DE TRAVAUX MUNICIPAUX

ATTENDU QUE 2769221 Canada inc. a déposé un avant-projet de développement immobilier à titre de promoteur, portant sur le lot 2 992 952 du cadastre du Québec;

ATTENDU le Règlement 618 sur les ententes relatives à l'exécution et au financement de travaux municipaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents produits par le promoteur et estime qu'il est à propos que le projet aille de l'avant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le dépôt de l'avant-projet *Rue de l'Horizon,* déposé par le promoteur, tel que démontré sur le plan projet de lotissement, préparé par Francis Guindon, arpenteur-géomètre, minute 116, daté du 19 février 2018;

QUE le conseil municipal accepte la firme d'ingénieur proposée par le promoteur, soit Équipe Laurence, experts-conseils;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise le promoteur à procéder aux étapes subséquentes de son projet telles qu'énumérées dans le Règlement 618 sur les ententes relatives à l'exécution et au financement de travaux municipaux, le tout, conditionnellement à ce que le promoteur prévoit un aménagement véhiculaire pour relier les rues de l'Horizon et de la Volière entre elles.

ADOPTÉE

18-04-139

5.14 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-00057 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Guy Fortier a déposé une demande de permis de construction, laquelle porte le numéro 2017-00057;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage numéro 601;

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2017-00057, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 6 060,00 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

18-04-140

6.1 TARIFICATION - SALON DES ARTISANS 2018

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal approuve la tarification du Salon des artisans 2018, soit de 60 $ pour les résidents et de 72 $ pour les non-résidents.

ADOPTÉE

18-04-141

6.2 AUTORISATION - ADHÉSION ANNUELLE - ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DES LAURENTIDES

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides, au coût de 200 $, taxes non-applicables, et ce, du 1er avril 2018 au 31 mars 2019.

ADOPTÉE

18-04-142

6.3 AUTORISATION - ADHÉSION ANNUELLE - ASSOCIATION DU LOISIR MUNICIPAL LAVAL-LAURENTIDES

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle 2018 à l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides, et ce, au coût de 50 $, taxes non applicables.

ADOPTÉE

18-04-143

6.4 AUTORISATION - ADHÉSION ANNUELLE - LOISIRS LAURENTIDES

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle à Loisirs Laurentides, et ce, au coût de 206,96 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

18-04-144

6.5 AUTORISATION - ÉVÉNEMENT DÉFIE TA SANTÉ

ATTENDU l'événement sportif et communautaire Défie ta santé;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE les activités de marche et de course à pied se tiendront les 10 mai, 14 juin et 9 août 2018, entre 17h00 et 20h;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager la pratique d'activités physiques et l'adhésion à un mode de vie sain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de ces trois activités, prenant départ au parc Léonidas-Dufresne;

QUE la Municipalité mette à la disposition de l'organisme, selon les ressources disponibles, le soutien technique nécessaire, en plus d'assurer la promotion de l'évènement via ses outils promotionnels.

ADOPTÉE

18-04-145

6.6 AUTORISATION - ÉVÉNEMENT DÉFI SANTÉ: CARDIO PLEIN-AIR

ATTENDU le rendez-vous actif Défi santé qui se tiendra simultanément dans plus de 40 municipalités au Québec le 22 avril 2018;

ATTENDU QUE l'entreprise Cardio Plein-air organise cette journée;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager la pratique d'activités physiques et l'adhésion à un mode de vie sain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de cette activité sur la Place publique;

QUE la Municipalité mette à la disposition de l'organisme, selon les ressources disponibles, le soutien technique nécessaire, en plus d'assurer la promotion de l'événement via ses outils promotionnels.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-04-146

6.7 AUTORISATION - ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE - PARC DU LAC-PAQUIN - 18 AOÛT 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'épluchette de blé d'Inde, le 18 août 2018, dans le parc du Lac-Paquin, de 12 h 00 à 23 h 00;

QUE le conseil municipal indique que la tenue de cet événement devra respecter les dispositions de la réglementation municipale et plus particulièrement, mais non limitativement, en ce qui concerne la tenue de feu de joie et de musique suivant le Règlement numéro 622 sur la qualité de vie, et 622-3 concernant la section "Brûlage et feux extérieurs";

QUE le conseil municipal autorise qu'un soutien technique et matériel soit donné en fonction des ressources disponibles.

ADOPTÉE

18-04-147

6.8 AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ACTIVITÉ JEUNESSE - LA GRANDE JOURNÉE DES PETITS ENTREPRENEURS - 16 JUIN 2018

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'activité "La grande journée des petits entrepreneurs", le 16 juin 2018 de 9h à 13h au parc Léonidas-Dufresne.

ADOPTÉE

18-04-148

6.9 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION - POPCYCLE CLUB DE VÉLO DE MONTAGNE VAL-DAVID VAL-MORIN

ATTENDU QUE Popcycle Club de vélo de montagne Val-David Val-Morin entend organiser ses activités dans le parc régional Val-David-Val-Morin durant la saison estivale 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques et greffière à signer une convention avec La Société du parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Far Hills et Popcycle club de vélo de montagne Val-David Val-Morin pour la saison estivale 2018.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

18-04-149

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 720 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Je, Jean-François Giasson, conseiller municipal, réitère l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 9 mai 2017, à l'effet qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 720 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point.

9 RÈGLEMENTS

Aucun point.

10 VARIA

Aucun point.

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 19 mars 2018.

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de mars 2018, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de mars 2018 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE - RÈGLEMENT NUMÉRO 726

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière - Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 726 décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant une dépense et un emprunt de 185 000 $ à ces fins.

11.5 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE - RÈGLEMENT NUMÉRO 727

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière - Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 727 pour payer les travaux d'infrastructure d'égout et autres travaux connexes sous la route 117 ainsi que les frais incidents pour un montant de 127 000 $ et autorisant un emprunt et une dépense à cette fin pour un montant ne devant pas dépasser 127 000 $.

11.6 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie, du rapport financier de la Municipalité pour l'année se terminant le 31 décembre 2017 et du rapport du vérificateur externe qui y est inclus, pour la même année, transmis par la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agrées.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-04-150

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 10 avril 2018 soit levée à 22h53.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 26 avril 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 18 h 00.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)

EST PRÉSENTE À DISTANCE

Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

1.1 Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 avril 2018

2 Direction générale et ressources humaines

2.1 Mandat - Diagnostic organisationnel - Soutien légal - Bélanger Sauvé

2.2 Embauche - Ressource intérimaire - Direction générale

2.3 Autorisation de signature - Documents bancaires - Règlements, procès-verbaux et autres documents administratifs - Remplacement de la résolution 17-11-353

3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

4 Levée de la séance

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été notifié à tous ses membres, sans toutefois l'être dans les délais prescrits. Cependant, le défaut d'accomplissement d'une des formalités prescrites pour la présente séance ne saura être invoqué, le conseil municipal constatant séance tenante que tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assiste à la présente séance.

18-04-151

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 avril 2018 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

18-04-152

2.1 MANDAT - DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL - SOUTIEN LÉGAL - BÉLANGER SAUVÉ

ATTENDU QUE le conseil municipal a observé depuis le début de son mandat certaines difficultés et identifié certains enjeux;

ATTENDU QUE ces difficultés et ces enjeux peuvent entraver le déroulement optimal des opérations de la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieux d'apporter des améliorations et de favoriser l'optimisation des ressources de la Municipalité;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme Bélanger Sauvé afin que soit élaboré un diagnostic organisationnel, notamment par le biais du Réseau conseil des Sages;

QUE le mandat ainsi confié puisse également assurer un soutien légal en vue de favoriser l'optimisation et d'apporter les améliorations requises aux opérations de la Municipalité;

QUE le conseil municipal, conformément au Règlement 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés, et à la résolution adoptée par le conseil municipal concernant les autorisations de signature, autorise la directrice générale adjointe, ou en son absence le secrétaire-trésorier adjoint, à signer les documents requis pour donner plein effet aux présentes, notamment quant à la question des frais administratifs du Réseau conseil des Sages.

ADOPTÉE

18-04-153

2.2 EMBAUCHE - RESSOURCE INTÉRIMAIRE - DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU l'absence temporaire du directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal embauche monsieur René Tousignant, à titre de directeur général par intérim, au taux horaire de 75 $, et ce, tant que la fonction demeurera inoccupée.

ADOPTÉE

18-04-154

2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE - DOCUMENTS BANCAIRES - RÈGLEMENTS, PROCÈS-VERBAUX ET AUTRES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS - REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION 17-11-353

ATTENDU l'absence temporaire du directeur général;

ATTENDU l'embauche d'un directeur général par intérim;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE ce faisant, il est requis de modifier la résolution visant à autoriser les signataires pour certains documents municipaux;

ATTENDU les dispositions du Code municipal du Québec, notamment quant à la question des pouvoirs du directeur général adjoint et du secrétaire-trésorier adjoint;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE madame Kathy Poulin, mairesse,

ou madame Dominique Forget,

ou monsieur Carl De Montigny

ET Me Marie-Pier Pharand, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ;

ou monsieur Lucien Ouellet, directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint,

soient et sont autorisés à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité, tous chèques et autres documents bancaires relatifs à l'administration de la Municipalité ainsi que les procès-verbaux, les règlements, les contrats impliquant une dépense de plus de 25 000 $ et autres documents de même nature autres que bancaires, relatifs à l'administration de la Municipalité;

Malgré ce qui précède, le conseil municipal a autorisé les fonctionnaires à signer seuls les contrats et autres documents de même nature, autres que bancaires, dans leur champs de compétence et en respect des limites financières, conformément aux dispositions du *Règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés;*

QUE tous chèques et autres documents bancaires relatifs à l'administration de la Municipalité soient présentés au directeur général par intérim avant leur signature;

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 17-11-353 et toute autre résolution précédemment adoptée relativement aux autorisations de signature pour les documents bancaires, les procès-verbaux, les règlements et autres documents administratifs.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

18-04-155

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance extraordinaire du 26 avril 2018 soit levée à 18 h 20.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 mai 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mai 2018

1.3 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaires du 13 mars et du 10 avril 2018 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2018

2 Direction générale et ressources humaines

2.1 Participation des membres du conseil à diverses activités

2.2 Autorisation - Don - Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides

2.3 Résolution d'intention - Projet de réaménagement de la mairie - Consultation publique

2.4 Nomination du maire suppléant - MRC des Laurentides

3 Finance et trésorerie

3.1 Ratification du journal des déboursés

3.2 Autorisation - Prolongation d'un emprunt temporaire - Règlement d'emprunt 692 - Remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc - Rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

4 Travaux publics

5 Urbanisme et environnement

5.1 Demande de rénovation: 1282, rue Jean-Baptiste-Dufresne

5.2 Demande de rénovation: 2268-2270, rue de l'Église

5.3 Demande d'enseigne: 1765, route 117

5.4 Demande de construction: Lot 4 344 885, rue de la Sapinière

5.5 Demande de dérogation mineure: 1365-1369, 7e Rang

5.6 Demande de dérogation mineure: 1927, chemin de la Rivière

5.7 Demande de dérogation mineure: Lot 4 344 885, rue de la Sapinière

5.8 Demande de dérogation mineure: Lot 4 344 885, rue de la Sapinière

5.9 Demande de dérogation mineure: Lot 4 344 885, rue de la Sapinière

5.10 Autorisation - Demande de permis 2018-00087 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

5.11 Acceptation - Avant-projet - secteur Rue Balanger - Règlement 618 sur les ententes relatives à l'exécution et au financement de travaux municipaux - ETM2018-003

6 Loisirs et culture

6.1 Programme d'aide financière aux organismes et aux individus

6.2 Plan d'action 2018-2021 - Municipalité Amie des Aînés (MADA)

6.3 Autorisation - Adhésion - Aventure Écotourisme Québec

6.4 Autorisation - Adhésion - Tourisme Laurentides

6.5 Autorisation - Installation temporaire d'une oeuvre en bois - Parc Léonidas-Dufresne

6.6 Autorisation de signature - Convention - Popcycle Club de vélo de montagne Val-David Val-Morin - Abrogation de la résolution 18-04-148

6.7 Autorisation - Événement cycliste sanctionné par la Fédération des sports cyclistes du Québec

6.8 Tarification - Parc régional de Val-David-Val-Morin - Été 2018

7 Avis de motion

7.1 Avis de motion - Règlement 601-27 amendant le règlement de zonage 601

7.2 Avis de motion - Règlement 602-4 amendant le règlement de lotissement 602

7.3 Avis de motion - Règlement 604-13 amendant le règlement sur les permis et certificats 604

7.4 Avis de motion - Règlement 607-3 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 607

8 Projets de règlements

8.1 Présentation - Projet de règlement 720 portant sur la régie interne des séances du conseil

8.2 Adoption - Premier projet de règlement 601-27 amendant le règlement de zonage 601

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

8.3 Adoption - Premier projet de règlement 602-4 amendant le règlement de lotissement 602

8.4 Adoption - Projet de règlement 604-13 amendant le règlement sur les permis et certificats 604

8.5 Adoption - Premier projet de règlement 607-3 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 607

9 Règlements

9.1 Adoption - Règlement 601-26 amendant le règlement de zonage 601

9.2 Adoption - Règlement 608-1 amendant le règlement sur les usages conditionnels 608

10 Varia

11 Documents déposés

11.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

11.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

11.3 Dépôt des rapports de la directrice générale adjointe - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

11.4 Dépôt du rapport de la directrice générale adjointe - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

11.5 Dépôt - Pétition - Demande pour la renégociation de l'entente avec le Marché des Laurentides

11.6 Dépôt - Attestation - Formation "Le comportement éthique"

11.7 Dépôt - Composition d'un comité de sélection - Appel d'offres 2017-017 - Services professionnels - Agrandissement du système de traitement des ouvrages

11.8 Dépôt - Pétition - Demande d'ajustement des pratiques d'épandage de sable et de projection de ce sable à la souffleuse sur les bancs de neige riverains au printemps, sur les rues Faubert et Dion

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période d'interventions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE KATHY POULIN

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-05-156

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mai 2018 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

18-05-157

1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 13 MARS ET DU 10 AVRIL 2018 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2018

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du 13 mars et du 10 avril 2018 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2018 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

ATTENDU QUE quoique le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018 ait été approuvé lors de la séance du 10 avril, certaines corrections mineures dues à des erreurs cléricales y ont été apportées a posteriori;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal corrigé de la séance ordinaire du 13 mars ainsi que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 26 avril 2018.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

18-05-158

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

Prévoyance envers les Aînés des Laurentides - Souper bénéfice

30 mai 2018 - École Hôtelière des Laurentides de Sainte-Adèle

70,00 $/pers. - taxes si applicable

Un membre du conseil municipal à déterminer accompagné d'une personne de son choix

Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut - Golf/vélo 2018

13 juin 2018 - Club de golf Balmoral à Morin-Heights

200,00 $/pers. - taxes si applicable

Dominique Forget, Kathy Poulin et Manon Paquin (à noter que madame Poulin et madame Paquin partageront les activités comprises à l'achat d'un billet)

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité,* pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

18-05-159

2.2 AUTORISATION - DON - FONDATION POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

ATTENDU l'invitation de la Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides pour son souper-bénéfice qui s'est tenu le 26 avril 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité désire appuyer la Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides dans le but d'encourager ceux-ci à continuer leur bon travail;

EN CONSÉQUENCE,

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise un don au montant de 250 $ à la Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides afin de contribuer à des projets rassembleurs qui assurent la réussite des élèves.

ADOPTÉE

18-05-160

2.3 RÉSOLUTION D'INTENTION - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE - CONSULTATION PUBLIQUE

ATTENDU la résolution 18-03-079 adoptée le 13 mars 2018, laquelle prévoit que le conseil municipal, dans la perspective de la construction d'une nouvelle école à Val-David, déclare son intention d'offrir à la Commission scolaire des Laurentides le terrain sur lequel est bâtie la mairie;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides s'est positionnée quant à la construction d'une école primaire dans le secteur centre-est du territoire, en priorisant le secteur de Val-David;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE dans l'éventualité de la confirmation du projet de construction d'une nouvelle école à Val-David, le conseil municipal s'engage à tenir une consultation publique sur le projet de réaménagement de la mairie.

ADOPTÉE

18-05-161

2.4 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT - MRC DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Municipalité désigne;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal désigne comme substitut de la mairesse au conseil de la MRC pour toute l'année 2018 madame la conseillère Dominique Forget.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

18-05-162

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 avril 2018, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit ratifié:

Chèques numéros: 180471 à 180589 1 218 469,29 $

ADOPTÉE

18-05-163

3.2 AUTORISATION - PROLONGATION D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 692 - REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC - RUES ALARIE, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX

ATTENDU QUE la Municipalité peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), emprunter temporairement, aux conditions qu'elle détermine, pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt jusqu'à concurrence de 100 % du montant des dits emprunts, et ce, en vertu du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à réitérer un emprunt temporaire pour le règlement d'emprunt 692, auprès du Centre financier aux entreprises de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts, jusqu'à concurrence du montant approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ce, pour un terme qui ne devra pas excéder la fin du mois de décembre 2018;

QUE la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe soient autorisées à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

Note au procès-verbal :

Il s'agit de prolonger l'emprunt temporaire dans le règlement numéro 692 pour les travaux de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le secteur des rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux, puisque certaines informations relatives à la subvention disponible doivent être transmises par les ingénieurs à la Municipalité quant aux raccordements inversés. Ces informations sont requises pour compléter le dossier de subvention (PIQM sous-volet 1.5) et passer au financement permanent.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

Aucun point

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18-05-164

5.1 DEMANDE DE RÉNOVATION: 1282, RUE JEAN-BAPTISTE-DUFRESNE

DEMANDE de monsieur Jacques Dufresne concernant le projet de rénovation au 1282, rue Jean-Baptiste-Dufresne.

ATTENDU QUE les interventions projetées favorisent les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs et sont considérées comme faisant partie intégrante de l'architecture en recevant un traitement intégré avec le corps principal du bâtiment;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2018-00035 au 1282, rue Jean-Baptiste-Dufresne, tel que démontré sur les plans reçus le 11 avril 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-05-165

5.2 DEMANDE DE RÉNOVATION: 2268-2270, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de monsieur Dominic Tougas concernant le projet de rénovation au 2268-2270, rue de l'Église.

ATTENDU QUE les interventions projetées favorisent les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs et sont considérées comme faisant partie intégrante de l'architecture en recevant un traitement intégré avec le corps principal du bâtiment;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2018-00005 au 2268-2270, rue de l'Église en priorisant la proposition nº 2, soit une toiture à deux versants plus basse que la toiture principale, tel que démontré sur les plans préparés par le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) reçus le 6 avril 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-05-166

5.3 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1765, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Martin Hébert concernant le projet d'enseigne au 1765, route 117.

ATTENDU QUE l'enseigne fait partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale de la route 117;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2018-00028 au 1765, route 117, tel que démontré sur les plans préparés par Stéphane Fournier reçus le 6 avril 2018 à la condition que l'éclairage soit dirigé vers le sol dans un angle de 90 degrés.

ADOPTÉE

18-05-167

5.4 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 4 344 885, RUE DE LA SAPINIÈRE

DEMANDE RÉVISÉE de monsieur Jean-Pascal Dubé concernant le projet de construction sur le lot n° 4 344 885, rue de la Sapinière.

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE l'intervention assure une grande qualité et une harmonisation du traitement architectural des façades, des ouvertures et des matériaux de revêtement;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2017-00077 sur le lot n° 4 344 885, rue de la Sapinière en priorisant la façade avec enseigne à plat près des portes, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 12 avril 2018 aux conditions suivantes:

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

- Les ouvertures (portes et fenêtres) doivent avoir un encadrement de bois;
- La porte principale de la façade avant doit être en bois ou de couleur bois naturel;
- L'éclairage extérieur de la cour arrière doit être orienté vers le sol dans un angle de 90°;
- Ne pas installer de lumières sur les murs au 2ième étage du bâtiment;
- Ne pas intégrer de terrasse sur le toit du bâtiment;
- Doit déposer une demande de PIIA pour l'affichage.

ADOPTÉE

18-05-168

5.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 1365-1369, 7E RANG

DEMANDE de monsieur Marc-André Sauvé relativement au 1365-1369, 7e Rang, lot nº 2 992 133, afin de permettre l'empiètement du bâtiment principal de 4,31 mètres dans la marge avant secondaire ainsi que l'empiètement de l'abri d'auto attenant au bâtiment principal de 4,74 mètres dans la marge de recul avant secondaire alors que le règlement de zonage nº 601 prescrit une marge de recul avant secondaire de 6 mètres.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00032 au 1365-1369, 7e Rang, tel que démontré sur le certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, minute 2660, en date du 6 mars 2018, le tout sous réserve de l'obtention des permis et/ou obligations requis.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-05-169

5.6 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 1927, CHEMIN DE LA RIVIÈRE

DEMANDE de madame Josée Raymond relativement au 1927, chemin de la Rivière, afin de permettre la construction d'une cheminée en saillie sur la façade avant du bâtiment principal alors que le règlement de zonage nº 601 prohibe la construction d'une cheminée en saillie sur la façade avant du bâtiment.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE les travaux relatifs à la demande ont fait l'objet d'un permis de rénovation et ont été exécutés de bonne foi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00034 au 1927, chemin de la Rivière, tel que démontré sur le plan de rénovation en date du 29 mars 2018 à la condition que le parement extérieur de la cheminée soit identique à celui de la façade principale et de retirer l'antenne satellite de la cheminée, le tout sous réserve de l'obtention des permis et/ou obligations requis.

ADOPTÉE

18-05-170

5.7 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 4 344 885, RUE DE LA SAPINIÈRE

DEMANDE de monsieur Jean-Pascal Dubé relativement au projet de construction du lot nº 4 344 885, rue de la Sapinière, afin de permettre l'empiétement du balcon de 1,56 mètre dans la marge latérale alors que le règlement de zonage nº 601 prescrit une distance minimale de deux (2) mètres avec une ligne de lot.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00020 du lot n° 4 344 885, rue de la Sapinière, tel que démontré sur le plan projet d'implantation préparé par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, minute 2114, en date du 14 février 2018, le tout sous réserve de l'obtention des permis et/ou obligations requis.

ADOPTÉE

18-05-171

5.8 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 4 344 885, RUE DE LA SAPINIÈRE

DEMANDE de monsieur Jean-Pascal Dubé relativement au projet de construction du lot n° 4 344 885, rue de la Sapinière, afin de permettre l'implantation du stationnement à une distance de zéro (0) mètre des lignes de lot alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une distance minimale de 1,5 mètre entre le stationnement et les lignes de lot.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00021 du lot nº 4 344 885, rue de la Sapinière, tel que démontré sur le plan projet d'implantation préparé par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, minute 2114, en date du 14 février 2018, le tout sous réserve de l'obtention des permis et/ou obligations requis.

ADOPTÉE

18-05-172

5.9 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 4 344 885, RUE DE LA SAPINIÈRE

DEMANDE de monsieur Jean-Pascal Dubé relativement au projet de construction du lot nº 4 344 885, rue de la Sapinière, afin de permettre l'implantation de bacs et conteneurs à une distance de 1,02 mètre de la ligne de lot latérale alors que le règlement de zonage nº 601 prescrit une distance minimale de 3 mètres des lignes de lot pour les bacs et conteneurs des bâtiments multifamiliaux.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00022 du lot nº 4 344 885, rue de la Sapinière, tel que démontré sur le plan projet d'implantation préparé par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, minute 2114, en date du 14 février 2018, le tout sous réserve de l'obtention des permis et/ou obligations requis.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-05-173

5.10 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2018-00087 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Louis-Philippe Lambert a déposé la demande de permis de construction, portant le numéro 2018-00087;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage numéro 601;

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2018-00087, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 1 830,00 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

18-05-174

5.11 ACCEPTATION - AVANT-PROJET - SECTEUR RUE BALANGER - RÈGLEMENT 618 SUR LES ENTENTES RELATIVES À L'EXÉCUTION ET AU FINANCEMENT DE TRAVAUX MUNICIPAUX - ETM2018-003

ATTENDU QUE ~~monsieur Pierre-Paul Jetté~~ madame Rachelle Asselin et monsieur Aubin a déposé un avant-projet de développement immobilier à titre de promoteur, portant sur le lot 2 992 749 du cadastre du Québec;

ATTENDU le Règlement 618 sur les ententes relatives à l'exécution et au financement de travaux municipaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents produits par le promoteur et estime qu'il est à propos que le projet aille de l'avant;

Procès-verbal de correction daté du 28 Mai 2018 et déposé à la séance du 12 juin 2018

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le dépôt de l'avant-projet *Secteur rue Balanger,* déposé par le promoteur, tel que démontré sur le plan projet de lotissement, préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, minute 4242, daté du 12 avril 2018;

QUE le conseil municipal accepte la firme d'entrepreneur général proposée par le promoteur, soit Tisseur inc.;

QUE le conseil municipal autorise le promoteur à procéder aux étapes subséquentes de son projet telles qu'énumérées dans le Règlement 618 sur les ententes relatives à l'exécution et au financement de travaux municipaux.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

18-05-175

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes reçues de divers organismes;

ATTENDU la rencontre du comité d'analyse des demandes de soutien financier (CADAF) du 24 avril 2018 et les recommandations qui en découlent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes et aux individus suivants:

À même le Fonds général (02-70170-970)

- Les maisons Péladeau 100 $;
- Polyvalente des Monts 200 $;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

À même le Fonds les Abeilles

- Le Club des Vals-Heureux 500 $;

QUE le conseil municipal autorise l'usage de la salle communautaire à titre gratuit pour:

- L'Atelier de l'Île pour un souper bénéfice le 21 juillet 2018;
- Madame Céline Laverdure pour son concert annuel le 9 juin 2018, mais cette dernière devra acquitter les frais de conciergerie au montant de 65 $;

QUE le conseil municipal autorise la contribution de quatre (4) certificats cadeau pour accès quotidien au Parc régional de Val-David-Val-Morin pour le Défi des Marathons.

ADOPTÉE

18-05-176

6.2 PLAN D'ACTION 2018-2021 - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

ATTENDU QUE la Municipalité est reconnue Municipalité Amie des Aînés;

ATTENDU QUE le plan d'action associé à la politique des aînés venait à échéance en décembre 2017;

ATTENDU QUE le comité de suivi de la politique des aînés souhaite reconduire un nouveau plan d'action;

ATTENDU QUE ce plan d'action suggère des recommandations et des actions au conseil municipal;

ATTENDU le dépôt du plan d'action lors de la séance du conseil municipal du 13 février 2018;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du plan d'action 2018-2021 du MADA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal prend acte du nouveau plan d'action 2018-2021 du MADA;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal travaillera en étroite collaboration avec le comité de suivi MADA;

QUE le conseil municipal, étant sensible aux demandes du comité, compte s'assurer d'intégrer dans ses décisions, la philosophie portée par le plan d'action 2018-2021 du MADA;

QUE le conseil municipal tient à remercier les membres du comité de suivi MADA pour le travail accompli dans la mise à jour du plan d'action ainsi que pour leur implication et engagement dans la cause des aînés.

ADOPTÉE

18-05-177

6.3 AUTORISATION - ADHÉSION - AVENTURE ÉCOTOURISME QUÉBEC

ATTENDU le désir du conseil municipal de renouveler son adhésion à Aventure Écotourisme Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal renouvelle son adhésion à Aventure Écotourisme Québec 2018-2019 pour la somme de 485,00 $ plus taxes.

ADOPTÉE

18-05-178

6.4 AUTORISATION - ADHÉSION - TOURISME LAURENTIDES

ATTENDU le désir du conseil municipal de renouveler son adhésion à Tourisme Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal renouvelle son adhésion à Tourisme Laurentides pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, de la façon suivante:

- Adhésion de la Municipalité: 474,72 $ plus taxes;
- Adhésion du Bureau d'accueil touristique: 166,46 $ plus taxes;
- Adhésion du Parc régional de Val-David-Val-Morin: 357,66 $ plus taxes.

ADOPTÉE

18-05-179

6.5 AUTORISATION - INSTALLATION TEMPORAIRE D'UNE OEUVRE EN BOIS - PARC LÉONIDAS-DUFRESNE

ATTENDU la demande du Centre d'exposition de Val-David;

ATTENDU l'exposition d'été "C'est quoi le fond de la question" de Soufia Bensaïd et de Mathieu Patoine, se déroulant du 15 juin au 16 septembre 2018;

ATTENDU la demande d'installer à l'extérieur, au parc Léonidas-Dufresne, une oeuvre en bois;

ATTENDU l'autorisation de la MRC des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'installation d'une oeuvre en bois au parc Léonidas-Dufresne durant la période du 15 juin au 16 septembre 2018, à condition que les organisateurs s'engagent à remettre à l'état d'origine le lieu utilisé;

QUE le conseil municipal autorise que soit mis à la disposition de l'organisme, selon les ressources disponibles, le soutien technique nécessaire à l'installation, en plus d'assurer la promotion de l'événement via ses outils promotionnels.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-05-180

6.6 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION - POPCYCLE CLUB DE VÉLO DE MONTAGNE VAL-DAVID VAL-MORIN - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 18-04-148

ATTENDU QUE Popcycle Club de vélo de montagne Val-David Val-Morin entend organiser ses activités dans le parc régional de Val-David-Val-Morin durant la saison estivale 2018;

ATTENDU la résolution numéro 18-04-148 autorisant la signature de la convention avec l'organisme Popcycle Club de vélo de montagne Val-David Val-Morin;

ATTENDU QUE des corrections ont été effectuées à ladite convention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques et greffière à signer une convention avec La Société du parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Far Hills et Popcycle Club de vélo de montagne Val-David Val-Morin pour la saison estivale 2018;

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 18-04-148.

ADOPTÉE

18-05-181

6.7 AUTORISATION - ÉVÉNEMENT CYCLISTE SANCTIONNÉ PAR LA FÉDÉRATION DES SPORTS CYCLISTES DU QUÉBEC

ATTENDU la demande de la Fédération des sports cyclistes du Québec quant à la tenue d'un événement sur le territoire de la Municipalité le 10 juin 2018;

ATTENDU QUE le départ est prévu de l'école St-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE le trajet est une boucle de 11 km empruntant le 1er rang de Doncaster, la montée du 2e Rang, le chemin du Mont-Sinaï, le chemin Trudel et le chemin de la Rivière;

ATTENDU QUE l'autorisation s'applique à la portion Val-David;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'événement le 10 juin 2018 ainsi que les détours et fermetures partielles de rues si nécessaire selon le parcours présenté;

QUE les organisateurs soient informés et se soumettent aux exigences de la Municipalité, à savoir:

- Fournir un plan de sécurité sur tout le trajet;
- Fournir à la Municipalité une preuve d'assurance en responsabilité civile de 2 000 000 $ à laquelle figure la Municipalité du Village de Val-David comme assurée additionnelle, et ce, dans les 30 jours précédant l'événement;
- Prévoir la signalisation directionnelle et informative de l'événement;
- Avoir un service de premiers soins sur place;
- Assumer les frais inhérents à l'utilisation des locaux à l'école, s'il y a lieu; et
- Obtenir les autorisations nécessaires des autres instances, s'il y a lieu;

QUE la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

18-05-182

6.8 TARIFICATION - PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN - ÉTÉ 2018

Avant l'adoption de la présente résolution, madame la conseillère Dominique Forget déclare au conseil municipal qu'elle ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'elle ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'elle déclare l'apparence de conflit d'intérêt.

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la tarification - Été 2018 du Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne, tel qu'indiqué au tableau joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Madame la conseillère Dominique Forget ne vote pas.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

18-05-183

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 601-27 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601

Je, Dominique Forget, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 601-27 amendant le règlement de zonage 601 afin de créer la zone EF-08 et d'encadrer le développement par projet intégré.

18-05-184

7.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 602-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 602

Je, Dominique Forget, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 602-4 amendant le règlement de lotissement 602 afin de prévoir des dispositions particulières pour la zone EF-08.

18-05-185

7.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 604-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 604

Je, Dominique Forget, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 604-13 amendant le règlement sur les permis et certificats 604, afin de préciser les plans et documents requis dans le cadre d'un projet intégré réalisé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

18-05-186

7.4 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 607-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 607

Je, Dominique Forget, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 607-3 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 607 afin d'encadrer les projets intégrés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

18-05-187

8.1 PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT 720 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal présente le projet de règlement 720 portant sur la régie interne des séances du conseil.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-05-188

8.2 ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-27 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 601-27 amendant le règlement de zonage 601 afin de créer la zone EF-08 et d'encadrer le développement par projet intégré.

ADOPTÉE

18-05-189

8.3 ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 602-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 602

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement de lotissement 602-4 amendant le règlement de lotissement 602, afin de prévoir des dispositions particulières pour la zone EF-08.

ADOPTÉE

18-05-190

8.4 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 604-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 604

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 604-13 amendant le règlement sur les permis et certificats 604, afin de préciser les plans et documents requis dans le cadre d'un projet intégré réalisé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE

18-05-191

8.5 ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 607-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 607

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 607-3 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 607 afin d'encadrer les projets intégrés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE

9 RÈGLEMENTS

18-05-192

9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 601-26 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 601-26 amendant le règlement de zonage 601 afin de modifier la classe d'usage C5 visant certains établissements d'hébergement touristique et afin de faire des corrections mineures à la terminologie.

ADOPTÉE

18-05-193

9.2 ADOPTION - RÈGLEMENT 608-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 608

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 608-1 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 608 afin de modifier les dispositions concernant les usages admissibles et les critères d'évaluation des demandes d'usages accessoires *Résidences de tourisme*.

ADOPTÉE

10 VARIA

Aucun point.

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 16 avril 2018.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11.2

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois d'avril 2018, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois d'avril 2018 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale adjointe en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.5

11.5 DÉPÔT - PÉTITION - DEMANDE POUR LA RENÉGOCIATION DE L'ENTENTE AVEC LE MARCHÉ DES LAURENTIDES

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition relative à une demande pour la renégociation de l'entente avec le Marché des Laurentides.

11.6

11.6 DÉPÔT - ATTESTATION - FORMATION "LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE"

Le conseil municipal prend acte du dépôt des attestations relatives à la participation à la session de formation sur "Le comportement éthique", conformément aux dispositions de la Loi sur l'éthique.

Les attestations reçues sont celles de messieurs Carl De Montigny, Mathieu Bouthillette, Jean-François Giasson et Guy Séguin.

11.7

11.7 DÉPÔT - COMPOSITION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION - APPEL D'OFFRES 2017-017 - SERVICES PROFESSIONNELS - AGRANDISSEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES OUVRAGES

QUE le conseil municipal prend acte du rapport **amendé** daté du 7 mai 2018 de la directrice des affaires juridiques quant à la composition du comité de sélection devant évaluer les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour des services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance pour l'agrandissement du système de traitement des ouvrages.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Le présent rapport remplace celui daté du 7 mars 2018 et déposé à la séance du conseil municipal du 13 mars 2018.

11.8

11.8 DÉPÔT - PÉTITION - DEMANDE D'AJUSTEMENT DES PRATIQUES D'ÉPANDAGE DE SABLE ET DE PROJECTION DE CE SABLE À LA SOUFFLEUSE SUR LES BANCS DE NEIGE RIVERAINS AU PRINTEMPS, SUR LES RUES FAUBERT ET DION

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition relative à une demande d'ajustement des pratiques d'épandage de sable et de projection de ce sable à la souffleuse sur les bancs de neige riverains au printemps, sur les rues Faubert et Dion.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

18-05-194

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 8 mai 2018 soit levée à 22 h 15.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 4 juin 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 18 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4) (présent à compter de la période de questions)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

1.1 Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 juin 2018

2 Finance et trésorerie

2.1 Travaux de rénovation de la bibliothèque municipale - Appropriation des sommes à même le fonds de roulement

3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

4 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

Monsieur le conseiller Guy Séguin se joint au conseil à 18h36.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

1.1 CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

18-06-195 **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2018**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 juin 2018 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

2 FINANCE ET TRÉSORERIE

18-06-196 **2.1 TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - APPROPRIATION DES SOMMES À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU les inondations survenues à la bibliothèque municipale le 24 avril 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu de rénover la bibliothèque à même l'appropriation des sommes au fonds de roulement de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal s'approprie la somme maximale de 30 000 $ plus taxes du fonds de roulement de la Municipalité, somme remboursable sur une période de dix (10) ans à compter de la présente et servant aux travaux de rénovation de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

18-06-197

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance extraordinaire du 4 juin 2018 soit levée à 18h58.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
KP
MPP
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 juin 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 juin 2018

1.3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mai 2018 et de la séance extraordinaire du 4 juin 2018

2 Direction générale et ressources humaines

2.1 Participation des membres du conseil à diverses activités

2.2 Acquisition d'une voie ouverte au public - Rue Arthur-Frenette - Article 72 de la Loi sur les compétences municipales

2.3 Autorisation - Passage dans la Municipalité - Tour CIBC Charles-Bruneau - 5 juillet 2018

2.4 Autorisation - Dépôt d'un projet de place publique dans le cadre de son Programme particulier d'urbanisme (PPU) - Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT) du ministère du Tourisme

2.5 Mandat - Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc. - Acquisition du lot numéro 6 250 635, cadastre du Québec et préparation d'une servitude de passage - Virée rue Parent

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

2.6 Création - Comité consultatif des finances

2.7 Autorisation - Transaction et quittance - Employé 13-0022 et Municipalité du Village de Val-David

2.8 Fin d'emploi - Directeur général par intérim

2.9 Désignation d'un titulaire par intérim - Vacance à la charge de directeur général et secrétaire-trésorier

2.10 Autorisation de signature - Documents bancaires - Règlements, procès-verbaux et autres documents administratifs - Remplacement de la résolution 18-04-154

2.11 Appui - Hôpital régional de Saint-Jérôme

2.12 Appui - MRC des Laurentides - Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)

2.13 Appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté

2.14 Création d'un comité de liaison avec la conseil d'administration du Marché public des Laurentides

2.15 Autorisation de signature - Transaction et quittance - Réclamation Kinya Ishikawa - Mandat à Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L.

2.16 Autorisation de signature - Protocole d'entente - 9297-8246 Québec inc. - Utilisation et entretien des sentiers, des parois d'escalade et des parcs - Mandat à Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L.

2.17 Mandat - Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L - Recours intenté contre la Municipalité - Demande en homologation d'une transaction

3 Finance et trésorerie

3.1 Ratification du journal des déboursés

3.2 Annulation de plusieurs soldes résiduaires de règlements d'emprunt

3.3 Règlements 573, 501, 597, 654, 655, 692, 707, 716 - Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation

3.4 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

4 Travaux publics

4.1 Recommandation de paiement - Libération de retenue - Nordmec Construction inc. - Groupe électrogène puits St-Adolphe

4.2 Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 1 - Travaux de voirie 2018 - Uniroc Construction inc.

4.3 Adjudication - Pierre concassée MG-20 et MG-56 - Appel d'offres 2018-005

5 Urbanisme et environnement

5.1 Autorisation - Demande de permis 2018-10008 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

5.2 Autorisation - Demande de permis 2018-10010 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

5.3 Autorisation - Demande de permis 2018-00062 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

5.4 Demande de construction: Lot 4 588 635, chemin des Boisés-Champêtres

5.5 Demande de construction: Lot 2 989 285, chemin des Boisés-Champêtres

5.6 Demande de construction: Lot 2 993 463, chemin des Boisés-Champêtres

5.7 Demande de construction: Lot 2 990 834, chemin de la Rivière

5.8 Demande de construction: Lot 2 993 542, rue Dubois

5.9 Demande d'aménagement de terrain: 1589, route 117

5.10 Demande de dérogation mineure: 1418, chemin de la Vallée-Bleue

5.11 Demande de dérogation mineure: 1418, chemin de la Vallée-Bleue

5.12 Demande de dérogation mineure: 1418, chemin de la Vallée-Bleue

5.13 Demande de dérogation mineure: 1418, chemin de la Vallée-Bleue

5.14 Demande de dérogation mineure: 1418, chemin de la Vallée-Bleue

5.15 Demande de dérogation mineure: 917, rue du Tour-du-Lac

5.16 Autorisation - Achat de conteneurs à chargement avant

5.17 Affectation - Fonds de Parc - Projet de création d'une piste récréative "pumptrack"

6 Loisirs et culture

6.1 Autorisation - Prolongation des heures d'ouverture - Parc régional de Val-David-Val-Morin

6.2 Autorisation - Occupation du domaine public - Danse extérieure familiale - 23 juin 2018

6.3 Autorisation - Soutien financier à un organisme culturel - Festival des Contes Maltés

6.4 Autorisation - Soutien financier à un organisme culturel - Société d'histoire et du patrimoine de Val-David

6.5 Autorisation - Adhésion annuelle - Carrefour action municipale et famille

7 Avis de motion

7.1 Avis de motion - Règlement numéro 730 portant sur les modalités de publication des avis publics

8 Projets de règlements

8.1 Présentation - Projet de règlement 730 portant sur les modalités de publication des avis publics

9 Règlements

9.1 Adoption - Règlement 720 portant sur la régie interne des séances du conseil - Décision reportée

9.2 Adoption - Second projet de règlement 601-27 amendant le règlement de zonage numéro 601

9.3 Adoption - Second projet de règlement 602-4 amendant le règlement de lotissement 602

10 Varia

11 Documents déposés

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

11.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

11.3 Dépôt des rapports de la directrice générale adjointe - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

11.4 Dépôt du rapport de la directrice générale adjointe - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

11.5 Dépôt - Procès-verbal de correction - Résolution numéro 18-05-174 - Séance ordinaire du 8 mai 2018

11.6 Dépôt - Déclaration des intérêts pécuniaires amendée

11.7 Dépôt - Intervention écrite de madame Madeleine Landry - 8 mai 2018

11.8 Dépôt - Bilan de la SPCALL - Contrôle animalier - Janvier à mars 2018

11.9 Dépôt - Plainte écrite de monsieur James Voss et madame Martine Roy - 11 juin 2018

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période d'interventions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE KATHY POULIN

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

18-06-198

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2018

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 juin 2018 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

18-06-199

1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mai 2018 et de la séance extraordinaire du 4 juin 2018 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mai 2018 et de la séance extraordinaire du 4 juin 2018.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

18-06-200

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

39e assemblée générale annuelle - Conseil de la culture des Laurentides

13 juin 2018 à l'Église de Saint-Placide

Gratuit

Kathy Poulin

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

18-06-201

2.2 ACQUISITION D'UNE VOIE OUVERTE AU PUBLIC - RUE ARTHUR-FRENETTE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Jean-François Giasson déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare l'apparence de conflit d'intérêt.

ATTENDU l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, qui décrète que toute voie ouverte au public depuis au moins dix (10) ans devient propriété de la Municipalité dès que sont accomplies certaines formalités;

ATTENDU QUE le lot 2 992 631 du cadastre du Québec forme l'emprise de la rue Arthur-Frenette;

ATTENDU QUE ce lot constitue l'emprise d'une voie ouverte au public depuis au moins dix (10) ans et qu'aucune taxe n'a été prélevée sur cet immeuble durant cette période;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve l'acquisition du lot numéro 2 992 631 du cadastre du Québec, connu comme étant l'emprise de la rue Arthur-Frenette;

QUE le secrétaire-trésorier fasse publier les avis publics conformément à la Loi, en vue de donner plein effet à la présente résolution.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Monsieur le conseiller Jean-François Giasson ne vote pas.

ADOPTÉE

18-06-202

2.3 AUTORISATION - PASSAGE DANS LA MUNICIPALITÉ - TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU - 5 JUILLET 2018

ATTENDU la demande reçue le 24 mai 2018 quant à l'événement Tour CIBC Charles-Bruneau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le passage du Tour CIBC Charles-Bruneau dans la Municipalité le 5 juillet 2018 entre 12h29 et 13h26;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉE

18-06-203

2.4 AUTORISATION - DÉPÔT D'UN PROJET DE PLACE PUBLIQUE DANS LE CADRE DE SON PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE (PSSDT) DU MINISTÈRE DU TOURISME

ATTENDU QUE le conseil municipal a entamé un projet de place publique dans le cadre de son Programme particulier d'urbanisme (PPU);

ATTENDU QUE ce projet consiste à aménager une place publique multifonctionnelle permettant d'accueillir une programmation événementielle ainsi qu'un marché public;

ATTENDU QUE le 14 février 2017, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 17-02-033 laquelle prévoit la sollicitation du *Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, programme Fonds des petites collectivités, volet 2: infrastructures collectives* (FPC) pour subventionner son projet;

ATTENDU QUE le 7 février 2018, le conseil municipal a plutôt reçu la confirmation d'une aide financière maximale de 94 070 $ par l'entremise du volet 2 du *Programme de soutien aux stratégies de développement touristique - Appui à la Stratégie de mise en valeur du tourisme événementiel* (PSSDT);

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QU'il est opportun d'abroger la résolution concernant la sollicitation au FPC et qu'il est requis d'adopter une nouvelle résolution visant la sollicitation du PSSDT, afin que les modalités de la convention d'aide financière soient respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère du Tourisme, dans le cadre du Volet 2: *Appui à la Stratégie de mise en valeur du tourisme événementiel* du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT) pour son projet de place publique dans le cadre de son PPU;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à agir comme mandataire au dossier et qu'il soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à cette demande d'aide financière;

QUE le conseil municipal s'engage à consentir un financement au montant de 202 461 $;

QUE le conseil municipal s'engage à assumer l'ensemble des frais d'opération et la pérennité des activités liées à l'infrastructure municipale;

QUE la résolution numéro 17-02-033 soit abrogée.

ADOPTÉE

18-06-204

2.5 MANDAT - LÉONARD PAGÉ CHALIFOUX PICHÉ NOTAIRES INC. - ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 6 250 635, CADASTRE DU QUÉBEC ET PRÉPARATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE - VIRÉE RUE PARENT

ATTENDU QUE des travaux ont été effectués sur la rue Parent afin notamment de procéder à l'aménagement d'une virée municipale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate l'étude Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc. afin qu'une servitude de passage permettant une virée

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

municipale soit établie sur une partie du lot 2 992 145, cadastre du Québec, et ce, aux frais de la Municipalité;

QUE le conseil municipal autorise également l'acquisition du lot 6 250 635, cadastre du Québec, de monsieur Justin Labonté, et ce, pour un montant de 2 800 $ et mandate l'étude Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc. afin que soit procédé à l'aliénation du lot permettant l'aménagement de ladite virée et que tous les honoraires professionnels requis pour ce faire soient aux frais de la Municipalité;

QUE le conseil municipal autorise madame Kathy Poulin, mairesse et Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques et greffière à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE

18-06-205

2.6 CRÉATION - COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES

ATTENDU la volonté du conseil municipal de poursuivre l'investissement dans la qualité de vie des Val-Davidois tout en assurant durablement la saine gestion de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire s'engager fermement dans une démarche de transparence quant à l'administration de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire bénéficier de l'expertise de ses citoyens;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire former un comité qui se penchera notamment sur la planification financière, l'élaboration et le suivi budgétaire, l'étude des revenus et des dépenses, l'utilisation de l'excédent de fonctionnement, les investissements en immobilisations et la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal crée le comité consultatif des finances;

QUE le conseil municipal confie au comité le mandat préliminaire de définir la mission précise du comité et d'élaborer ses règlements internes;

QUE le conseil municipal sollicite les citoyens intéressés à soumettre leur candidature.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-06-206

2.7 AUTORISATION - TRANSACTION ET QUITTANCE - EMPLOYÉ 13-0022 ET MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

ATTENDU le processus de négociation tenu entre l'employé 13-0022 et la Municipalité;

ATTENDU la transaction et quittance qui en découle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la signature de la transaction et quittance à intervenir entre l'employé 13-0022 et la Municipalité;

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de ladite transaction et quittance.

ADOPTÉE

18-06-207

2.8 FIN D'EMPLOI - DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

ATTENDU la résolution numéro 18-04-153, laquelle prévoyait que le conseil municipal embauchait monsieur René Tousignant à titre de directeur général par intérim durant la vacance temporaire à la charge de directeur général;

ATTENDU QUE monsieur René Tousignant a complété le mandat qui lui avait ainsi été confié;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal met fin au lien d'emploi entre la Municipalité et monsieur René Tousignant en date du 5 juin 2018 et le remercie pour sa disponibilité durant les dernières semaines.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-06-208

2.9 DÉSIGNATION D'UN TITULAIRE PAR INTÉRIM - VACANCE À LA CHARGE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU les articles 184, 210 et 212.4 du Code municipal du Québec, lesquels prévoient notamment que toute municipalité doive avoir un directeur général et que le secrétaire-trésorier adjoint doive exercer les devoirs du secrétaire-trésorier en cas de vacance à cette charge;

ATTENDU la vacance aux charges de secrétaire-trésorier et directeur général;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire entamer un processus de dotation afin de combler les charges de secrétaire-trésorier et directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE conformément au Code municipal du Québec, le conseil municipal désigne Me Marie-Pier Pharand, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, pour exercer les devoirs de secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, rétroactivement au 6 juin 2018, jusqu'à ce que la vacance à ces charges soit remplie et ce, aux conditions énoncées à l'échelon 6 de la grille salariale des employés cadres pour l'année 2018.

ADOPTÉE

18-06-209

2.10 AUTORISATION DE SIGNATURE - DOCUMENTS BANCAIRES - RÈGLEMENTS, PROCÈS-VERBAUX ET AUTRES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS - REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION 18-04-154

ATTENDU la vacance au poste de directeur général;

ATTENDU QUE ce faisant, il est requis de modifier la résolution visant à autoriser les signataires pour certains documents municipaux;

ATTENDU les dispositions du Code municipal du Québec, notamment quant à la question des pouvoirs du directeur général adjoint et du secrétaire-trésorier adjoint;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE madame Kathy Poulin, mairesse,

ou madame Dominique Forget,

ou monsieur Carl De Montigny

ET Me Marie-Pier Pharand, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim ;

ou monsieur Lucien Ouellet, directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint,

soient et sont autorisés à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité, tous chèques et autres documents bancaires relatifs à l'administration de la Municipalité ainsi que les procès-verbaux, les règlements, les contrats impliquant une dépense de plus de 25 000 $ et autres documents de même nature autres que bancaires, relatifs à l'administration de la Municipalité;

Malgré ce qui précède, le conseil municipal a autorisé les fonctionnaires à signer seuls les contrats et autres documents de même nature, autres que bancaires, dans leur champs de compétence et en respect des limites financières, conformément aux dispositions du *Règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés;*

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 18-04-154 et toute autre résolution précédemment adoptée relativement aux autorisations de signature pour les documents bancaires, les procès-verbaux, les règlements et autres documents administratifs.

ADOPTÉE

18-06-210

2.11 APPUI - HÔPITAL RÉGIONAL DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE l'Association des médecins et des professionnels pour l'avancement de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme / Hôpital régional de Saint-Jérôme (AMPAHDSJ) a sollicité l'appui de la Municipalité du Village de Val-David;

ATTENDU QUE depuis son ouverture en 1940, l'Hôpital régional de Saint-Jérôme poursuit sa mission de prestation de soins et de services de santé en réponse aux besoins de la population du Grand Saint-Jérôme

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

et de l'ensemble de la région administrative des Laurentides, et ce, à titre d'hôpital régional;

ATTENDU QUE la population des Laurentides était de 319 000 personnes en 1986 et qu'en 2017, elle a atteint plus de 609 441 personnes. En 2025, la population sera de 670 000 personnes, selon l'Institut de la statistique du Québec;

ATTENDU QUE l'Hôpital régional de Saint-Jérôme dessert l'ensemble des MRC des Laurentides au niveau d'un vaste éventail de spécialités médicales et chirurgicales permettant d'offrir à la population de nombreux services spécialisés dans la région;

ATTENDU QU'il est établi que la région des Laurentides est sous-financée par le gouvernement du Québec en matière de santé depuis plusieurs années considérant la croissance de la population et son vieillissement;

ATTENDU QUE le 22 décembre 2017, le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides a déposé un projet de modernisation et d'agrandissement de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme totalisant 400 M$ au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec un engagement formel de procéder à la modernisation et à l'agrandissement de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec la modernisation et l'agrandissement de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2015-2025;

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Philippe Couillard, Premier ministre du Québec, à monsieur Gaétan Barrette, ministre de la santé et des services sociaux, à monsieur Pierre Arcand, président du Conseil du trésor, à madame Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides, ainsi qu'à monsieur Marc Bourcier, député de Saint-Jérôme;

QUE copie de la présente résolution soit également transmise à monsieur François Foisy, président directeur général du CISSSS des Laurentides, ainsi qu'aux préfets et maires des Laurentides.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-06-211

2.12 APPUI - MRC DES LAURENTIDES - PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL (PAFIO)

ATTENDU la résolution numéro 2018.04.7455 adoptée par la MRC des Laurentides pour le dépôt d'un mémoire sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

ATTENDU QUE les piliers du développement économique de la MRC sont l'industrie touristique et la villégiature;

ATTENDU QUE les terres publiques visées par le PAFIO présenté par le MFFP représentent plus du cinquième de la superficie du territoire de la MRC des Laurentides;

ATTENDU la proximité des terres publiques par rapport aux territoires municipalisés;

ATTENDU QUE les interventions forestières sur les terres publiques ont des impacts directs sur les communautés et sur l'environnement naturel et visuel du territoire, sur la sécurité et la qualité de vie des citoyens et sur les infrastructures routières municipales;

ATTENDU la problématique majeure soulevée par plusieurs municipalités de la MRC relativement aux impacts environnementaux et financiers du transport forestier sur les infrastructures locales;

ATTENDU les recommandations du comité interne de la MRC des Laurentides pour l'analyse concernant les chemins à double vocation et sur les impacts du transport forestier sur les chemins locaux;

ATTENDU l'expertise développée par la MRC des Laurentides en matière d'aménagement durable de la forêt dans le cadre de la gestion des terres publiques intramunicipales;

ATTENDU les constats observés sur les terres publiques par la MRC des Laurentides, au cours des dernières années, quant au respect des saines pratiques d'aménagement forestier environnementales et au niveau de l'encadrement des différentes interventions par le MFFP;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David veut qu'ils soient favorisés sur les terres du domaine de l'État le développement et l'utilisation optimale des diverses ressources de la forêt dans le cadre d'une exploitation durable, en respect avec les attentes et les besoins de la communauté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal appuie la MRC des Laurentides dans le cadre du dépôt auprès des instances gouvernementales de son mémoire sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (2018-2023);

QUE cette résolution soit transmise aux directions régionales du MFFP, du MTMDET et du MDDLCC, aux ministres de ces ministères, à la ministre déléguée de la région des Laurentides, ainsi qu'aux députés d'Argenteuil, Bertrand et de Labelle.

ADOPTÉE

18-06-212

2.13 APPROPRIATION D'UNE SOMME À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

ATTENDU qu'il est requis de s'approprier des sommes à même l'excédent de fonctionnement non-affecté pour les affecter au compte *Gestion financière et administration* et ce, afin de suppléer à des dépenses qui n'étaient pas prévues lors de l'adoption du budget pour l'exercice financier 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal s'approprie la somme maximale de 118 841,52 $ à même l'excédent de fonctionnement non affecté de la Municipalité.

ADOPTÉE

18-06-213

2.14 CRÉATION D'UN COMITÉ DE LIAISON AVEC LA CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARCHÉ PUBLIC DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE le conseil municipal désire évaluer les événements de la dernière année relatifs au Marché public des Laurentides;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Marché désire également prendre part à cette démarche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal crée le comité de liaison entre la Municipalité et le conseil d'administration du Marché public des Laurentides dans le but d'évaluer les événements de la dernière année et définir un partenariat qui réponde aux objectifs et aux besoins des deux organisations;

QUE le conseil municipal nomme messieurs les conseillers Guy Séguin, Mathieu Bouthillette et Carl De Montigny pour siéger au sein du comité de liaison.

ADOPTÉE

18-06-214

2.15 AUTORISATION DE SIGNATURE - TRANSACTION ET QUITTANCE - RÉCLAMATION KINYA ISHIKAWA - MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ S.E.N.C.R.L.

ATTENDU QUE le ou vers le 24 août 2017, la Municipalité a reçu une réclamation provenant de monsieur Kinya Ishikawa pour des dommages qu'il prétend avoir subis;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire mettre un terme à tout litige possible entre la Municipalité et monsieur Kinya Ishikawa, et ce, sans admission ni reconnaissance des parties quant à leur responsabilité évitant ainsi la judiciarisation de la réclamation;

ATTENDU QU'il est primordial pour le conseil municipal de préserver la collaboration qui existe entre la Municipalité et monsieur Kinya Ishikawa;

Madame la conseillère Manon Paquin demande le vote.

Conseillers municipaux en faveur de l'adoption de la résolution: 5

Conseiller municipal en défaveur de l'adoption de la résolution: 1

Madame la mairesse Kathy Poulin ne vote pas.

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à la majorité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L. afin que soit préparée une transaction et quittance et prenne les dispositions requises afin de donner plein effet à la présente;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et la directrice des affaires juridiques à signer la transaction et quittance à intervenir entre la Municipalité et monsieur Kinya Ishikawa, concluant ainsi le dossier de réclamation portant le numéro 1611-027;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal s'approprie la somme maximale de 10 000 $ à même l'excédent de fonctionnement non affecté de la Municipalité.

ADOPTÉE

18-06-215

2.16 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - 9297-8246 QUÉBEC INC. - UTILISATION ET ENTRETIEN DES SENTIERS, DES PAROIS D'ESCALADE ET DES PARCS - MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ S.E.N.C.R.L.

Avant l'adoption de la présente résolution, madame la conseillère Dominique Forget déclare au conseil municipal qu'elle ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'elle ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'elle déclare l'apparence de conflit d'intérêt.

ATTENDU QUE 9297-8246 Québec inc. est présentement propriétaire des lots 2 989 914, cadastre du Québec, lequel constitue l'assiette du Lac La Sapinière et 2 990 064, cadastre du Québec (anciennement l'Hôtel La Sapinière);

ATTENDU QUE des sentiers de randonnée pédestre et de vélo de montagne ont été aménagés par la Municipalité et passent sur les lots 2 989 914 et 2 990 064;

ATTENDU l'utilisation de la paroi de la montagne pour y faire de l'escalade;

ATTENDU QUE 9297-8246 Québec inc. est présentement propriétaire des lots 2 990 087 et 2 990 089, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE lesdits lots sont utilisés par la Municipalité à des fins de parc;

Madame la conseillère Manon Paquin demande le vote.

Conseiller municipal en faveur de l'adoption de la résolution: 0

Conseillers municipaux en défaveur de l'adoption de la résolution: 5

Madame la mairesse Kathy Poulin ne vote pas.

EN CONSÉQUENCE,

La résolution est réputée rejetée à l'unanimité des conseillers présents.

Madame la conseillère Dominique Forget ne vote pas.

NON ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

18-06-216

2.17 MANDAT - BÉLANGER SAUVÉ S.E.N.C.R.L - RECOURS INTENTÉ CONTRE LA MUNICIPALITÉ - DEMANDE EN HOMOLOGATION D'UNE TRANSACTION

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande en homologation d'une transaction dans le litige l'opposant à l'employée 14-0003;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme d'avocats Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L. pour représenter la Municipalité dans le litige l'opposant à l'employée 14-0003.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

18-06-217

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 mai 2018, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit ratifié:

Chèques numéros: 180590 à 180759 1 289 641,52 $

ADOPTÉE

18-06-218

3.2 ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE la Municipalité a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante:

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes "nouveau montant de la dépense" et "nouveau montant de l'emprunt" de l'annexe;

2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne "Fonds général" de l'annexe;

3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne "subvention" de l'annexe;

QUE le conseil municipal informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant;

QUE le conseil municipal demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-06-219

3.3 RÈGLEMENTS 573, 501, 597, 654, 655, 692, 707, 716 - RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du Village de Val-David souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 796 000 $ qui sera réalisé le 26 juin 2018, réparti comme suit:

Règlements d'emprunts nos	Pour un montant de $
573	181 700 $
501	81 600 $
597	23 200 $
573	36 700 $
654	238 700 $
655	159 500 $
692	1 024 749 $
692	599 851 $
707	450 000 $
716	2 000 000 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 573, 597, 654, 655, 692, 707 et 716, la Municipalité souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité avait le 18 juin 2018, un emprunt au montant de 721 400 $, sur un emprunt original de 1 467 400 $, concernant le financement des règlements d'emprunt numéros 573, 501, 597, 573, 654 et 655;

ATTENDU QUE, en date du 18 juin 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 26 juin 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunt numéros 573, 501, 597, 573, 654 et 655;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit:

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 juin 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 juin et le 26 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier ou trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises";
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant:

   C.P.D. SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

   77, rue Principale est

   Sainte-Agathe-des-Monts (Québec)

   J8C 1J5

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et le secrétaire-trésorier ou trésorier. La Municipalité, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 573, 597, 654, 655, 692, 707 et 716 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 juin 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 26 juin 2018, le terme original des règlements d'emprunt numéros 573, 501, 597, 573, 654 et 655, soit prolongé de **8 jours**.

ADOPTÉE

18-06-220

3.4 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Date d'ouverture:	12 juin 2018	Nombre de soumissions:	3
Heure d'ouverture:	11 h	Échéance moyenne:	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture:	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen:	2,7175 %
Montant:	4 796 000 $	Date d'émission:	26 juin 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 573, 501, 597, 654, 655, 692, 707 et 716, la Municipalité souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique "Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal", des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 juin 2018, au montant de 4 796 000 $;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

209 000 $	2,00000 %	2019
216 000 $	2,25000 %	2020
222 000 $	2,45000 %	2021
229 000 $	2,60000 %	2022
3 920 000 $	2,75000 %	2023

Prix: 98,51200

Coût réel: 3,07048 %

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

209 000 $	2,00000 %	2019
216 000 $	2,25000 %	2020
222 000 $	2,35000 %	2021
229 000 $	2,55000 %	2022
3 920 000 $	2,70000 %	2023

Prix: 98,18900 — Coût réel: 3,09762 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

209 000 $	2,15000 %	2019
216 000 $	2,30000 %	2020
222 000 $	2,45000 %	2021
229 000 $	2,60000 %	2022
3 920 000 $	2,75000 %	2023

Prix: 98,33100 — Coût réel: 3,11656 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 796 000 $ de la Municipalité soit adjugée à la firme Financière Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur de la trésorerie à signer

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

le document requis par le système bancaire canadien intitulé "Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises";

QUE la mairesse, madame Kathy Poulin et le directeur de la trésorerie, monsieur Lucien Ouellet, soient autorisés(es) à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

18-06-221

4.1 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - LIBÉRATION DE RETENUE - NORDMEC CONSTRUCTION INC. - GROUPE ÉLECTROGÈNE PUITS ST-ADOLPHE

ATTENDU la recommandation de paiement du 22 mai 2018, transmise par monsieur Tony Fichora, ingénieur de la firme DWB Consultants, relativement à la libération de la retenue concernant le groupe électrogène au puits St-Adolphe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Nordmec Construction inc. la somme de 5 699,09 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

18-06-222

4.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 - TRAVAUX DE VOIRIE 2018 - UNIROC CONSTRUCTION INC.

ATTENDU la recommandation datée du 6 juin 2018, rédigée par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur junior de la firme Équipe Laurence, Experts conseils., relativement au paiement numéro 1 pour les travaux de voirie 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Uniroc Construction inc. une somme de 446 766,95 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

18-06-223

4.3 ADJUDICATION - PIERRE CONCASSÉE MG-20 ET MG-56 - APPEL D'OFFRES 2018-005

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation effectué concernant la pierre concassée MG-20 et MG-56 - Appel d'offres 2018-005;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 11 juin 2018, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE la firme ayant déposé une soumission est la suivante:

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)
Gelco Construction inc.	MG20: 13,80 $ / tm MG56: 13,51 $ / tm

ATTENDU la vérification de la conformité de la soumission reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission présentée par Gelco Construction inc., 5800, boulevard Labelle, Val-Morin (Québec) J0T 2R0, comme étant conforme;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à Gelco Construction inc., au montant approximatif de 13,80 $/tm pour la pierre MG20 et de 13,51 $/tm pour la pierre MG56 (taxes incluses), le tout conformément à la soumission reçue.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-06-224

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5.1 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2018-10008 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Jean-François Giasson déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare l'apparence de conflit d'intérêt.

ATTENDU QUE monsieur Jean-François Giasson a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2018-10008;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la contrepartie en superficie du lot 6 138 602 du cadastre du Québec, en lien avec la demande de permis 2018-10008, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, représentant 10 % de la superficie de terrain assujettie, soit 237,2 mètres carrés;

QUE le conseil municipal mandate Me Daniel Pagé, notaire ou l'un de ses associés, pour préparer l'acte de cession par monsieur Jean-François Giasson et madame Karine Mathieu à la Municipalité, du lot 6 138 602, au cadastre du Québec;

QUE les honoraires professionnels ainsi que les frais de publication de ladite cession soient assumés en parts égales entre les parties;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-453-4578 — M-104

QUE la mairesse et la directrice des affaires juridiques et greffière soient autorisées à signer tous les documents donnant plein effet à la présente;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

Monsieur le conseiller Jean-François Giasson ne vote pas.

ADOPTÉE

18-06-225

5.2 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2018-10010 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Yves Croteau a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2018-10010;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2018-10010, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 12 870 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-06-226

5.3 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2018-00062 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Michel Hébert a déposé la demande de permis de construction, portant le numéro 2018-00062;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage numéro 601;

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2018-00062, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 6 260 $;

QUE le conseil municipal avise toutefois le demandeur que cette contrepartie est acceptée uniquement afin que le permis du demandeur puisse lui être émis, l'informant du fait qu'une négociation sera entamée incessamment afin de conclure une entente visant la protection du sentier de ski de fond 23 - Belle-Étoile;

QUE le conseil municipal informe le demandeur qu'à défaut par les parties d'avoir convenu d'une entente d'ici le 31 décembre 2018, les procédures légales d'expropriation seront entamées;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-06-227

5.4 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 4 588 635, CHEMIN DES BOISÉS-CHAMPÊTRES

DEMANDE de monsieur Guillaume Tessier concernant le projet de construction sur le lot nº 4 588 635, chemin des Boisés-Champêtres.

ATTENDU QUE la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2018-00040, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 7 mai 2018 ainsi que sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado, minute 15998, en date du 30 avril 2018 à la condition que l'allée véhiculaire privée incluant les cases de stationnement hors rue soit implantée en cour latérale droite et composée d'une surface perméable (ex.: pavé perméable, pavé alvéolé, pavé gazon, béton ou asphalte poreux, gravillons, gravier, gazon, etc.).

ADOPTÉE

18-06-228

5.5 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 989 285, CHEMIN DES BOISÉS-CHAMPÊTRES

DEMANDE de monsieur Dominic Goulet concernant le projet de construction sur le lot nº 2 989 285, chemin des Boisés-Champêtres.

ATTENDU QUE la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques;

ATTENDU QUE l'implantation des bâtiments doit favoriser l'utilisation du solaire passif et être à l'abri des grands vents;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2018-00029, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 4 mai 2018 ainsi que sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, minute 2728, reçu le 4 mai 2018, à la condition que l'allée véhiculaire privée incluant les cases de stationnement hors rue soit composée d'une surface perméable (ex.: pavé perméable, pavé alvéolé, pavé gazon, béton ou asphalte poreux, gravillons, gravier, gazon, etc.);

QUE le conseil municipal recommande également de prendre en considération l'ensoleillement du terrain lors de la construction du bâtiment principal.

ADOPTÉE

18-06-229

5.6 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 993 463, CHEMIN DES BOISÉS-CHAMPÊTRES

DEMANDE de madame Josée Bigras de Habitations Val-David concernant le projet de construction sur le lot nº 2 993 463, chemin des Boisés-Champêtres.

ATTENDU QUE la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2018-00031, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 13 avril 2018 ainsi que sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado, minute 15969, en date du 6 avril 2018 à la condition que l'allée véhiculaire privée incluant les cases de stationnement hors rue soit composée d'une surface perméable (ex.: pavé perméable, pavé alvéolé, pavé gazon, béton ou asphalte poreux, gravillons, gravier, gazon, etc.).

ADOPTÉE

18-06-230

5.7 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 990 834, CHEMIN DE LA RIVIÈRE

DEMANDE de monsieur Thierry Fisette concernant les travaux de construction sur le lot n° 2 990 834, chemin de la Rivière.

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment s'intègre au milieu naturel (topographie, végétation, boisés, etc.) tout en favorisant des méthodes de construction qui minimisent les travaux de déblais et de remblais;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2018-00037, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 1er mai 2018 ainsi que sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado, minute 15987, en date du 30 avril 2018.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-06-231

5.8 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 993 542, RUE DUBOIS

DEMANDE de monsieur Louis-Philippe Lambert concernant le projet de construction sur le lot nº 2 993 542, rue Dubois.

ATTENDU QUE la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2018-00039, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 7 mai 2018 ainsi que sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon, minute 4276, en date du 2 mai 2018, à la condition que l'allée véhiculaire privée incluant les cases de stationnement hors rue soit composée d'une surface perméable (ex.: pavé perméable, pavé alvéolé, pavé gazon, béton ou asphalte poreux, gravillons, gravier, gazon, etc.);

QUE le conseil municipal avise le demandeur que le projet est accepté, malgré qu'il considère que l'implantation du bâtiment nécessitera d'importants travaux de remblai et déblai et que des travaux de cette nature vont à l'encontre des principes d'aménagement en secteur montagneux, désirant que le demandeur s'assure d'en minimiser l'impact.

ADOPTÉE

18-06-232

5.9 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 1589, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Simon Vanier concernant les travaux d'aménagement de terrain au 1589, route 117.

ATTENDU QUE les aménagements paysagers proposés doivent être prédominants par rapport aux espaces fonctionnels de circulation et de stationnement;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE l'entreposage extérieur et les équipements techniques doivent être dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans construits conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux;

ATTENDU QUE la superficie des aires de stationnement doit être réduite au maximum à l'aide d'aménagements paysagers et d'îlots de verdure afin de maintenir ces espaces à une petite échelle et de réduire les îlots de chaleur;

ATTENDU QUE l'aménagement des aires de stationnement doit faire l'objet d'un aménagement paysager global en relation avec le caractère naturel, paysager et architectural du milieu d'intervention. Une attention particulière doit être apportée à l'aménagement paysager lorsque les aires de stationnement sont localisées en cour avant ou visibles de la route 117;

ATTENDU QUE la demande ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse le projet d'aménagement de terrain numéro 2017-00069 au 1589, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 19 avril 2018 et exige que dans l'intervalle, l'aire d'entreposage extérieur en cour arrière soit sécurisée par l'installation d'une clôture temporaire d'une hauteur minimale de 1,2 mètre.

ADOPTÉE

18-06-233

5.10 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 1418, CHEMIN DE LA VALLÉE-BLEUE

DEMANDE de monsieur Manfred Lingat relativement au 1418, chemin de la Vallée-Bleue, lot nº 2 988 916, afin de:

- Permettre l'empiétement du bâtiment principal dans la marge avant de 6,36 mètres alors que le règlement de zonage numéro 601 prescrit une marge avant de 10 mètres dans la zone REC-03;

- Permettre l'empiétement du bâtiment principal de 3,25 mètres dans la rive et l'empiétement de la passerelle de 10 mètres dans la rive alors que le règlement de zonage numéro 601 interdit toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux dans la rive de 10 mètres;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

PAROLE AU PUBLIC: Monsieur Réjean Paquin trouve que cinq dérogations mineures pour la même propriété c'est beaucoup.

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE les travaux relatifs à la demande ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été exécutés de bonne foi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00038 au 1418, chemin de la Vallée-Bleue, lot nº 2 988 916, tel que démontré sur le certificat de localisation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15 948, en date du 16 mars 2018.

ADOPTÉE

18-06-234

5.11 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 1418, CHEMIN DE LA VALLÉE-BLEUE

DEMANDE de monsieur Manfred Lingat relativement au 1418, chemin de la Vallée-Bleue, lot nº 2 988 916, afin de permettre l'empiétement du bâtiment principal dans la marge avant de 2,37 mètres et un empiétement dans la marge latérale de 2,36 mètres alors que le règlement de zonage numéro 601 prescrit une marge avant de 10 mètres et une marge latérale de 5 mètres dans la zone REC-03.

PAROLE AU PUBLIC: Monsieur Réjean Paquin trouve que cinq dérogations mineures pour la même propriété c'est beaucoup.

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00041 au 1418, chemin de la Vallée-Bleue, lot nº 2 988 916, tel que démontré sur le certificat de localisation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15 948, en date du 16 mars 2018.

ADOPTÉE

18-06-235

5.12 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 1418, CHEMIN DE LA VALLÉE-BLEUE

DEMANDE de monsieur Manfred Lingat relativement au 1418, chemin de la Vallée-Bleue, lot nº 2 988 916, afin de permettre l'empiétement du bâtiment accessoire (garage) de 7,70 mètres dans la rive alors que le règlement de zonage numéro 601 interdit toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux dans la rive de 10 mètres.

PAROLE AU PUBLIC: Monsieur Réjean Paquin trouve que cinq dérogations mineures pour la même propriété c'est beaucoup.

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00042 au 1418, chemin de la Vallée-Bleue, lot nº 2 988 916, tel que démontré sur le certificat de localisation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15 948, en date du 16 mars 2018.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-06-236

5.13 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 1418, CHEMIN DE LA VALLÉE-BLEUE

DEMANDE de monsieur Manfred Lingat relativement au 1418, chemin de la Vallée-Bleue, lot nº 2 988 916, afin de permettre l'empiétement du bâtiment accessoire (salle de mécanique) de 4,73 mètres dans la rive alors que le règlement de zonage numéro 601 interdit toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux dans la rive de 10 mètres.

PAROLE AU PUBLIC: Monsieur Réjean Paquin trouve que cinq dérogations mineures pour la même propriété c'est beaucoup.

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00043 au 1418, chemin de la Vallée-Bleue, lot nº 2 988 916, tel que démontré sur le certificat de localisation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15 948, en date du 16 mars 2018.

ADOPTÉE

18-06-237

5.14 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 1418, CHEMIN DE LA VALLÉE-BLEUE

DEMANDE de monsieur Manfred Lingat relativement au 1418, chemin de la Vallée-Bleue, lot nº 2 988 916, afin de permettre l'empiétement du bâtiment accessoire (station de pompage) de 14 mètres dans la rive alors que le règlement de zonage numéro 601 interdit toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux dans la rive de 15 mètres.

PAROLE AU PUBLIC: Monsieur Réjean Paquin trouve que cinq dérogations mineures pour la même propriété c'est beaucoup

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00044 au 1418, chemin de la Vallée-Bleue, lot n° 2 988 916, tel que démontré sur le certificat de localisation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15 948, en date du 16 mars 2018.

ADOPTÉE

18-06-238

5.15 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 917, RUE DU TOUR-DU-LAC

DEMANDE de madame Micheline Pépin et monsieur Fernand Godbout relativement au 917, rue du Tour-du-Lac, lot n° 2 990 340, afin de permettre l'empiétement du bâtiment principal de 0,33 mètre dans la marge latérale alors que le règlement de zonage numéro 601 prescrit une marge latérale de 3 mètres dans la zone H-32.

PAROLE AU PUBLIC: Monsieur Pierre Guy qui est le voisin immédiat ne s'oppose pas et monsieur Réjean Paquin veut connaître l'année de construction.

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour les demandeurs;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00045 au 917, rue du Tour-du-Lac, lot nº 2 990 340, tel que démontré sur le certificat de localisation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15 994, en date du 27 avril 2018.

ADOPTÉE

18-06-239

5.16 AUTORISATION - ACHAT DE CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT

ATTENDU QUE l'actuel contrat de collecte des matières résiduelles se termine le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité se joindra à la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) à compter du 1er janvier 2019 pour la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la RITL a inscrit dans son entente une obligation que la Municipalité fournisse des conteneurs à chargement avant;

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides par regroupement d'achat lancera un appel d'offres public afin d'obtenir les meilleurs prix possibles pour l'achat de conteneurs à chargement avant;

ATTENDU QU'en vertu du nouveau contrat de collecte des matières résiduelles, la Municipalité doit procéder à l'achat de conteneur à chargement avant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'achat des conteneurs suivants:

- 10 conteneurs à déchets (noir) de 8 verges cubes;
- 6 conteneurs à déchets (noir) de 10 verges cubes;
- 1 conteneur à déchets (noir) de 6 verges cubes;
- 8 conteneurs à recyclage (vert) de 8 verges cubes; et
- 4 conteneurs à recyclage (vert) de 10 verges cubes;

QUE la quantité si haut mentionnée est la quantité minimum nécessaire pour l'instant;

QUE cette dépense soit payée à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-06-240

5.17 AFFECTATION - FONDS DE PARC - PROJET DE CRÉATION D'UNE PISTE RÉCRÉATIVE "PUMP TRACK"

ATTENDU QUE le conseil municipal désire implanter un projet pilote temporaire de piste récréative de style "pumptrack" au centre du village;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère que ce projet est attendu par plusieurs citoyens et qu'il aura des retombées positives sur le plan des saines habitudes de vie et sur le tissu social;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal s'approprie la somme de 10 000 $ à même le Fonds de parc afin d'entamer le projet pilote d'implantation temporaire de piste récréative de style "pumptrack" au centre du village.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

18-06-241

6.1 AUTORISATION - PROLONGATION DES HEURES D'OUVERTURE - PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN

ATTENDU la demande de plusieurs citoyens et du Club de plein-air de Val-David pour prolonger les heures d'ouverture du Parc régional de Val-David-Val-Morin pour la pratique d'activités en soirée;

ATTENDU QUE les heures d'ouverture du parc régional sont présentement de 8h30 à 16h30;

ATTENDU QUE ces heures d'ouverture devenaient une contrainte légale pour l'utilisation en soirée;

ATTENDU la délégation de pouvoirs de la MRC des Laurentides vers la Municipalité en ce qui concerne la gestion du parc, notamment les heures d'ouverture;

ATTENDU le désir du conseil municipal de revoir les heures d'ouverture pour la période estivale;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la prolongation des heures d'ouverture du Parc régional de Val-David-Val-Morin en fonction de l'horaire suivant: de 7h à 22h;

QUE ces nouvelles heures d'ouverture entreront en vigueur à compter du 2 juin jusqu'au 31 octobre 2018;

QUE les heures d'ouverture du Chalet Anne-Piché continueront cependant d'être les mêmes qu'à l'habitude.

ADOPTÉE

18-06-242

6.2 AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - DANSE EXTÉRIEURE FAMILIALE - 23 JUIN 2018

ATTENDU la demande du regroupement Mouvement Libre d'animer et d'offrir une danse extérieure familiale au parc Léonidas-Dufresne le 23 juin 2018 de 15h à 18h;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de la danse extérieure familiale organisée par Mouvement Libre, le 23 juin 2018 de 15h à 18h au parc Léonidas-Dufresne et de fournir l'électricité pour cette activité.

ADOPTÉE

18-06-243

6.3 AUTORISATION - SOUTIEN FINANCIER À UN ORGANISME CULTUREL - FESTIVAL DES CONTES MALTÉS

ATTENDU la demande de soutien financier de l'organisateur Productions Artistiques Régionales des Laurentides (P.A.R.L.) pour la tenue de l'événement *Festival des Contes Maltés* du 6 au 8 septembre 2018;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU la volonté du conseil municipal de continuer de soutenir cet événement;

ATTENDU QUE l'événement attire un nombre important de visiteurs;

ATTENDU QUE cet événement contribue au positionnement et au rayonnement culturel de Val-David;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal octroie à P.A.R.L. une aide financière pour l'année 2018 de 2 000 $ pour l'organisation de l'événement Festival des Contes Maltés;

QUE le conseil municipal exige que l'organisme fournisse une preuve d'assurance pour la responsabilité civile de 2 000 000 $ à laquelle la Municipalité figure comme assurée additionnelle pour la durée de l'événement, et ce, dans les 10 jours le précédant;

QUE cette résolution n'exempte pas l'organisme d'obtenir les permis nécessaires à la tenue de leur événement, le cas échéant.

ADOPTÉE

18-06-244

6.4 AUTORISATION - SOUTIEN FINANCIER À UN ORGANISME CULTUREL - SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE VAL-DAVID

ATTENDU la demande de soutien financier de l'organisme Société d'histoire et du patrimoine de Val-David;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de soutenir cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal octroie à Société d'histoire et du patrimoine de Val-David une aide financière de 500 $.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-06-245

6.5 AUTORISATION - ADHÉSION ANNUELLE - CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle de la Municipalité au Carrefour action municipale et famille pour l'année 2018-2019, et ce, au coût de 87,38 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

18-06-246

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 730 PORTANT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Je, Guy Séguin, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 730 portant sur les modalités de publication des avis publics.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

18-06-247

8.1 PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT 730 PORTANT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Il est proposé par monsieur Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal présente le projet de règlement numéro 730 portant sur les modalités de publication des avis publics.

ADOPTÉE

9 RÈGLEMENTS

9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 720 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL - DÉCISION REPORTÉE

QUE le conseil municipal reporte sa décision quant à l'adoption du règlement numéro 720 portant sur la régie interne des séances du conseil.

18-06-248

9.2 ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 601-27 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement 601-27 amendant le règlement de zonage 601 afin de créer la zone EF-08 et d'encadrer le développement par projet intégré.

ADOPTÉE

18-06-249

9.3 ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 602-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 602

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement 602-4 amendant le règlement de lotissement 602, afin de prévoir des dispositions particulières pour la zone EF-08.

ADOPTÉE

10 VARIA

Aucun point.

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 14 mai 2018.

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de mai 2018, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de mai 2018 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale adjointe en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.5 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉSOLUTION NUMÉRO 18-05-174 - SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2018

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice des affaires juridiques, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, Me Marie-Pier Pharand, dépose un procès-verbal de correction visant la résolution 18-05-174 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 8 mai 2018.

11.6 DÉPÔT - DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES AMENDÉE

Le conseil municipal prend acte du dépôt d'un formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires amendé, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

La déclaration amendée reçue est celle de madame Dominique Forget.

11.7 DÉPÔT - INTERVENTION ÉCRITE DE MADAME MADELEINE LANDRY - 8 MAI 2018

Le conseil municipal prend acte du dépôt de l'intervention écrite de madame Madeleine Landry datée du 8 mai 2018.

11.8 DÉPÔT - BILAN DE LA SPCALL - CONTRÔLE ANIMALIER - JANVIER À MARS 2018

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du bilan de la SPCALL pour les mois de janvier à mars 2018 concernant les interventions ainsi que la liste des détenteurs de licences sur le territoire de la Municipalité.

11.9 DÉPÔT - PLAINTE ÉCRITE DE MONSIEUR JAMES VOSS ET MADAME MARTINE ROY - 11 JUIN 2018

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la plainte écrite de monsieur James Voss et madame Martine Roy datée du 11 juin 2018.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

18-06-250

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 12 juin 2018 soit levée à 23 h 22.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 juillet 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)

SONT ABSENTS

Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juillet 2018

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018

2 Direction générale et ressources humaines

2.1 Autorisation - Opération Nez rouge des Pays-d'en-Haut - Barrage routier promotionnel

2.2 Autorisation de signature - Contrat de service - Remorquage Val-Morin

2.3 Entérinement de signature - Protocole d'entente - 9297-8246 Québec inc. - Utilisation et entretien des sentiers, des parois d'escalade et des parcs

2.4 Autorisation de signature - Documents bancaires - Règlements, procès-verbaux et autres documents administratifs - Remplacement de la résolution 18-06-209

2.5 Abrogation - Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires amendée

2.6 Recommandation - Regroupement des Offices municipaux des Municipalités de Val-Morin, Val-David, Saint-Faustin-Lac-Carré, Labelle et des Villes de Mont-Tremblant et Sainte-Agathe-des-Monts

3 Finance et trésorerie

3.1 Ratification du journal des déboursés

3.2 Autorisation - Transfert à l'excédent de fonctionnement non affecté

3.3 Autorisation - Droits sur les mutations immobilières

4 Travaux publics

4.1 Autorisation - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local - Travaux de voirie 2018

4.2 Autorisation - Travaux prévus au règlement d'emprunt pour des travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales

4.3 Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 2 - Travaux de voirie 2018 - Uniroc Construction inc.

4.4 Permission de voirie - Mise en place d'un égout sanitaire - Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

5 Urbanisme et environnement

5.1 Demande de rénovation: 1612, route 117

5.2 Demande de rénovation: 1643, route 117

5.3 Demande de rénovation: Lot 4 344 885, rue de la Sapinière

5.4 Demande de construction: 1183, rue de l'Aube

5.5 Demande d'enseigne: 1050, route 117

5.6 Demande de dérogation mineure: 2335-2337, rue Robillard

5.7 Demande de dérogation mineure: 2363, rue Faubert

5.8 Demande de dérogation mineure: 2522, rue Jean-Baptiste-Dufresne

5.9 Demande de dérogation mineure: 2522, rue Jean-Baptiste-Dufresne

5.10 Demande de dérogation mineure: 1558, rue James-Guitet

5.11 Mandat - Prévost Fortin d'Aoust, avocats - Dossiers 2168, 2180 et 2301 1ère Avenue

6 Loisirs et culture

6.1 Programme d'aide financière aux organismes et aux individus

6.2 Autorisation - Occupation du domaine public - Activité de Qi Gong et atelier d'origami - 28 juillet 2018

6.3 Autorisation - Adhésion annuelle - Réseau québécois de Villes et Villages en santé

6.4 Autorisation - Occupation du domaine public - Présentation de danse aztèque - 19 juillet 2018

7 Avis de motion

8 Projets de règlements

9 Règlements

9.1 Adoption - Règlement 720 portant sur la régie interne des séances du conseil

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

9.2 Adoption - Règlement 730 portant sur les modalités de publications des avis publics

9.3 Adoption - Règlement 601-27 amendant le règlement de zonage numéro 601

9.4 Adoption - Règlement 602-4 amendant le règlement de lotissement 602

9.5 Adoption - Règlement 604-13 amendant le règlement sur les permis et certificats 604

9.6 Adoption - Règlement 607-3 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 607

10 Varia

11 Documents déposés

11.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

11.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

11.3 Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

11.4 Dépôt du rapport de la directrice générale par intérim - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

11.5 Dépôt - Liste des donateurs et rapports de dépenses de Nicole Davidson - Élection municipale du 5 novembre 2017

11.6 Dépôt - Lettre de démission - Directrice des affaires juridiques et greffière

11.7 Dépôt - Document proposé par monsieur Pierre Guy - 12 juin 2018

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période d'interventions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE KATHY POULIN

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-07-251

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juillet 2018 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

18-07-252

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2018

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

18-07-253

2.1 AUTORISATION - OPÉRATION NEZ ROUGE DES PAYS-D'EN-HAUT - BARRAGE ROUTIER PROMOTIONNEL

ATTENDU la demande de Opération Nez rouge des Pays-d'en-Haut pour la tenue d'un barrage routier promotionnel les 3, 10 et 17 novembre 2018;

ATTENDU QUE ce barrage routier vise la sollicitation des automobilistes pour amasser des dons et également pour faire la promotion de la nouvelle campagne;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue d'un barrage routier à l'angle des rues de l'Église et Jean-Baptiste-Dufresne et permet aux bénévoles de solliciter les automobilistes à cet endroit les 3, 10 et 17 novembre 2018 dans les heures d'affluence;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

18-07-254

2.2 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE SERVICE - REMORQUAGE VAL-MORIN

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin, durant la période comprise entre le 24 juin et le 31 octobre 2018, des services d'une firme spécialisée dans le remorquage des véhicules en infraction;

ATTENDU QUE la Municipalité a sollicité les services d'une firme spécialisée dans le domaine dans la région;

ATTENDU QUE la firme Remorquage Val-Morin possède tous les équipements appropriés et a offert ses services moyennant un coût de 75 $ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la signature par Me Marie-Pier Pharand, directrice générale par intérim, d'un contrat visant notamment à retenir les services de Remorquage Val-Morin, pour le service de remorquage des véhicules en infraction durant la période comprise entre le 24 juin et le 31 octobre 2018, et ce, en contrepartie du paiement d'un montant de 75 $ plus les taxes applicables par véhicule remorqué.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-07-255

2.3 ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - 9297-8246 QUÉBEC INC. - UTILISATION ET ENTRETIEN DES SENTIERS, DES PAROIS D'ESCALADE ET DES PARCS

ATTENDU QUE 9297-8246 Québec inc. est présentement propriétaire des lots 2 989 914, cadastre du Québec, lequel constitue l'assiette du Lac La Sapinière et 2 990 064, cadastre du Québec (anciennement l'Hôtel La Sapinière);

ATTENDU QUE des sentiers de randonnée pédestre et de vélo de montagne ont été aménagés par la Municipalité et passent sur les lots 2 989 914 et 2 990 064;

ATTENDU l'utilisation de la paroi de la montagne pour y faire de l'escalade;

ATTENDU QUE 9297-8246 Québec inc. est présentement propriétaire des lots 2 990 087 et 2 990 089, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE lesdits lots sont utilisés par la Municipalité à des fins de parc;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine la signature par la directrice des affaires juridiques et greffière, Me Marie-Pier Pharand, d'un protocole d'entente avec 9297-8246 Québec inc., représentée par sa présidente, madame Diane Beaudry, par lequel 9297-8246 Québec inc. consent à la Municipalité un droit d'accès temporaire aux lieux pour l'utilisation et l'entretien des parcs, des sentiers aménagés et l'utilisation de la paroi de la montagne pour y faire de l'escalade.

ADOPTÉE

18-07-256

2.4 AUTORISATION DE SIGNATURE - DOCUMENTS BANCAIRES - RÈGLEMENTS, PROCÈS-VERBAUX ET AUTRES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS - REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION 18-06-209

ATTENDU la vacance prochaine aux postes de directeur général et de directeur des affaires juridiques;

ATTENDU QUE ce faisant, il est requis de modifier la résolution visant à autoriser les signataires pour certains documents municipaux;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU les dispositions du Code municipal du Québec, notamment quant à la question des pouvoirs du directeur général adjoint et du secrétaire-trésorier adjoint;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE madame Kathy Poulin, mairesse,

ou madame Dominique Forget,

ou monsieur Carl De Montigny

ET monsieur Lucien Ouellet, directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint,

ou monsieur Yves Frenette, directeur des travaux publics,

soient et sont autorisés à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité, tous chèques et autres documents bancaires relatifs à l'administration de la Municipalité ainsi que les procès-verbaux, les règlements, les contrats impliquant une dépense de plus de 25 000 $ et autres documents de même nature autres que bancaires, relatifs à l'administration de la Municipalité;

Malgré ce qui précède, le conseil municipal a autorisé les fonctionnaires à signer seuls les contrats et autres documents de même nature, autres que bancaires, dans leur champs de compétence et en respect des limites financières, conformément aux dispositions du *Règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés;*

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 18-06-209 et toute autre résolution précédemment adoptée relativement aux autorisations de signature pour les documents bancaires, les procès-verbaux, les règlements et autres documents administratifs.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-07-257

2.5 ABROGATION - DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES AMENDÉE

ATTENDU le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires amendée de madame la conseillère Dominique Forget à la séance du 12 juin 2018;

ATTENDU que tel dépôt n'était pas requis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal abroge le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires amendée de madame la conseillère Dominique Forget.

ADOPTÉE

18-07-258

2.6 RECOMMANDATION - REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DES MUNICIPALITÉS DE VAL-MORIN, VAL-DAVID, SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ, LABELLE ET DES VILLES DE MONT-TREMBLANT ET SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

ATTENDU QUE les Offices municipaux d'habitation de Val-Morin, Val-David, Saint-Faustin-Lac-Carré, Labelle, Mont-Tremblant et Sainte-Agathe-des-Monts ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités et villes ci-dessus mentionnées un projet d'entente de regroupement des offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

ATTENDU QU'une demande a été formulée à la SHQ afin que la Municipalité conserve un droit de regard sur l'avenir de l'immeuble qui héberge *Le Havre de Val-David* et que le conseil municipal a à cœur de conserver la vocation sociale et communautaire dudit immeuble, soit celui de loger les personnes âgées en légère perte d'autonomie.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal recommande favorablement le regroupement des offices municipaux d'habitation de Val-Morin, Val-David, Saint-Faustin-Lac-Carré, Labelle, Mont-Tremblant et Sainte-Agathe-des-Monts suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

QUE le conseil municipal réitère sa demande formulée à la Société d'habitation du Québec à l'effet d'être autorisé à vendre ou transférer l'immeuble construit dans le cadre du programme AccèsLogis Volet II, à l'organisme *«Le Havre de Val-David"*.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

18-07-259

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 juin 2018, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 180760 à 180989 1 072 755,02 $

ADOPTÉE

18-07-260

3.2 AUTORISATION - TRANSFERT À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

ATTENDU les attentes du conseil municipal suite à l'adoption du budget 2018;

ATTENDU QUE les directeurs de service ont fait un exercice de rationalisation de leurs budgets respectifs;

ATTENDU QUE l'exercice de rationalisation a permis de dégager un montant de 128 300 $;

ATTENDU QU'il y a lieu de retourner ce montant à l'excédent de fonctionnement non affecté;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur de la trésorerie à procéder au virement nécessaire dans le but de retourner cette somme de 128 300 $ à l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

18-07-261

3.3 AUTORISATION - DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

ATTENDU QUE la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* oblige les municipalités à percevoir un tel droit;

ATTENDU QU'en vertu des récentes modifications à cette loi, une municipalité a désormais le droit de facturer un taux supérieur, allant jusqu'à 3 % pour les valeurs d'immeubles dépassant 500 000 $;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir de ce droit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise que le taux d'imposition de la quatrième tranche des droits sur les mutations immobilières, soit pour les immeubles dont la valeur est supérieure à 500 000 $, s'élève à 2 %.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

18-07-262

4.1 AUTORISATION - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL - TRAVAUX DE VOIRIE 2018

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL et PAVL;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

18-07-263

4.2 AUTORISATION - TRAVAUX PRÉVUS AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS POUR DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement 726 décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des travaux d'infrastructures municipales et autorisant une dépense et un emprunt de 185 000 $ à ces fins;

ATTENDU QUE les travaux prévus au règlement sont planifiés pour la période estivale 2018;

ATTENDU QUE le règlement prévoit que le conseil municipal doive autoriser les projets par l'adoption d'une résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise les travaux suivants, le tout dans les limites règlementaires et dans le respect des diverses dispositions législatives quant à l'octroi de contrats :

À la salle communautaire:

- Analyse d'air à la boutique Les Abeilles et modifications en conséquence;

- Travaux à la toiture;

- Réfection des salles de bains (céramique, électricité et plomberie);

- Remplacement fenêtres au sous-sol;

- Travaux de peinture et entretien ménager;

Au Parc des Amoureux:

- Réfection du bloc sanitaire (céramique, électricité et plomberie)

- Travaux à la toiture;

- Peinture extérieure;

- Local de rangement pour l'entretien ménager;

Chalet Anne-Piché:

- Peinture extérieure;

- Grand ménage intérieur;

Centre d'exposition:

- Remplacement du garde-corps extérieur;

- Remplacement de la porte avant;

- Travaux à la toiture ;

Chalet Dion:

- Remplacement de la fontaine d'eau potable;

- Remplacement des portes et fenêtres;

- Remplacement de la céramique au sous-sol;

- Remplacement du garde-corps extérieur;

- Grand ménage intérieur;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

- Travaux à la toiture;

Bureau d'accueil touristique:

- Réparation de la terrasse extérieure;

- Grand ménage intérieur;

- Peinture extérieure;

- Travaux à la toiture;

- Installation de caméras de surveillance;

Salle Maurice-Monty (presbytère):

- Réaménagement du local au deuxième étage;

- Réfection de l'escalier extérieur et du plancher du sous-sol;

- Travaux électriques.

ADOPTÉE

18-07-264

4.3 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 - TRAVAUX DE VOIRIE 2018 - UNIROC CONSTRUCTION INC.

ATTENDU la recommandation datée du 5 juillet 2018, rédigée par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur junior de la firme Équipe Laurence, Experts conseils, relativement au paiement numéro 2 pour les travaux de voirie 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Uniroc Construction inc. une somme de 319 039,42 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-07-265

4.4 PERMISSION DE VOIRIE - MISE EN PLACE D'UN ÉGOUT SANITAIRE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David doit mettre en place un égout sanitaire situé dans l'emprise de la route 117 qui est de la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du MTMDET pour intervenir sur les routes placées sous la juridiction du MTMDET;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maitre d'oeuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les exigences indiquées au permis délivré par le MTMDET et à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) un permis de voirie afin de permettre des travaux de mise en place d'un égout sanitaire situé dans l'emprise de la route 117 qui est de juridiction du MTMDET, et mandate la firme Les Consultants SM inc. pour ce faire;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au MTMDET.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18-07-266

5.1 DEMANDE DE RÉNOVATION: 1612, ROUTE 117

DEMANDE de madame Loraine Bastien concernant le projet de rénovation au 1612, route 117.

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2018-00052, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 11 juin 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-07-267

5.2 DEMANDE DE RÉNOVATION: 1643, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Jean-Benoit Desjardins pour Gestion J-B Desjardins concernant le projet de rénovation et d'enseigne au 1643-1645, route 117.

ATTENDU QUE des plantations massives d'espèces indigènes ainsi qu'un aménagement paysager distinctif sont favorisés en cour avant, notamment à proximité de l'emprise de la route 117 de manière à créer un corridor visuel paysager continu et constant;

ATTENDU QUE les aménagements paysagers doivent être prédominants par rapport aux espaces fonctionnels de circulation et de stationnement;

ATTENDU QUE les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs et des matériaux qui respectent le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale et industrielle de la route 117;

ATTENDU QU'un aménagement paysager particulier doit être prévu aux pourtours des enseignes détachées du bâtiment de manière à assurer l'intégration des installations à l'aménagement paysager du site d'insertion;

ATTENDU QUE la demande ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation du bâtiment numéro 2018-00049, mais refuse les projets d'enseigne et d'aménagement de terrain incluant la proposition de clôture, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 25 mai 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis;

QUE le conseil municipal désire que le demandeur lui fournisse un plan clair et précis de l'aménagement du terrain dont les aménagements paysagers de la cour avant et de la clôture entourant l'aire d'entreposage extérieur afin de s'assurer que le matériel et les équipements ne seront pas visibles de la route 117, ni des habitations contigües.

ADOPTÉE

18-07-268

5.3 DEMANDE DE RÉNOVATION: LOT 4 344 885, RUE DE LA SAPINIÈRE

DEMANDE de monsieur Jean-Pascal Dubé pour 9319-1815 Québec inc. concernant les travaux de rénovation sur le lot n° 4 344 885, rue de la Sapinière.

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2018-00056, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 15 juin 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-07-269

5.4 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1183, RUE DE L'AUBE

DEMANDE de madame Nathalie Plourde concernant le projet de construction au 1183, rue de l'Aube, lot n° 6 117 379.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2018-00059, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 5 juin 2018 dont le plan de construction préparé par Claude Blain, technologue, et le plan d'implantation préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, minute 4343, en date du 30 mai 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-07-270

5.5 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1050, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Alexandre Villemaire pour Jocelyn Villemaire inc. concernant le projet d'enseigne au 1050, route 117 du lot n° 2 991 224.

ATTENDU QUE l'enseigne fait partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2018-00058 au 1050, route 117, tel que démontré sur les esquisses reçues le

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

22 mai 2018 ainsi que sur le plan préparé par Enseignes Pattison reçu le 12 juin 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-07-271

5.6 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 2335-2337, RUE ROBILLARD

DEMANDE de monsieur François Tremblay relativement au 2335-2337, rue Robillard, lot nº 2 990 534, afin de permettre l'empiétement du bâtiment principal de 1,80 mètre dans la marge de recul arrière alors que le règlement de zonage numéro 601 prescrit une marge de recul arrière de 9 mètres.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QU'il n'y a pas l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure numéro 2018-00047 au 2335-2337, rue Robillard, lot nº 2 990 534, tel que démontré sur le plan projet de lotissement préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, minute 2791, en date du 11 mai 2018.

ADOPTÉE

18-07-272

5.7 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 2363, RUE FAUBERT

DEMANDE de monsieur Claude Cool relativement au 2363, rue Faubert, lot nº 2 990 735, afin de permettre la construction d'un mur de soutènement d'une hauteur de 1,50 mètre en cour avant alors que le règlement de zonage numéro 601 prescrit une hauteur maximum de 1,00 mètre pour les murs de soutènement en cour avant.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00046 au 2363, rue Faubert, lot n° 2 990 735, tel que démontré sur le projet d'implantation préparé par Francis Guindon, arpenteur-géomètre, minute 291, en date du 11 mai 2018.

ADOPTÉE

18-07-273

5.8 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 2522, RUE JEAN-BAPTISTE-DUFRESNE

DEMANDE de madame Liliana Griéco relativement au 2522, rue Jean-Baptiste-Dufresne, lots n^{os} 2 990 593 et 4 523 600, afin de permettre l'empiétement de l'agrandissement projeté du bâtiment principal de 0,63 mètre dans la marge avant alors que le règlement de zonage numéro 601 prescrit une marge de recul avant de 3 mètres.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00054 au 2522, rue Jean-Baptiste-Dufresne, lot n° 2 990

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

593, tel que démontré sur le plan projet d'implantation préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, minute 4355, en date du 5 juin 2018.

ADOPTÉE

18-07-274

5.9 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 2522, RUE JEAN-BAPTISTE-DUFRESNE

DEMANDE de madame Liliana Griéco relativement au 2522, rue Jean-Baptiste-Dufresne, lots nos 2 990 593 et 4 523 600, afin de permettre l'empiétement de l'agrandissement projeté du bâtiment principal de 0,61 mètre dans la rive alors que le règlement de zonage numéro 601 interdit toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux dans la rive de 15 mètres.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00055 au 2522, rue Jean-Baptiste-Dufresne, lot nº 2 990 593, tel que démontré sur le plan projet d'implantation préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, minute 4355, en date du 5 juin 2018.

ADOPTÉE

18-07-275

5.10 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 1558, RUE JAMES-GUITET

DEMANDE de monsieur Alain Doyon relativement au 1558, rue James-Guitet, lot nº 2 991 484, afin de permettre l'empiétement de l'agrandissement projeté du bâtiment principal de 0,90 mètre dans la marge avant alors que le règlement de zonage numéro 601 prescrit une marge de recul avant de 6 mètres.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00051 au 1558, rue James-Guitet, lot n° 2 991 484, tel que démontré sur le certificat de localisation préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, minute 9325, en date du 30 mai 2018, à la condition de prévoir sur la façade principale une porte d'entrée face à la rue.

ADOPTÉE

18-07-276

5.11 MANDAT - PRÉVOST FORTIN D'AOUST, AVOCATS - DOSSIERS 2168, 2180 ET 2301 1ÈRE AVENUE

ATTENDU la résolution 16-07-288 adoptée le 12 juillet 2016 laquelle mandatait la firme Prévost, Fortin, d'Aoust avocats pour entamer des procédures judiciaires dans les dossiers des immeubles sis aux 2168 et 2180, 1ère Avenue;

ATTENDU QU'il continue d'y avoir des usages non conformes au règlement de zonage 601 pour les immeubles sis aux 2168 et 2180, 1ère Avenue;

ATTENDU les usages non conformes au règlement de zonage 601 pour l'immeuble sis au 2301, 1ère Avenue;

ATTENDU QUE les propriétaires des immeubles ont été avisés à plusieurs reprises des infractions;

ATTENDU QUE la situation perdure, et ce, malgré de nombreuses rencontres avec la Municipalité et malgré que de nombreux constats d'infraction aient été émis;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme d'avocats Prévost, Fortin, d'Aoust, avocats, pour continuer les procédures judiciaires déjà entamées et/ou pour entamer les nouvelles procédures judiciaires qui s'imposent, devant la Cour supérieure, et ce, relativement aux usages non-conformes des immeubles sis aux 2168, 2180 et 2301, 1ère Avenue.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

18-07-277

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes reçues de divers organismes;

ATTENDU la rencontre du comité d'analyse des demandes de soutien financier (CADAF) du 26 juin 2018 et les recommandations qui en découlent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes et aux individus suivants:

À même le Fonds les Abeilles

- Club optimiste Val-David Val-Morin (souper spaghetti et projet descente de rivière): 700 $;
- Fondation Dufresne (projet Tikal): 100 $;
- Fondation Maison Emmanuel: 100 $;
- Carrefour Bois Chantant (Festival International des Hautes-Laurentides): 500 $;

QUE le conseil municipal autorise l'usage de la salle communautaire à titre gratuit pour:

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

- Centre d'action sociale en orthophonie. À noter que les frais de conciergerie au montant de 65 $ devront être acquittés par l'organisme.

ADOPTÉE

18-07-278

6.2 AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ACTIVITÉ DE QI GONG ET ATELIER D'ORIGAMI - 28 JUILLET 2018

ATTENDU la demande de l'organisme Falun Dafa Laurentides d'offrir gratuitement un atelier d'origami et des démonstrations et initiation de Qi Gong pour tous au parc Léonidas-Dufresne le 28 juillet 2018 de 10h à 16h;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue d'un atelier d'origami et des démonstrations et initiation de Qi Gong organisé par Falun Dafa Laurentides, le 28 juillet 2018 de 10h à 16h au parc Léonidas-Dufresne, pourvu que des tracts ou des pamphlets informatifs ne soient pas distribués par les organisateurs.

ADOPTÉE

18-07-279

6.3 AUTORISATION - ADHÉSION ANNUELLE - RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle de la Municipalité au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'année 2018, et ce, au coût de 94 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

18-07-280

6.4 AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - PRÉSENTATION DE DANSE AZTÈQUE - 19 JUILLET 2018

ATTENDU la demande de l'organisme Raoul Pereira pour une présentation de danse traditionnelle aztèque le 19 juillet 2018 de 16h à 18h;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue d'une présentation de danse traditionnelle aztèque, le 19 juillet 2018 de 16h à 18h au parc Léonidas-Dufresne.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

Aucun point.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point.

9 RÈGLEMENTS

18-07-281

9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 720 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 720 portant sur la régie interne des séances du conseil.

ADOPTÉE

18-07-282

9.2 ADOPTION - RÈGLEMENT 730 PORTANT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATIONS DES AVIS PUBLICS

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 730 portant sur les modalités de publications des avis publics.

ADOPTÉE

18-07-283

9.3 ADOPTION - RÈGLEMENT 601-27 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 601-27 amendant le règlement de zonage 601 afin de créer la zone EF-08 et d'encadrer le développement par projet intégré.

ADOPTÉE

18-07-284

9.4 ADOPTION - RÈGLEMENT 602-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 602

ATTENDU les correctifs à apporter au deuxième projet de règlement 602-4 amendant le règlement 602 suivant l'avis reçu de la MRC des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 602-4 amendant le règlement de lotissement 602, afin de prévoir des dispositions particulières pour la zone EF-08.

ADOPTÉE

18-07-285

9.5 ADOPTION - RÈGLEMENT 604-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 604

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 604-13 amendant le règlement sur les permis et certificats 604, afin de préciser les plans et

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

documents requis dans le cadre d'un projet intégré réalisé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE

18-07-286

9.6 ADOPTION - RÈGLEMENT 607-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 607

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 607-3 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 607 afin d'encadrer les projets intégrés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE

10 VARIA

Aucun point.

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 18 juin 2018.

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de juin 2018, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de juin 2018 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale par intérim en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.5 DÉPÔT - LISTE DES DONATEURS ET RAPPORTS DE DÉPENSES DE NICOLE DAVIDSON - ÉLECTION MUNICIPALE DU 5 NOVEMBRE 2017

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses de la candidate Nicole Davidson à l'élection du 5 novembre 2017.

11.6 DÉPÔT - LETTRE DE DÉMISSION - DIRECTRICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFIÈRE

Le conseil municipal prend connaissance de la lettre de démission de Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques et greffière.

11.7 DÉPÔT - DOCUMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE GUY - 12 JUIN 2018

Le conseil municipal prend acte du dépôt du document proposé par monsieur Pierre Guy daté du 12 juin 2018 concernant l'écoulement des eaux au Lac Doré.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

18-07-287

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 12 juin 2018 soit levée à 20 h 58.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Lucien Ouellet
Directeur de la trésorerie
et secrétaire-trésorier adjoint

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 19 juillet 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 18 h 00.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

EST PRÉSENT À DISTANCE

Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)

EST ABSENT

Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT

Monsieur Lucien Ouellet	Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

1.1 Constatation de la régularité de la séance du conseil

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 juillet 2018

2 Urbanisme et environnement

2.1 Avis de motion - Règlement 601-28 amendant le règlement de zonage numéro 601 afin de revoir les usages et normes des zones en bordure de la route 117 et de modifier diverses dispositions

3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

4 Levée de la séance

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

18-07-288

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUILLET 2018

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 juillet 2018 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

2 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18-07-289

2.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 601-28 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601 AFIN DE REVOIR LES USAGES ET NORMES DES ZONES EN BORDURE DE LA ROUTE 117 ET DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

Je, Guy Séguin, conseiller municipal, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, à une prochaine séance du conseil municipal, le projet de règlement numéro 601-28 amendant le règlement de zonage numéro 601 afin de revoir les usages et normes des zones en bordure de la route 117 et de modifier diverses dispositions.

Plus particulièrement, ledit projet de règlement a pour objet de créer de nouvelles zones C-03 et C-04 à même une partie de la zone C-01.

À l'intérieur des zones commerciales et industrielles situées en bordure de la route 117, soit les zones C-01, C-02, C-03, C-04 et I-01, le nombre total d'usage pouvant être autorisé ou exercé est limité à deux pour l'un ou l'autre des usages suivants :

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

- C301 : Postes d'essence avec ou sans lave-autos.

- C302 : Les établissements combinant un magasin de type « dépanneur » avec ou non un restaurant et un poste d'essence avec lave-autos.

- C303 : Les établissements combinant un magasin de type « dépanneur » avec ou non un restaurant et un poste d'essence sans lave-autos.

- C304 : Les établissements combinant un poste d'essence (avec ou sans lave-autos) et les services d'entretien de véhicules automobiles (diagnostic de problèmes mécaniques, graissage des automobiles, changement de pneus et réparations mineures d'urgence (remplacement de pièces défectueuses ne nécessitant pas de réparations majeures). Le terme « réparation » exclut toute opération de débosselage, de démontage ou d'assemblage d'un véhicule, de soudure, de sablage ou de peinture.

- C305 : Lave-autos, manuels ou automatiques.

De plus, à l'intérieur des zones commerciales et industrielles situées en bordure de la route 117, soit les zones C-01, C-02, C-03, C-04 et I-01, le nombre total d'usage pouvant être autorisé ou exercé est limité à cinq pour l'un ou l'autre des usages suivants :

- C306 : Établissements de vente de véhicules automobiles neufs où les activités de location de véhicules, d'entretien de véhicules et de revente de véhicules usagés ne sont qu'accessoires à la vente de véhicules neufs.

- C307 : Établissements de vente de véhicules automobiles usagés.

- C308 : Établissement de location de véhicules automobiles, incluant les petites remorques.

Ledit projet de règlement a également pour objet la prohibition dans la zone MIX-04 des usages suivants :

- C108 : Magasins de services spécialisés : boutique vidéo, buanderie, salon de coiffure ou d'esthétisme, studio de santé pour le corps (massage, etc.), studio de bronzage, studio de photographie, agence de voyages, service de location de costumes, traiteur (sans consommation sur place ou au comptoir), salon de toilettage pour animaux domestiques (sauf salon de coiffure et buanderie, lesquels demeurent autorisés dans la zone).

- C111 : Services professionnels : bureaux professionnels (professions en vertu du Code des professions), gestion des

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

affaires, services de placement de personnel. Les services reliés à la construction (entrepreneurs, électriciens, etc.) sont autorisés en autant qu'il n'y ait que des activités administratives à l'intérieur d'un bâtiment et sans stationnement ou remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou tout autre véhicule de travail de service.

- C114 : Services médicaux et soins de santé : bureau de professionnels de la santé (médecin, dentiste, psychologue, chiropraticien, physiothérapeute, médecine douce), clinique médicale et laboratoires du domaine de la santé.
- C118 : Imprimeries et centres de reproduction.
- C119 : Salon funéraires, crématoriums, vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales.
- C121 : Centre de conditionnement physique.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

18-07-290

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance extraordinaire du 19 juillet 2018 soit levée à 18h09.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Lucien Ouellet
Directeur de la trésorerie
et secrétaire-trésorier adjoint

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 août 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

EST ABSENT

Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Lucie Gendron	Greffière par intérim

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin

1.2 Faits saillants du rapport financier 2017

1.3 Autorisation - Nomination - Secrétaire d'assemblée

1.4 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 août 2018

1.5 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 juillet 2018 et de la séance extraordinaire du 19 juillet 2018

2 Direction générale et ressources humaines

2.1 Participation des membres du conseil à diverses activités

2.2 Entérinement - Nomination - Représentant au protocole d'entente avec la Sûreté du Québec concernant la vérification d'antécédent criminel

2.3 Autorisation - Dépôt d'une demande d'aide financière pour les services d'une ressource culturelle régionale pour le projet de La Route des Belles-Histoires - Désignation de la MRC des Laurentides comme responsable du projet

2.4 Entérinement - Mandat avec Raymond Chabot Grant Thornton - Recrutement d'un/une directeur/directrice général/générale

2.5 Entérinement - Nomination - Greffière par intérim

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4579 — M-104

2.6 Autorisation de signature - Documents bancaires - Règlements, procès-verbaux et autres documents administratifs - Remplacement de la résolution 18-07-256

2.7 Autorisation - Transfert du droit de propriété d'une remorque - Marché public des Laurentides

2.8 Autorisation - Embauche d'un chargé de projet - Station d'assainissement des eaux usées

3 Finance et trésorerie

3.1 Ratification du journal des déboursés

4 Travaux publics

4.1 Autorisation - Installation de panneaux "Arrêt" obligatoire à l'intersection des rues Paquette et Val-David-en-Haut

4.2 Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 3 - Travaux de voirie 2018 - Uniroc Construction inc.

4.3 Travaux de réfection d'urgence du pont - Parc des Amoureux - Appropriation des sommes à même le fonds de roulement

4.4 Travaux de réparation - Avenue du Mont-Vert, 7e Rang, 8e Rang - Appropriation des sommes à même l'excédent de fonctionnement non affecté

5 Urbanisme et environnement

5.1 Demande de rénovation: 1371, rue de l'Académie

5.2 Demande d'enseigne: 1413, rue de la Sapinière

5.3 Demande d'enseigne: 2438, rue de l'Église

5.4 Demande de construction: Lot 2 990 655, chemin de la Rivière

5.5 Demande de construction: 1144, rue des Hauts-Bois

5.6 Demande de construction: 1124, chemin des Boisés-Champêtres

5.7 Autorisation - Demande de permis 2018-10016 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

5.8 Autorisation - Mandat - Terre et Habitats inc. - Plan de stabilisation et revégétalisation d'une partie de la rive - Parc des Amoureux

5.9 Mandat - Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats - Dossier 1670, route 117 - Travaux non conformes d'aménagement du terrain et de stationnement

6 Loisirs et culture

6.1 Programme d'aide financière aux organismes et aux individus

6.2 Autorisation de signature - Programme de développement économique du Québec

6.3 Entérinement - Autorisation - Festival Big Bang Fest - 11 août 2018

6.4 Autorisation - Vélo à notre santé 2018 - 19e édition - 9 septembre 2018

6.5 Autorisation de passage - Défi 24H Kin-Option - 6 et 7 octobre 2018

6.6 Autorisation - Tenue du Marchethon/Roulethon annuel de Maison Emmanuel - 14 octobre 2018

6.7 Autorisation - Marathon du P'tit Train du Nord - 2e édition - 21 octobre 2018

6.8 Autorisation - Une Montagne d'auteurs Laurentiens sur la Place publique de Val-David - 26 août 2018

7 Avis de motion

7.1 Avis de motion - Règlement 607-4 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 607

7.2 Avis de motion - Règlement 608-2 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 608

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

7.3 Avis de motion - Règlement 609-4 amendant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble 609

8 Projets de règlements

8.1 Adoption - Premier projet de règlement 601-28 amendant le règlement de zonage numéro 601

8.2 Adoption - Projet de règlement 607-4 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 607

8.3 Adoption - Premier projet de règlement 608-2 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 608

8.4 Adoption - Projet de règlement 609-4 amendant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 609

9 Règlements

10 Varia

11 Documents déposés

11.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

11.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

11.3 Dépôt des rapports du secrétaire-trésorier adjoint - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

11.4 Dépôt du rapport du secrétaire-trésorier adjoint - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période de questions

15 Levée de la séance

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19h34 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE KATHY POULIN

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

1.2 FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017

La mairesse présente aux citoyens présents, conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2017.

18-08-291

1.3 AUTORISATION - NOMINATION - SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

ATTENDU les vacances aux postes de directeur général et de greffier;

ATTENDU le besoin immédiat d'avoir une secrétaire d'assemblée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la nomination de madame Lucie Gendron à titre de secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE

18-08-292

1.4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2018

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 août 2018 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

18-08-293

1.5 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUILLET 2018

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 juillet 2018 et de la séance extraordinaire du 19 juillet 2018 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 juillet 2018 et de la séance extraordinaire du 19 juillet 2018.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

18-08-294

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

5e rencontre régionale Villes et Villages en santé - Laurentides

6 septembre 2018

Gratuit - Participante au panel des maires et mairesses

Kathy Poulin

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-08-295

2.2 ENTÉRINEMENT - NOMINATION - REPRÉSENTANT AU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC CONCERNANT LA VÉRIFICATION D'ANTÉCÉDENT CRIMINEL

ATTENDU QUE la Municipalité a signé avec la Sûreté du Québec, une entente sur le filtrage des personnes appelées à oeuvrer auprès de personnes vulnérables;

ATTENDU QUE la Municipalité doit désigner un représentant municipal, qui aura la responsabilité d'identifier convenablement avec une pièce d'identité avec photo, toutes les personnes qui consentiront à la vérification de leurs antécédents criminels par la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine la nomination comme représentant municipal de madame Lynne Lauzon, directrice loisirs et culture et comme substitut, monsieur Guillaume Beauregard, responsable des activités sportives et récréatives.

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

18-08-296

2.3 AUTORISATION - DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES SERVICES D'UNE RESSOURCE CULTURELLE RÉGIONALE POUR LE PROJET DE LA ROUTE DES BELLES-HISTOIRES - DÉSIGNATION DE LA MRC DES LAURENTIDES COMME RESPONSABLE DU PROJET

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) met à la disposition des organismes admissibles une aide financière permettant de soutenir la réalisation de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

ATTENDU QUE les modalités de l'aide financière pouvant être accordée représentent 50 % des dépenses admissibles pour une somme maximale de 50 000 $;

ATTENDU QUE le projet régional de la Route des Belles-Histoires est une initiative de Tourisme Laurentides avec la participation active des MRC de la région des Laurentides et des municipalités locales;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides contribue financièrement à la Route des Belles-Histoires pour un montant annuel de 9 536 $ plus taxes, via son entente 2015-2020 avec Tourisme Laurentides;

ATTENDU QUE la Route des Belles-Histoires est une route touristique officielle du Québec qui permet de faire découvrir la région des Laurentides sous un nouvel angle et de mettre de l'avant les divers atouts culturels et touristiques autant régionaux que locaux;

ATTENDU la volonté de la municipalité de s'approprier la Route des Belles-Histoires dans une perspective notamment de forger une image distinctive régionale forte et originale;

ATTENDU QUE la mise en commun d'une ressource régionale en culture au sein de la MRC des Laurentides pour le projet de la Route des Belles-Histoires permettra d'assurer le soutien requis pour assurer une coordination et une cohésion des diverses démarches requises et une certaine harmonisation des actions locales pour un rayonnement régional du projet;

ATTENDU QUE le délai fixé par le MAMOT pour présenter une demande d'aide financière et transmettre les documents afférents est le 14 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adhère au projet de mise en commun d'une ressource régionale en culture dans le cadre du projet régional de la Route des Belles-Histoires;

QUE le conseil municipal approuve le dépôt par la MRC des Laurentides d'une demande d'aide financière au montant de 30 000 $ pour le partage d'une ressource culturelle pour ledit projet, dans le cadre du programme du MAMOT pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

QUE la MRC des Laurentides soit désignée comme responsable régional dudit projet.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-08-297

2.4 ENTÉRINEMENT - MANDAT AVEC RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON - RECRUTEMENT D'UN/UNE DIRECTEUR/DIRECTRICE GÉNÉRAL/GÉNÉRALE

ATTENDU QUE le poste de directeur général est vacant;

ATTENDU QU'il y a lieu de confier un mandat d'assistance au recrutement afin de combler le poste de directeur général;

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton offre leurs services pour accompagner la Municipalité dans ses démarches pour pourvoir le poste de directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine le mandat proposé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton daté du 13 juin 2018 pour un montant total de 24 500 $ taxes incluses et signé le 17 juillet 2018;

QUE le conseil municipal autorise madame la mairesse, Kathy Poulin, à signer les documents requis relativement à ce mandat;

QUE cette somme soit puisée à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

18-08-298

2.5 ENTÉRINEMENT - NOMINATION - GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE le poste de greffière est vacant depuis le 12 juillet 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'une greffière par intérim pour assurer la supervision des activités du Service du greffe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal entérine la nomination de madame Lucie Gendron à titre de greffière par intérim du Service du greffe qui est entrée en fonction le 31 juillet 2018, et ce, jusqu'à un maximum de deux semaines après l'entrée en fonction d'un nouveau directeur général ou directrice générale à la Municipalité, le tout selon les conditions prévues au contrat de travail daté du 31 juillet 2018;

QUE madame la mairesse, Kathy Poulin, soit autorisée à signer les documents requis relativement à cette embauche.

ADOPTÉE

18-08-299

2.6 AUTORISATION DE SIGNATURE - DOCUMENTS BANCAIRES - RÈGLEMENTS, PROCÈS-VERBAUX ET AUTRES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS - REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION 18-07-256

ATTENDU les vacances aux postes de directeur général et de greffière;

ATTENDU QUE ce faisant, il est requis de modifier la résolution visant à autoriser les signataires pour certains documents municipaux;

ATTENDU les dispositions du Code municipal du Québec, notamment quant à la question des pouvoirs du directeur général adjoint et du secrétaire-trésorier adjoint;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE madame Kathy Poulin, mairesse,

ou madame Dominique Forget,

ou monsieur Carl De Montigny

ET monsieur Lucien Ouellet, directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint,

ou monsieur Yves Frenette, directeur des travaux publics,

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

soient et sont autorisés à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité, tous chèques et autres documents bancaires relatifs à l'administration de la Municipalité ainsi que les contrats impliquant une dépense de plus de 25 000 $ et autres documents de même nature autres que bancaires, relatifs à l'administration de la Municipalité;

QUE madame Kathy Poulin, mairesse,

ou madame Dominique Forget,

ou monsieur Carl De Montigny

ET madame Lucie Gendron, greffière

soient et sont autorisés à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité, les procès-verbaux, les règlements et autres documents de même nature autres que bancaires, relatifs à l'administration de la municipalité;

Malgré ce qui précède, le conseil municipal a autorisé les fonctionnaires à signer seuls les contrats et autres documents de même nature, autres que bancaires, dans leur champs de compétence et en respect des limites financières, conformément aux dispositions du *Règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés;*

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 18-07-256 et toute autre résolution précédemment adoptée relativement aux autorisations de signature pour les documents bancaires, les procès-verbaux, les règlements et autres documents administratifs, à compter de ce jour.

ADOPTÉE

18-08-300

2.7 AUTORISATION - TRANSFERT DU DROIT DE PROPRIÉTÉ D'UNE REMORQUE - MARCHÉ PUBLIC DES LAURENTIDES

ATTENDU le protocole d'entente intervenu entre la Municipalité et le Marché public des Laurentides le 31 juillet 2012;

ATTENDU QU'aux termes dudit protocole la Municipalité mettait à la disposition du Marché une remorque pour le transport et l'entreposage de son matériel;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QU'aux termes des paiements annuels effectués par la Marché pendant cinq ans, la remorque devient la propriété du Marché;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Yves Frenette, directeur des travaux publics, à signer tous les documents nécessaires auprès de la S.A.A.Q. afin d'effectuer le transfert du droit de propriété de la remorque au nom du Marché public des Laurentides.

ADOPTÉE

18-08-301

2.8 AUTORISATION - EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJET - STATION D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE le projet d'agrandissement et mise aux normes de la station d'assainissement des eaux usées nécessite l'embauche d'un chargé de projet pour la période de la planification et des travaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil recommandent l'embauche de monsieur Robert Laurin étant donné sa vaste expérience dans le domaine municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Robert Laurin à titre de chargé de projet pour l'agrandissement et mise aux normes de la station d'assainissement des eaux usées selon les termes du contrat de travail à intervenir et daté du 15 août 2018;

QUE madame la mairesse, Kathy Poulin, soit autorisée à signer les documents requis relativement à cette embauche.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

18-08-302

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 juillet 2018, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 180990 à 181151 738 239,43 $

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

18-08-303

4.1 AUTORISATION - INSTALLATION DE PANNEAUX "ARRÊT" OBLIGATOIRE À L'INTERSECTION DES RUES PAQUETTE ET VAL-DAVID-EN-HAUT

ATTENDU les demandes adressées par des citoyens de la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des panneaux de signalisation "Arrêt" obligatoire à l'intersection des rues Paquette et Val-David-en-Haut afin d'améliorer la sécurité des usagers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'installation de panneaux de signalisation "Arrêt" obligatoire à l'intersection des rues Paquette et Val-David-en-Haut;

QUE la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-08-304

4.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 - TRAVAUX DE VOIRIE 2018 - UNIROC CONSTRUCTION INC.

ATTENDU la recommandation datée du 7 août 2018, rédigée par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur junior de la firme Équipe Laurence, Experts conseils, relativement au paiement numéro 3 pour les travaux de voirie 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Uniroc Construction inc. une somme de 234 414,94 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

18-08-305

4.3 TRAVAUX DE RÉFECTION D'URGENCE DU PONT - PARC DES AMOUREUX - APPROPRIATION DES SOMMES À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le vieillissement de la structure du pont situé au Parc des amoureux;

ATTENDU QU'il y a eu lieu d'effectuer des travaux de réfection d'urgence dudit pont;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal s'approprie la somme maximale de 10 232,78 $ taxes incluses du fonds de roulement de la Municipalité, somme remboursable sur une période de dix (10) ans à compter de la présente et ayant servi aux travaux de réfection d'urgence du pont au Parc des amoureux.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-08-306

4.4 TRAVAUX DE RÉPARATION - AVENUE DU MONT-VERT, 7E RANG, 8E RANG - APPROPRIATION DES SOMMES À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

ATTENDU les pluies diluviennes du 25 juillet 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu de réparer l'avenue du Mont-Vert, une section du 7e Rang et une section du 8e Rang qui ont été endommagées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à effectuer les travaux de réparation de l'avenue du Mont-Vert, d'une section du 7e Rang et d'une section du 8e Rang endommagées suite aux pluies diluviennes du 25 juillet 2018, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 30 000 $ taxes incluses;

QUE la somme requise pour effectuer ces travaux soit puisée à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18-08-307

5.1 DEMANDE DE RÉNOVATION: 1371, RUE DE L'ACADÉMIE

DEMANDE de monsieur Hervé Bertho concernant les travaux de rénovation au 1371, rue de l'Académie.

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2018-00066, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 5 juillet 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-08-308

5.2 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1413, RUE DE LA SAPINIÈRE

DEMANDE de madame Virginie Levac concernant le projet d'enseigne au 1413, rue de la Sapinière.

ATTENDU QUE les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2018-00062 au 1413, rue de la Sapinière, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 5 juillet 2018, à la condition de prévoir une enseigne de bois ou un encadrement de bois pour l'affiche ronde fixée sur le mur par un support perpendiculaire à la façade principale, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-08-309

5.3 DEMANDE D'ENSEIGNE: 2438, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de monsieur Philippe Mayer concernant le projet d'enseigne au 2438, rue de l'Église.

ATTENDU QUE les enseignes font partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2018-00060 au 2438, rue de l'Église, tel que démontré sur les croquis préparés par le SARP et reçus le 10 juillet 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-08-310

5.4 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 990 655, CHEMIN DE LA RIVIÈRE

DEMANDE de monsieur Jean-Marc Lugand concernant les travaux de construction sur le lot n° 2 990 655, chemin de la Rivière.

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment s'intègre au milieu naturel (topographie, végétation, boisés, etc.);

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2018-00065, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 4 juillet 2018 dont les plans préparés par A. Louis et R. DeMarco ainsi que le plan d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, minute 2910, en date du 3 juillet 2018, à la condition de respecter une rive minimale de dix (10 mètres), le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-08-311

5.5 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1144, RUE DES HAUTS-BOIS

DEMANDE de madame Marie-Christine Perreault concernant le projet de construction au 1144, chemin des Hauts-Bois.

ATTENDU QUE la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2018-00071 au 1144, chemin des Hauts-Bois, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 3 juillet 2018 dont le plan de construction préparé par Isabelle Garceau, technologue, en date du 28 juin 2018 ainsi que le plan projet d'implantation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 16 062, en date du 26 juin 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-08-312

5.6 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1124, CHEMIN DES BOISÉS-CHAMPÊTRES

DEMANDE de monsieur Pierre-Olivier Lebel concernant le projet de construction au 1124, chemin des Boisés-Champêtres.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2018-00061 au 1124, chemin des Boisés-Champêtres, tel que démontré sur le plan de construction préparé par Isabelle Garceau, technologue, en date du 18 juin 2018 ainsi que sur le plan projet d'implantation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 16 055, en date du 13 juin 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-08-313

5.7 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2018-10016 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur François Tremblay a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2018-10016;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2018-10016, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 11 620 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

18-08-314

5.8 AUTORISATION - MANDAT - TERRE ET HABITATS INC. - PLAN DE STABILISATION ET REVÉGÉTALISATION D'UNE PARTIE DE LA RIVE - PARC DES AMOUREUX

ATTENDU QU'il est nécessaire de stabiliser et renaturaliser une partie de la rive du parc des Amoureux;

ATTENDU QUE l'entreprise Terre et Habitats inc. a déposé une soumission à la Municipalité pour la réalisation d'un plan d'aménagement et d'un rapport descriptif des correctifs proposés;

ATTENDU QU'un certificat d'autorisation est requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate l'entreprise Terre et Habitats inc. afin de préparer le plan d'aménagement et le rapport descriptif des correctifs proposés afin de stabiliser et renaturaliser une partie de la rive du parc des Amoureux;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de l'entreprise datée du 1er août 2018 au montant de 3 449,25 $ taxes incluses, laquelle somme sera puisée à même le fonds de parc;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise monsieur Yves Frenette, directeur des travaux publics, à signer les documents requis relativement à ce mandat.

ADOPTÉE

18-08-315

5.9 MANDAT - PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS - DOSSIER 1670, ROUTE 117 - TRAVAUX NON CONFORMES D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN ET DE STATIONNEMENT

ATTENDU la demande de permis 2015-00079 pour l'emplacement situé au 1670, route 117;

ATTENDU QUE des travaux non conformes ont été effectués quant à l'aménagement du terrain ainsi que le stationnement;

ATTENDU la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer les procédures judiciaires qui s'imposent et pour représenter la Municipalité à la Cour supérieure, le cas échéant, relativement aux travaux non conformes d'aménagement du terrain ainsi que de stationnement pour l'immeuble sis au 1670, route 117.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

18-08-316

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU la demande reçue;

ATTENDU la recommandation du comité d'analyse des demandes de soutien financier (CADAF);

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le versement de la somme indiquée à la personne suivante:

À même le Fonds les Abeilles

- Marie-Pierre Parent (Épluchette de blé d'inde - Lac-Paquin): 500 $.

ADOPTÉE

18-08-317

6.2 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

ATTENDU les subventions disponibles dans le cadre du Programme de développement économique du Québec (PDEQ);

ATTENDU QUE ce programme vise particulièrement les initiatives en tourisme hivernal - appui à l'entretien des sentiers;

ATTENDU QUE ce programme soutient l'acquisition d'équipements pour l'entretien des sentiers de ski de fond;

ATTENDU les besoins en équipement au Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Yves Frenette, directeur des travaux publics, à signer et présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme de développement économique du Québec pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-08-318

6.3 ENTÉRINEMENT - AUTORISATION - FESTIVAL BIG BANG FEST - 11 AOÛT 2018

ATTENDU QUE le Festival Big Bang Fest souhaite tenir une parade dans les rues de la Municipalité le 11 août 2018 et d'inviter la population à y participer à pied ou à vélo;

ATTENDU le plan fourni par l'organisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine l'autorisation à l'organisation du Festival Big Bang Fest à tenir leur parade dans les rues de la Municipalité, le 11 août 2018, dont le départ est prévu à 13h45 au parc Léonidas-Dufresne.

ADOPTÉE

18-08-319

6.4 AUTORISATION - VÉLO À NOTRE SANTÉ 2018 - 19E ÉDITION - 9 SEPTEMBRE 2018

ATTENDU la demande formulée par la Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme quant à l'événement Vélo à notre santé 2018 - 19e édition;

ATTENDU QUE les cyclistes emprunteront le parc linéaire situé sur le territoire de Val-David;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'événement Vélo à notre santé 2018 - 19e édition, le 9 septembre 2018;

QUE le conseil municipal autorise l'occupation du parc Léonidas-Dufresne lors de cet événement et offre aux organisateurs son soutien technique, selon les ressources disponibles;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE les organisateurs fournissent à la Municipalité, et ce préalablement à l'événement, l'autorisation nécessaire de la Corporation du Parc linéaire.

ADOPTÉE

18-08-320

6.5 AUTORISATION DE PASSAGE - DÉFI 24H KIN-OPTION - 6 ET 7 OCTOBRE 2018

ATTENDU la demande formulée par Kin-Option représentée par monsieur Jean-François Beauchamp quant à la tenue d'un événement sur le territoire des municipalités de Val-Morin et de Val-David les 6 et 7 octobre 2018;

ATTENDU QUE l'autorisation s'applique à la portion Val-David;

ATTENDU QUE l'organisation a fourni tous les documents nécessaires exigés par la Municipalité, c'est-à-dire plan de sécurité, de circulation et preuve d'assurance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'événement Défi 24H Kin-Option les 6 et 7 octobre 2018 sur son territoire;

QUE la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

18-08-321

6.6 AUTORISATION - TENUE DU MARCHETHON/ROULETHON ANNUEL DE MAISON EMMANUEL - 14 OCTOBRE 2018

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le Marchethon/Roulethon qui sera tenu au bénéfice des résidents de Maison Emmanuel, dimanche le 14 octobre 2018, sur le parc linéaire Le P'tit train du Nord, selon le parcours soumis par les organisateurs;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à la Sûreté du Québec.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ADOPTÉE

18-08-322 **6.7 AUTORISATION - MARATHON DU P'TIT TRAIN DU NORD - 2E ÉDITION - 21 OCTOBRE 2018**

ATTENDU la demande formulée quant à l'événement Marathon du P'tit Train du Nord - 2e édition;

ATTENDU le succès de la 1ère édition;

ATTENDU le dossier exemplaire et l'expertise de l'organisation;

ATTENDU QUE l'organisation répond à toutes les exigences requises concernant la sécurité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'événement Marathon du P'tit Train du Nord - 2e édition, le 21 octobre 2018;

QUE le conseil municipal offre aux organisateurs de cet événement un soutien en ressources humaines et techniques selon la capacité et la disponibilité des ressources.

ADOPTÉE

18-08-323 **6.8 AUTORISATION - UNE MONTAGNE D'AUTEURS LAURENTIENS SUR LA PLACE PUBLIQUE DE VAL-DAVID - 26 AOÛT 2018**

ATTENDU la demande quant à la tenue de l'événement Une montagne d'auteurs Laurentiens sur la Place publique de Val-David;

ATTENDU QUE la Municipalité en partenariat avec l'Association des auteurs des Laurentides convie les gens à un rassemblement autour du livre sur la Place publique de Val-David;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'événement Une montagne d'auteurs Laurentiens sur la Place publique de Val-David, le 26 août 2018 de 10h à 17h;

QUE le conseil municipal autorise l'occupation de la Place publique lors de cet événement et offre son soutien technique, selon les ressources disponibles.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

18-08-324

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 607-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 607

Je, Dominique Forget, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 607-4 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 607 afin d'assujettir les zones C-03 et C-04 aux objectifs et critères applicables à la route 117.

18-08-325

7.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 608-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 608

Je, Jean-François Giasson, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 608-2 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 608 afin d'assujettir certains usages dans la zone H-32 à la procédure.

18-08-326

7.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 609-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE 609

Je, Jean-François Giasson, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 609-4 amendant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble 609 afin d'y assujettir la zone EF-08.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

18-08-327

8.1 ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-28 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 601-28 amendant le règlement de zonage numéro 601 afin de revoir les usages et normes des zones en bordure de la route 117 et de modifier diverses dispositions.

ADOPTÉE

18-08-328

8.2 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 607-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 607

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 607-4 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 607 afin d'assujettir les zones C-03 et C-04 aux objectifs et critères applicables à la route 117.

ADOPTÉE

18-08-329

8.3 ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 608-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 608

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 608-2 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 608, afin d'assujettir certains usages dans la zone H-32 à la procédure.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-08-330

8.4 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 609-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NUMÉRO 609

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 609-4 amendant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 609 afin d'y assujettir la zone EF-08.

ADOPTÉE

9 RÈGLEMENTS

Aucun point.

10 VARIA

Aucun point.

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 17 juillet 2018.

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de juillet 2018, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de juillet 2018 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du secrétaire-trésorier adjoint en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

18-08-331

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

KP

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

QUE la séance ordinaire du 14 août 2018 soit levée à 21h20.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Lucie Gendron
Greffière par intérim

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 septembre 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Lucie Gendron	Greffière par intérim

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 septembre 2018

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018

2 Direction générale et ressources humaines

2.1 Participation des membres du conseil à diverses activités

2.2 Embauche - Nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière

2.3 Abrogation - Résolution 18-08-305 - Travaux de réfection d'urgence du pont - Parc des Amoureux - Appropriation des sommes à même le fonds de roulement

2.4 Approbation - Règlement d'emprunt - Régie intermunicipale des Trois-Lacs - Acquisition d'un camion à chargement frontal

2.5 Nomination des membres - Comité consultatif des finances de la Municipalité du Village de Val-David - Point retiré

3 Finance et trésorerie

3.1 Ratification du journal des déboursés

4 Travaux publics

4.1 Adjudication - Fourniture de sable et granulat abrasif pour chemins - Hiver 2018-2019 - Appel d'offres 2018-007

4.2 Adjudication - Fourniture de sel à glace - Hiver 2018-2019 - Appel d'offres 2018-008

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

4.3 Adjudication - Travaux de pavage sur une section de 1 500 mètres carrés sur la rue du Centre - Appel d'offres 2018-009

4.4 Autorisation - Achat d'une glissoire - Parc Léonidas-Dufresne - Reportée

5 Urbanisme et environnement

5.1 Demande de dérogation mineure: 1040, 7e Rang - Décision reportée

5.2 Renouvellement d'une réserve foncière à des fins municipales - Lots 2 990 015, 2 990 016 et 2 990 017, du cadastre du Québec

5.3 Renouvellement d'une réserve foncière à des fins municipales - Lot 2 990 011, du cadastre du Québec

5.4 Mandat - Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats - Dossier 2304, 2308 et 2312, rue Harrison - Installations sanitaires non conformes

5.5 Nomination d'un membre - Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité du Village de Val-David

5.6 Autorisation - Demande de permis 2018-10020 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

6 Loisirs et culture

6.1 Approbation - Tarification - Activités de loisirs - Automne 2018

6.2 Autorisation de signature - Demande d'aide financière - Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique

6.3 Entérinement - Nomination d'un membre - Comité de suivi - Municipalité Amie des Aînés (MADA)

6.4 Autorisation - Fondation Dufresne - Barrage routier (activité de financement)

7 Avis de motion

8 Projets de règlements

8.1 Adoption - Second projet de règlement 601-28 amendant le règlement de zonage numéro 601

9 Règlements

9.1 Adoption - Règlement 609-4 amendant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 609

10 Varia

11 Documents déposés

11.1 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

11.2 Dépôt des rapports du secrétaire-trésorier adjoint - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

11.3 Dépôt du rapport du secrétaire-trésorier adjoint - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

11.4 Dépôt - Pétition - Arrêt d'autobus sur la route 117 devant le Marché Gariépy

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période de questions

15 Levée de la séance

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19h34 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE KATHY POULIN

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

18-09-332

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 septembre 2018 soit adopté, tel que présenté en retirant le point 2.5 - Nomination des membres - Comité consultatif des finances de la Municipalité du Village de Val-David.

ADOPTÉE

18-09-333

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2018

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière par intérim est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

18-09-334

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

Forum - Agir en faveur du vélo dans votre collectivité

19 septembre 2018

Coût: ~~57,49~~ 114,97 $ taxes incluses

Kathy Poulin

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

QUE les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-454.

ADOPTÉE

18-09-335

2.2 EMBAUCHE - NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

ATTENDU la résolution numéro 18-08-297 relative au mandat confié à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour le recrutement d'un/d'une directeur/directrice général/générale et secrétaire-trésorier/secrétaire-trésorière;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection suite aux candidatures reçues et aux entrevues avec les candidats retenus;

Procès-verbal de correction daté du 4 octobre 2018 et déposé à la séance du 9 octobre 2018

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de madame Sophie Charpentier, au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière pour un salaire annuel de 107 000 $ convenu entre les parties et selon l'entente prévue à cet effet;

QUE la date d'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière soit fixée au 9 octobre 2018;

QUE la mairesse soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'embauche de madame Sophie Charpentier daté du 11 septembre 2018.

ADOPTÉE

18-09-336

2.3 ABROGATION - RÉSOLUTION 18-08-305 - TRAVAUX DE RÉFECTION D'URGENCE DU PONT - PARC DES AMOUREUX - APPROPRIATION DES SOMMES À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU la résolution numéro 18-08-305 relative à l'appropriation des sommes à même le fonds de roulement pour l'exécution des travaux de réfection d'urgence du pont au parc des Amoureux;

ATTENDU QUE la Municipalité dispose des fonds suffisants au poste budgétaire 02-320-00-521 (Entretien infrastructures);

ATTENDU QUE l'appropriation des sommes à mêmes le fonds de roulement n'est donc plus requise;

ATTENDU QUE la résolution 18-08-305 est devenue inutile;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal abroge la résolution 18-08-305, laquelle autorisait l'appropriation des sommes à même le fonds de roulement pour l'exécution des travaux de réfection d'urgence du pont au parc des Amoureux.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

18-09-337

2.4 APPROBATION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT - RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS - ACQUISITION D'UN CAMION À CHARGEMENT FRONTAL

ATTENDU QUE la Municipalité fait partie intégrante de l'entente régissant la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL);

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RITL a adopté le règlement d'emprunt numéro 009-2018 afin d'effectuer l'acquisition d'un camion à chargement frontal;

ATTENDU QUE la RITL a besoin de l'approbation de chacune des municipalités qui ont adhéré à la régie pour faire approuver son règlement par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le règlement d'emprunt numéro 009-2018 comportant l'affectation de la somme de 96 703,94 $ provenant du solde disponible du règlement numéro 004-2016 et autorisant un emprunt au montant de 278 296,06 $ de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) pour l'acquisition d'un camion à chargement frontal, et ce, conformément aux conditions définies par le règlement d'emprunt.

ADOPTÉE

2.5 NOMINATION DES MEMBRES - COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID - POINT RETIRÉ

Ce point a été retiré par le conseil municipal à l'adoption de l'ordre du jour.

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

18-09-338

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 août 2018, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 181152 à 181336 923 758,86 $

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

18-09-339

4.1 ADJUDICATION - FOURNITURE DE SABLE ET GRANULAT ABRASIF POUR CHEMINS - HIVER 2018-2019 - APPEL D'OFFRES 2018-007

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de sable et granulat abrasif pour chemins - Hiver 2018-2019 - Appel d'offres 2018-007;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 septembre 2018, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

Soumissionnaires	**Montants (taxes incluses)**
Excavation R.B. Gauthier inc.	85 470,12 $
Lafarge Canada inc.	98 586,46 $
9227-1782 Québec inc.	**82 547,45 $**

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par 9227-1782 Québec inc. (Dubé et Dubé inc.), 4798, rue du Bougeoir, Sainte-Adèle (Québec) J8B 3K1;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour un total approximatif de 82 547,45 $ taxes incluses pour 6 200 tonnes métriques, conformément aux

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

documents de la soumission présentée, et ce, pour l'hiver 2018-2019;

QUE les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-330-00-622.

ADOPTÉE

18-09-340

4.2 ADJUDICATION - FOURNITURE DE SEL À GLACE - HIVER 2018-2019 - APPEL D'OFFRES 2018-008

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le sel à glace - Hiver 2018-2019 - Appel d'offres 2018-008;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 septembre 2018, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

Soumissionnaires	**Montants (taxes incluses)**
Sel du Nord inc.	38 910,00 $
Compass Minerals Canada Corp.	37 401,00 $
Cargill Sel, Sécurité Routière	42 438,00 $
Sel Warwick inc.	37 238,10 $
Mines Seleine, une division de K + S Sel Windsor Ltée	**35 334,12 $**

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par Mines Seleine, une division de K + S Sel Windsor Ltée, 755, boulevard St-Jean, bureau 700, Pointe-Claire (Québec) H9R 5M9;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total approximatif de 35 334,12 $ pour 300 tonnes métriques, conformément aux documents de la soumission présentée, et ce, pour l'hiver 2018-2019;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-330-00-629.

ADOPTÉE

18-09-341

4.3 ADJUDICATION - TRAVAUX DE PAVAGE SUR UNE SECTION DE 1 500 MÈTRES CARRÉS SUR LA RUE DU CENTRE - APPEL D'OFFRES 2018-009

ATTENDU la demande de soumissions sur invitation effectuée concernant les travaux de pavage sur une section de 1 500 m² sur la rue du Centre - Appel d'offres 2018-009;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 6 septembre 2018, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE la firme ayant déposé une soumission est la suivante:

Soumissionnaires	**Montants (taxes incluses)**
Asphalte Bélanger inc.	**38 890,29 $**

ATTENDU la vérification de la conformité de la soumission reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission présentée par Asphalte Bélanger inc., 1589, route 117, Val-David (Québec) J0T 2N0, comme étant conforme;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à Asphalte Bélanger inc., au montant approximatif de 38 890,29 $ (taxes incluses), le tout conformément à la soumission reçue.

QUE les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même le règlement d'emprunt numéro 716.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

4.4 AUTORISATION - ACHAT D'UNE GLISSOIRE - PARC LÉONIDAS-DUFRESNE - REPORTÉE

La résolution est reportée à une séance ultérieure.

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18-09-342

5.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 1040, 7E RANG - DÉCISION REPORTÉE

DEMANDE de monsieur Patrick Rousseau relativement au projet de lotissement au 1040, 7e Rang, afin de permettre la création d'un lot dont l'angle projeté de la ligne latérale par rapport à la ligne d'emprise de la rue est de 56°26' alors que le règlement de lotissement n° 602 prescrit que les lignes latérales de lots doivent former un angle droit de 90 degrés sans jamais être inférieur à 75 degrés.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reporte sa décision quant à la demande de dérogation mineure numéro 2018-00068 à la séance du 9 octobre 2018.

ADOPTÉE

18-09-343

5.2 RENOUVELLEMENT D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE À DES FINS MUNICIPALES - LOTS 2 990 015, 2 990 016 ET 2 990 017, DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QU'en vertu du *Code municipal du Québec*, une municipalité peut s'approprier, notamment par expropriation, tout immeuble ou partie d'immeuble dont elle a besoin pour toutes fins municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David entend se prévaloir des pouvoirs d'imposition de réserves qui lui sont accordés par la *Loi sur l'expropriation*, afin de réserver des immeubles pour fins municipales et plus particulièrement pour fins d'aménagement d'un stationnement public et/ou d'un lien entre la Mairie et la caserne d'incendie, lesquels sont situés de part et d'autre des lots 2 990 015, 2 990 016 et 2 990 017, cadastre du Québec;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU la résolution numéro 16-11-430 "Imposition d'une réserve sur les lots 2 990 015, 2 990 016 et 2 990 017 du cadastre du Québec" adoptée le 8 novembre 2016;

ATTENDU QUE ladite résolution visait l'imposition d'une réserve sur lesdits lots pour fins municipales et plus particulièrement pour fins d'aménagement d'un stationnement public et/ou d'un lien entre la Mairie et la caserne d'incendie, lesquels sont situés de part et d'autre desdits lots;

ATTENDU QU'une réserve pour fins publiques, demeure en vigueur pour une période de deux (2) ans et que cette dernière peut être renouvelée pour une période additionnelle de deux (2) ans à compter de l'expiration de la réserve précédente;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au renouvellement de ladite réserve pour une période supplémentaire de deux (2) ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'imposition de la réserve pour fins publiques pour une période additionnelle de deux (2) ans, et plus particulièrement pour fins d'aménagement d'un stationnement public et/ou d'un lien entre la Mairie et la caserne d'incendie, lesquels sont situés de part et d'autre des lots 2 990 015, 2 990 016 et 2 990 017 du cadastre du Québec;

QUE le conseil municipal mandate la firme Prévost Fortin D'Aoust pour préparer les documents requis et représenter la Municipalité dans ce dossier;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et le directeur général ou le secrétaire-trésorier adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis dans ce dossier;

QUE les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-610-00-412.

ADOPTÉE

18-09-344

5.3 RENOUVELLEMENT D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE À DES FINS MUNICIPALES - LOT 2 990 011, DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QU'en vertu du *Code municipal du Québec*, une municipalité peut s'approprier, notamment par expropriation, tout

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

immeuble ou partie d'immeuble dont elle a besoin pour toutes fins municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David entend se prévaloir des pouvoirs d'imposition de réserves qui lui sont accordés par la *Loi sur l'expropriation*, afin de réserver un immeuble pour fins municipales et plus particulièrement pour fins d'aménagement d'un stationnement public et/ou d'un lien entre la Mairie et la caserne d'incendie, lesquels sont situés de part et d'autre du lot 2 990 011 du cadastre du Québec;

ATTENDU la résolution numéro 16-11-431 "Imposition d'une réserve sur le lot 2 990 011 du cadastre du Québec" adoptée le 8 novembre 2016;

ATTENDU QUE ladite résolution visait l'imposition d'une réserve sur ledit lot pour fins municipales et plus particulièrement pour fins d'aménagement d'un stationnement public et/ou d'un lien entre la Mairie et la caserne d'incendie, lesquels sont situés de part et d'autre dudit lot;

ATTENDU QU'une réserve pour fins publiques, demeure en vigueur pour une période de deux (2) ans et que cette dernière peut être renouvelée pour une période additionnelle de deux (2) ans à compter de l'expiration de la réserve précédente;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au renouvellement de ladite réserve pour une période supplémentaire de deux (2) ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'imposition de la réserve pour fins publiques pour une période additionnelle de deux (2) ans, et plus particulièrement pour fins d'aménagement d'un stationnement public et/ou d'un lien entre la Mairie et la caserne d'incendie, lesquels sont situés de part et d'autre du lot 2 990 011, cadastre du Québec;

QUE le conseil municipal mandate la firme Prévost Fortin D'Aoust pour préparer les documents requis et représenter la Municipalité dans ce dossier;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et le directeur général ou le secrétaire-trésorier adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis dans ce dossier;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-610-00-412.

ADOPTÉE

18-09-345

5.4 MANDAT - PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS - DOSSIER 2304, 2308 ET 2312, RUE HARRISON - INSTALLATIONS SANITAIRES NON CONFORMES

ATTENDU les demandes de permis 2016-00020, 2016-00018 et 2016-00016 pour les emplacements situés aux 2304, 2308 et 2312, rue Harrison;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas reçue l'attestation de conformité au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées dudit dispositif tel que construit Q2, r.22;

ATTENDU la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer les procédures judiciaires qui s'imposent et pour représenter la Municipalité à la Cour supérieure, le cas échéant, relativement aux immeubles sis aux 2304, 2308 et 2312, rue Harrison.

QUE les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-610-00-412.

ADOPTÉE

18-09-346

5.5 NOMINATION D'UN MEMBRE - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

ATTENDU l'existence du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) prévoyant des sièges pour des membres citoyens;

ATTENDU la nécessité de combler un siège;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal nomme monsieur Michel Côté, à titre de membre-citoyen, pour un mandat de deux ans qui se terminera en septembre 2020.

ADOPTÉE

18-09-347

5.6 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2018-10020 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE 9165-1802 Québec inc. a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2018-10020;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigée en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2018-10020, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 11 200 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

6 LOISIRS ET CULTURE

18-09-348

6.1 APPROBATION - TARIFICATION - ACTIVITÉS DE LOISIRS - AUTOMNE 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve la tarification des cours et activités de loisirs pour la session automne 2018, tel que démontré dans le tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

18-09-349

6.2 AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

ATTENDU QUE le "Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique" est un programme d'aide financière provenant de Kino-Québec visant à favoriser la pratique régulière d'activités physiques auprès de la population dès le plus jeune âge;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a mandaté la Direction du loisir, du sport et de l'activité physique pour gérer ledit programme;

ATTENDU QUE l'objectif du programme est de soutenir la réalisation de projets favorisant directement la pratique d'activités physiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Direction du loisir, du sport et de l'activité physique dans le cadre du "Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise la directrice Loisirs et culture à signer la demande d'aide financière ainsi que tous les documents jugés nécessaires et utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

18-09-350

6.3 ENTÉRINEMENT - NOMINATION D'UN MEMBRE - COMITÉ DE SUIVI - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

ATTENDU l'adhésion de la Municipalité au programme "Municipalité Amie Des Aînés (MADA)";

ATTENDU l'adoption, en juillet 2014, de la Politique MADA et du plan d'action y associé ;

ATTENDU la résolution 14-07-298 adoptée en juillet 2014 laquelle créée notamment le comité de suivi et en prévoit le mandat, tout en créant des sièges pour des membres citoyens ;

ATTENDU la nécessité de combler un siège actuellement vacant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine la nomination de madame Barbara Strachan en date du 12 août 2018 à titre de nouveau membre du comité et ce, pour un mandat de deux ans qui se terminera en septembre 2020.

ADOPTÉE

18-09-351

6.4 AUTORISATION - FONDATION DUFRESNE - BARRAGE ROUTIER (ACTIVITÉ DE FINANCEMENT)

ATTENDU la demande de la Fondation Dufresne pour la tenue d'un barrage routier le 29 septembre 2018;

ATTENDU QUE ce barrage routier vise la sollicitation des automobilistes pour une activité de financement;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal permette un barrage routier à l'angle des rues de l'Église et Jean-Baptiste Dufresne, le 29 septembre 2018 de 9h à 15h;

QUE le conseil municipal permette aux bénévoles de la Fondation Dufresne de solliciter les automobilistes à cet endroit;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

Aucun point.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

18-09-352

8.1 ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 601-28 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement 601-28 amendant le règlement de zonage 601 afin de revoir les usages et normes des zones en bordure de la route 117 et de modifier diverses dispositions.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

9 RÈGLEMENTS

18-09-353

9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 609-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NUMÉRO 609

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 609-4 amendant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 609 afin d'y assujettir la zone EF-08.

ADOPTÉE

10 VARIA

Aucun point.

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1

11.1 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois d'août 2018, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.2

11.2 DÉPÔT DES RAPPORTS DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois d'août 2018 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.3

11.3 DÉPÔT DU RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du secrétaire-trésorier adjoint en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11.4

11.4 DÉPÔT - PÉTITION - ARRÊT D'AUTOBUS SUR LA ROUTE 117 DEVANT LE MARCHÉ GARIÉPY

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition relative à une demande pour un arrêt d'autobus sur la route 117 en face du Marché Gariépy.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

18-09-354

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 11 septembre 2018 soit levée à 21h05.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Lucie Gendron
Greffière par intérim

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 26 septembre 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 18h00.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

SONT ABSENTS

Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Lucien Ouellet	Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

1.1 Constatation de la régularité de la séance du conseil

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 septembre 2018

2 Travaux publics

2.1 Adjudication - Services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance pour l'agrandissement du système de traitement des ouvrages

3 Avis de motion

3.1 Avis de motion - Règlement d'emprunt numéro 704

4 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

5 Levée de la séance

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

18-09-355

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 septembre 2018 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

2 TRAVAUX PUBLICS

18-09-356

2.1 ADJUDICATION - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION, LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE POUR L'AGRANDISSEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES OUVRAGES

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance pour l'agrandissement du système de traitement des ouvrages;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 29 mars 2018, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU QUE les résultats des soumissions conformes sont les suivants:

Soumissionnaires	Pointage final
Consortium SM[illegible] - AEC	2.87
Tetra Tech QI inc.	**4.02**

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à Tetra Tech QI inc., étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit 4.02, le tout conformément à la soumission reçue le 29 mars 2018, au devis et aux documents d'appel d'offres qui s'y rapportent pour une somme totale de 319 650,50 $ taxes incluses, le tout conditionnel à l'adoption d'un règlement d'emprunt;

QUE les honoraires soient payables à même le règlement d'emprunt à être adopté pour les fins des services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance pour l'agrandissement du système de traitement des ouvrages, sous réserve des approbations requises par la Loi;

QUE la firme Tetra Tech QI inc. soit informée qu'aucune dépense ne peut être encourue par la Municipalité avant l'entrée en vigueur du règlement à l'exception d'un montant n'excédant pas 10% du montant total du règlement;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

3 AVIS DE MOTION

18-09-357

3.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 704

Je, Carl De Montigny, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 704 pour payer les services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance pour l'agrandissement du système de traitement des ouvrages.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

18-09-358

5 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David

QUE la séance extraordinaire du 26 septembre 2018 soit levée à 18 h 19.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Lucien Ouellet
Directeur de la trésorerie
et secrétaire-trésorier adjoint

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
KP
INITIALES DU SECR.-TRÉS.
SC

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 octobre 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

SONT ABSENTS

Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Madame Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
- **1.1** Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 octobre 2018
- **1.3** Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 septembre 2018 et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2018
- **1.4** Certificats de crédits

2 Direction générale et ressources humaines
- **2.1** Participation des membres du conseil à diverses activités
- **2.2** Autorisation de signature - Documents bancaires - Règlements, procès-verbaux et autres documents administratifs - Remplacement de la résolution 18-07-256
- **2.3** Embauche - Création et comblement d'un poste de directeur de parc
- **2.4** Adoption - Budget de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) - Année 2019
- **2.5** Entérinement - Ententes - Dossier Isabelle Boudreau

3 Finance et trésorerie
- **3.1** Ratification du journal des déboursés

4 Travaux publics

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

4.1 Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 8 (Réception finale) - Réfection routière / Travaux de voirie 2016 - Asphalte Bélanger inc.

4.2 Recommandation de paiement - Réception finale - Réfection routière / Travaux de voirie 2016 (Montée Gagnon) - Asphalte Bélanger inc.

4.3 Recommandation de paiement - Réception finale - Réfection routière / Travaux de voirie 2016 (rue Jacques) - Asphalte Bélanger inc.

4.4 Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 4R-1 et réception provisoire - Travaux de voirie 2018 - Uniroc Construction inc.

4.5 Rejet de la soumission reçue - Implantation d'un système de télémétrie aux postes d'eau potable

5 Urbanisme et environnement

5.1 Autorisation - Demande de permis 2018-10023 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

5.2 Autorisation - Demande de permis 2018-00401 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

5.3 Demande de rénovation: 1293, chemin de la Rivière

5.4 Demande de construction: Lot 2 993 107 - 2438, rue du Mont-Césaire

5.5 Demande de construction: Lot 6 255 820 - 2522, rue Jean-Baptiste-Dufresne

5.6 Demande de construction: Lot 4 588 662, rue des Hauts-Bois

5.7 Demande de dérogation mineure: Lot 2 992 500, 7e Rang

5.8 Demande de dérogation mineure: 1285, rue de la Sapinière

5.9 Demande de dérogation mineure: 2030, rue Rivard

5.10 Projet de lotissement - Rue Horizon - Lot 2 992 952 - RETIRÉ

5.11 Projet de lotissement - Secteur Balanger - Lot 2 992 749

5.12 Autorisation - Demande de permis 2018-00446 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

6 Loisirs et culture

6.1 Programme d'aide financière aux organismes et aux individus

6.2 Autorisation - Barrage routier le 6 décembre 2018 - La Grande Guignolée 2018

7 Avis de motion

8 Projets de règlements

8.1 Présentation - Projet de règlement 704 décrétant une dépense pour payer les services professionnels pour l'agrandissement du système de traitement des ouvrages pour un montant de 310 000 $ et autorisant un emprunt à cette fin

9 Règlements

9.1 Adoption - Règlement 601-28 amendant le règlement de zonage numéro 601

9.2 Adoption - Règlement 607-4 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 607

10 Varia

11 Documents déposés

11.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

11.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11.3 Dépôt des rapports du secrétaire-trésorier adjoint - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

11.4 Dépôt du rapport du secrétaire-trésorier adjoint - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

11.5 Dépôt - Certificat d'homologation - Pumptrack

11.6 Dépôt - Procès-verbal de correction - Résolution numéro 18-09-334 - Séance ordinaire du 11 septembre 2018

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période de questions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE KATHY POULIN

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

18-10-359

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 soit adopté, en retirant le point 5.10.

ADOPTÉE

18-10-360

1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 septembre 2018 et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2018 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 septembre 2018 et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2018.

ADOPTÉE

1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les résolutions suivantes:

18-10-361	18-10-363	18-10-365
18-10-368	18-10-369	18-10-383

Le 9 octobre 2018,

Lucien Ouellet
Directeur de la trésorerie
et secrétaire-trésorier adjoint

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

18-10-361

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Formation - Adjugé! Les coulisses de la prise de décision en matière d'octroi de contrats municipaux

10 novembre 2018 à Val-Morin

Coût: 440,00 $ plus les taxes applicables / personne

Manon Paquin, Jean-François Giasson, Carl De Montigny

Banquet annuel - Temple de la renommée du ski - Un 35e "Toast à l'hiver"!

20 octobre 2018 au Sommet Saint-Sauveur

Coût: 125,00 $ taxes incluses / personne

Manon Paquin

Au cours de ce banquet, l'intronisation de monsieur Michel Allard, historien et conseiller au Musée du ski des Laurentides sera célébrée.

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

QUE les sommes nécessaires aux fins de ces dépenses soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-454.

ADOPTÉE

18-10-362

2.2 AUTORISATION DE SIGNATURE - DOCUMENTS BANCAIRES - RÈGLEMENTS, PROCÈS-VERBAUX ET AUTRES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS - REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION 18-07-256

ATTENDU l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité;

ATTENDU QUE ce faisant, il est requis de modifier la résolution visant à autoriser les signataires pour certains documents municipaux;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE madame Kathy Poulin, mairesse,

ou madame Dominique Forget,

ou monsieur Carl De Montigny

ET madame Sophie Charpentier, directrice générale et secrétaire-trésorière,

ou monsieur Lucien Ouellet, directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint,

soient et sont autorisés à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité, tous chèques et autres documents bancaires relatifs à l'administration de la Municipalité ainsi que les procès-verbaux, les règlements, les contrats impliquant une dépense de plus de 25 000 $ et autres documents de même nature autres que bancaires, relatifs à l'administration de la Municipalité;

Malgré ce qui précède, le conseil municipal a autorisé les fonctionnaires à signer seuls les contrats et autres documents de même nature, autres que bancaires, dans leur champs de compétence et en respect des limites financières, conformément aux dispositions du *Règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés;*

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 18-07-256 et toute autre résolution précédemment adoptée relativement aux autorisations de signature pour les documents bancaires, les procès-verbaux, les règlements et autres documents administratifs.

ADOPTÉE

18-10-363

2.3 EMBAUCHE - CRÉATION ET COMBLEMENT D'UN POSTE DE DIRECTEUR DE PARC

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise la création d'un poste de directeur de parc;

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Jean-François Boily, au poste de directeur de parc pour un salaire annuel de 64 867 $ convenu entre les parties et selon l'entente prévue à cet effet;

QUE l'entrée en fonction du nouveau directeur de parc se fera de façon progressive à compter du 10 octobre 2018 et il entrera en fonction à temps plein à compter du 19 novembre 2018;

QUE la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'embauche de monsieur Jean-François Boily daté du 10 octobre 2018;

QUE les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les postes budgétaires 02-701-67-141 pour le salaire et 02-701-67-200 pour les avantages sociaux.

QUE Le directeur de la trésorerie soit et est autorisé à affecter un montant de 18 600 $ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour couvrir les dépenses relatives à l'engagement du directeur de parc pour l'année 2018.

ADOPTÉE

18-10-364

2.4 ADOPTION - BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS (RITL) - ANNÉE 2019

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) a adopté le 24 septembre 2018 ses prévisions budgétaires pour l'année 2019, lesquelles totalisent 2 274 058 $;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires adoptées par la RITL doivent être adoptées par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2019 tel qu'adoptées par la RITL le 24 septembre 2018 et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-10-365

2.5 ENTÉRINEMENT - ENTENTES - DOSSIER ISABELLE BOUDREAU

ATTENDU la résolution 17-12-383 autorisant la signature d'une convention de partage des dépenses avec madame Isabelle Boudreau pour l'implantation d'un fossé de drainage - lot 5 397 563 sur la rue Lavoie et le 1er rang de Doncaster;

ATTENDU la convention dûment signée par les parties le 27 juillet 2018 ainsi que la modification du 31 juillet 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu d'entériner cette entente ainsi que la modification ultérieure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine la convention de partage des dépenses intervenue entre la Municipalité et madame Isabelle Boudreau le 27 juillet 2018;

QUE le conseil municipal entérine également la modification de ladite convention ci-haut relatée, laquelle modification est intervenue entre les parties le 31 juillet 2018;

QUE le conseil municipal autorise le directeur de la trésorerie à payer la facture 22076 datée du 27 septembre 2018 de G2 arpenteurs-géomètres inc. au montant de 258,69 $ taxes incluses;

QUE les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-419 - services professionnels greffe.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

18-10-366

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 septembre 2018, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 181337 à 181532 346 082,88 $

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

18-10-367

4.1 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 8 (RÉCEPTION FINALE) - RÉFECTION ROUTIÈRE / TRAVAUX DE VOIRIE 2016 - ASPHALTE BÉLANGER INC.

ATTENDU la recommandation datée du 26 septembre 2018, rédigée par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur, de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au paiement numéro 8 (réception finale) pour la réfection routière / travaux de voirie 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Asphalte Bélanger inc. une somme de 42 631,84 $ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 702.

ADOPTÉE

18-10-368

4.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - RÉCEPTION FINALE - RÉFECTION ROUTIÈRE / TRAVAUX DE VOIRIE 2016 (MONTÉE GAGNON) - ASPHALTE BÉLANGER INC.

ATTENDU la résolution numéro 16-09-361;

ATTENDU la recommandation de paiement du 27 septembre 2018, transmise par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement à la réception finale concernant la réfection routière / travaux de voirie 2016 (montée Gagnon);

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Asphalte Bélanger inc. la somme de 2 571,99 $ taxes incluses;

QUE la somme requise pour effectuer ces travaux soit puisée à même le poste budgétaire 55-136-00-000.

ADOPTÉE

18-10-369

4.3 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - RÉCEPTION FINALE - RÉFECTION ROUTIÈRE / TRAVAUX DE VOIRIE 2016 (RUE JACQUES) - ASPHALTE BÉLANGER INC.

ATTENDU la résolution numéro 16-09-359;

ATTENDU la recommandation de paiement du 27 septembre 2018, transmise par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement à la réception finale concernant la réfection routière / travaux de voirie 2016 (rue Jacques);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Asphalte Bélanger inc. la somme de 695,06 $ taxes incluses;

QUE la somme requise pour effectuer ces travaux soit puisée à même le poste budgétaire 55-136-00-000.

ADOPTÉE

18-10-370

4.4 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4R-1 ET RÉCEPTION PROVISOIRE - TRAVAUX DE VOIRIE 2018 - UNIROC CONSTRUCTION INC.

ATTENDU la recommandation datée du 5 octobre 2018, rédigée par monsieur Alexandre Latour, ingénieur de la firme Équipe Laurence,

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Experts conseils, relativement au paiement numéro 4R-1 pour les travaux de voirie 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Uniroc Construction inc. une somme de 72 658,41 $ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 716.

ADOPTÉE

18-10-371

4.5 REJET DE LA SOUMISSION REÇUE - IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE TÉLÉMÉTRIE AUX POSTES D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David souhaite implanter un système de télémétrie pour ses postes d'eau potable;

ATTENDU QU'une estimation préliminaire des coûts au montant de 92 554,88 $ a été réalisée par la firme Groupe SM inc. et un mandat de préparation des plans et devis a été octroyé à cette firme;

ATTENDU QU'un montant de 72 000 $ est prévu au budget de la Municipalité pour l'implantation d'un système de télémétrie;

ATTENDU QUE la soumission suivant l'appel d'offres a été ouverte le 24 août 2018;

ATTENDU QUE le montant du soumissionnaire conforme est de 192 226,70 $, ce qui dépasse largement le montant budgété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal rejette la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2018-003-AI concernant l'implantation d'un système de télémétrie aux postes d'eau potable.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18-10-372

5.1 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2018-10023 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE madame Monique Morin a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2018-10023;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigée en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2018-10023, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 6 220 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

18-10-373

5.2 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2018-00401 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE 9332-1453 Québec inc., représentée par madame Josée Bigras, a déposé la demande de permis de construction, portant le numéro 2018-00401;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage numéro 601;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2018-00401, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 5 960 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

18-10-374

5.3 DEMANDE DE RÉNOVATION: 1293, CHEMIN DE LA RIVIÈRE

DEMANDE de monsieur Jean-Marc Lugand concernant les travaux de rénovation au 1293, chemin de la Rivière.

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2018-00075, tel que démontré sur les plans et documents reçus le

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

19 juillet 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-10-375

5.4 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 993 107 - 2438, RUE DU MONT-CÉSAIRE

DEMANDE de madame Véronique Vendette concernant le projet de construction sur le lot nº 2 993 107, rue du Mont-Césaire;

ATTENDU QUE les interventions projetées sont conçues de manière à s'intégrer harmonieusement au site d'accueil;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2018-00077, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 6 août 2018, aux conditions suivantes:

- Le système d'éclairage extérieur doit être orienté vers le sol dans un angle de 90º; et

- La véranda doit comporter 75 % d'ouverture sur chacune des façades;

le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-10-376

5.5 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 6 255 820 - 2522, RUE JEAN-BAPTISTE-DUFRESNE

DEMANDE de madame Lina Grieco concernant le projet de construction sur le lot nº 6 255 820 au 2522, rue Jean-Baptiste-Dufresne.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE les interventions projetées sont conçues de manière à s'intégrer harmonieusement au site d'accueil;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2018-00063, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 6 août 2018, dont le plan de construction préparé par Réjean Thériault, technologue, ainsi que le plan projet d'implantation préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, minute 4355, en date du 5 juin 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-10-377

5.6 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 4 588 662, RUE DES HAUTS-BOIS

DEMANDE de madame Stéphanie Major et monsieur René-Martin Pauzé concernant le projet de construction sur le lot n° 4 588 662, rue des Hauts-Bois.

ATTENDU QUE le projet doit favoriser l'implantation du bâtiment principal à proximité de la voie de circulation afin de diminuer la longueur de l'allée d'accès au stationnement tout en étant suffisante pour dissimuler le bâtiment de la voie de circulation;

ATTENDU QUE l'aménagement des allées d'accès doit prévoir des mesures de gestion de l'écoulement des eaux afin de diminuer leur vitesse d'écoulement (intégration des fossés, utilisation de pierre naturelle);

ATTENDU QUE l'aménagement de terrain doit assurer la préservation des arbres matures et des espaces boisés tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA n° 607;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de la présente demande et que les informations complémentaires demandées ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2018-00069, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 29 août 2018 ainsi que le plan d'implantation reçu le 25 septembre 2018 préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 16 172, en date du 28 août 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-10-378

5.7 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 2 992 500, 7E RANG

DEMANDE de monsieur Patrick Rousseau relativement au lot n° 2 992 500, 7e Rang afin de permettre la création d'un lot dont l'angle projeté de la ligne latérale par rapport à la ligne d'emprise de la rue est de 56°26' alors que le règlement de lotissement n° 602 prescrit que les lignes latérales de lots doivent former un angle droit de 90 degrés sans jamais être inférieur à 75 degrés.

Les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre du conseil.

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00068 relative au lot nº 2 992 500, 7e Rang, tel que démontré sur le certificat de localisation préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, minute 15 994, en date du 27 avril 2018.

ADOPTÉE

18-10-379

5.8 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 1285, RUE DE LA SAPINIÈRE

DEMANDE de monsieur François Castegnier de l'entreprise Urba Plus consultants relativement au 1285, chemin de la Sapinière, afin de permettre un bâtiment accessoire d'une superficie de 166,2 m² alors que le règlement de zonage prescrit une superficie maximale de 60 m².

Les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre du conseil.

ATTENDU QU'il n'y a pas l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas fait l'objet d'un permis de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure numéro 2018-00033 au 1285, rue de la Sapinière, tel que démontré sur le certificat de localisation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15 898, en date du 26 janvier 2018.

ADOPTÉE

18-10-380

5.9 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 2030, RUE RIVARD

DEMANDE de madame Anne Vermette relativement au 2030, rue Rivard, afin de permettre l'empiétement du bâtiment principal de 3,08

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

mètres dans la marge de recul arrière alors que le règlement de zonage nº 601 prescrit une marge de recul arrière de 9 mètres.

Les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre du conseil.

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00076 au 2030, rue Rivard, tel que démontré sur le certificat de localisation préparé par Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, minute 3382, en date du 20 août 2018.

ADOPTÉE

5.10 PROJET DE LOTISSEMENT - RUE HORIZON - LOT 2 992 952 - RETIRÉ

Cette résolution a été retirée par le conseil municipal.

18-10-381

5.11 PROJET DE LOTISSEMENT - SECTEUR BALANGER - LOT 2 992 749

ATTENDU QUE les promoteurs, madame Rachel Asselin-David et monsieur Pascal Aubin, ont présenté une demande pour le projet de lotissement du secteur Balanger;

ATTENDU la résolution 18-05-174 aux termes de laquelle le conseil municipal a accepté l'avant-projet déposé;

ATTENDU QUE le projet de lotissement permet de créer 6 lots résidentiels desservis par l'aqueduc seulement et ainsi que la construction de la rue portant le numéro 2 992 749;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE les travaux d'infrastructures sont montrés sur le plan préparé par la firme d'ingénieurs Groupe Laurence, en date du 20 septembre 2018, sous le numéro 56.24.01 de ses dossiers;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts de la réalisation des travaux de cette étape s'élève à un montant de 321 401,00 $;

ATTENDU QUE le projet de lotissement doit respecter le règlement de lotissement numéro 602 présentement en vigueur;

ATTENDU QU'une cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé devra être remis à la Municipalité;

ATTENDU QU'un protocole d'entente relatif à l'exécution et au financement de travaux municipaux doit être approuvé en vertu du règlement numéro 618 présentement en vigueur;

ATTENDU QUE les promoteurs doivent fournir tous les plans et documents pour la signature du protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de lotissement à la condition de signer un protocole d'entente en vertu du règlement numéro 618 présentement en vigueur;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer au nom de la Municipalité tout document relatif à ce protocole d'entente pour la réalisation des travaux et ce, une fois que toutes les exigences entourant ce document seront remplies.

ADOPTÉE

18-10-382

5.12 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2018-00446 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Jean-Marc Lugand a déposé la demande de permis de construction, portant le numéro 2018-00446;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage numéro 601;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2018-00446, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 26 530 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

18-10-383

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes reçues de divers organismes;

ATTENDU la rencontre du comité d'analyse des demandes de soutien financier (CADAF) du 25 septembre 2018 et les recommandations qui en découlent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes et aux individus suivants:

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

À même le Fonds général (02-70170-970)

- Annabel Lebeault: 145 $
- Opération Nez Rouge: 500 $
- Légion Royale Canadienne: 100 $
- Société Québécoise d'Intervention pour les Démences Frontotemporales (SQIDF): 50 $
- Fondation La Traversée: 100 $

À même le Fonds les Abeilles

- Service loisirs (Cuisines collectives): 100 $

QUE le conseil municipal autorise l'usage de la salle communautaire à titre gratuit pour:

Lily Monier pour une conférence gratuite intitulée "Prévenir ou régler les conflits. S'en parler d'abord".

ADOPTÉE

18-10-384

6.2 AUTORISATION - BARRAGE ROUTIER LE 6 DÉCEMBRE 2018 - LA GRANDE GUIGNOLÉE 2018

ATTENDU la requête formulée le 11 septembre 2018 par madame Annie Bélanger, directrice générale de Moisson Laurentides, relativement à la tenue d'un barrage routier, visant la récolte de sommes d'argent afin de soutenir les organismes en sécurité alimentaire de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue d'un barrage routier le 6 décembre 2018, sur la rue de l'Église à l'intersection de la rue Jean-Baptiste Dufresne et sur la route 117 face au restaurant Au Petit Poucet, dans le cadre de la Grande Guignolée 2018, organisée par Bouffe Laurentienne, Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides et Moisson Laurentides. Il est à noter que pour l'emplacement sur la route 117, l'autorisation du Ministère des Transports est également requise.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

7 AVIS DE MOTION

Aucun point.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

18-10-385

8.1 PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT 704 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE POUR PAYER LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AGRANDISSEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES OUVRAGES POUR UN MONTANT DE 310 000 $ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal présente le projet de règlement 704 décrétant une dépense pour payer les services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance pour l'agrandissement du système de traitement des ouvrages ainsi que les frais incidents pour un montant de 310 000 $ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas dépasser 310 000$.

ADOPTÉE

9 RÈGLEMENTS

18-10-386

9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 601-28 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 601-28 amendant le règlement de zonage numéro 601 afin de revoir les usages et normes des zones en bordure de la route 117 et de modifier diverses dispositions.

ADOPTÉE

18-10-387

9.2 ADOPTION - RÈGLEMENT 607-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 607

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal adopte le règlement 607-4 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 607 afin d'assujettir les zones C-03 et C-04 aux objectifs et critères applicables à la route 117.

ADOPTÉE

10 VARIA

Aucun point.

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 17 septembre 2018.

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de septembre 2018, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de septembre 2018 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du secrétaire-trésorier adjoint en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11.5 DÉPÔT - CERTIFICAT D'HOMOLOGATION - PUMPTRACK

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat d'homologation 2018 émis par La Fédération québécoise des sports cyclistes certifiant que la piste de BMX de Val-David (pumptrack) correspond aux normes d'homologation prévues et respecte le règlement de sécurité BMX en vigueur pour une piste de niveau récréative.

11.6 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉSOLUTION NUMÉRO 18-09-334 - SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2018

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sophie Charpentier, dépose un procès-verbal de correction rédigé par madame Lucie Gendron, greffière par intérim visant la résolution 18-09-334 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 11 septembre 2018.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

18-10-388

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE la séance ordinaire du 9 octobre 2018 soit levée à 21 h 34.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Sophie Charpentier
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
KP
SC
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 6 novembre 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 18 h 00.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

SONT ABSENTS

Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
- **1.1** Constatation de la régularité de la séance du conseil
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018
- **1.3** Certificats de crédits

2 Direction générale et ressources humaines
- **2.1** Autorisation - Prolongation du contrat de la greffière par intérim

3 Urbanisme et environnement
- **3.1** Autorisation - Achat de conteneurs à chargement avant
- **3.2** Demande d'aménagement de terrain: 1640, route 117
- **3.3** Demande d'enseigne: 1325, rue de la Sapinière
- **3.4** Demande d'enseigne: 1475, route 117
- **3.5** Demande de construction: 1505-1507, rue Ovide
- **3.6** Demande de construction: 1124, chemin des Boisés-Champêtres
- **3.7** Demande de lotissement: 693-695, 7e Rang

4 Loisirs et culture
- **4.1** Autorisation - Présentation de projets - Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)

5 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

6 Levée de la séance

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

18-11-389

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

1.3 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les résolutions suivantes:

18-11-390 18-11-391

Le 6 novembre 2018,

Lucien Ouellet
Directeur de la trésorerie
et secrétaire-trésorier adjoint

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

18-11-390

2.1 AUTORISATION - PROLONGATION DU CONTRAT DE LA GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

ATTENDU l'embauche de madame Lucie Gendron, le 31 juillet 2018 (résolution nº 18-08-298), à titre de greffière par intérim;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger son contrat d'embauche;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la prolongation du contrat d'embauche de madame Lucie Gendron, et ce, jusqu'au 21 décembre 2018 pour un total de 180 heures maximum, le tout selon les conditions prévues au contrat de travail daté du 31 juillet 2018;

QUE les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les postes budgétaires 02-140-00-141 pour le salaire, 02-140-00-200 pour les avantages sociaux et 02-140-00-310 pour l'hébergement.

ADOPTÉE

3 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18-11-391

3.1 AUTORISATION - ACHAT DE CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT

ATTENDU QUE l'actuel contrat de collecte des matières résiduelles se termine le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité se joindra à la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) à compter du 1er janvier 2019 pour la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la RITL a inscrit dans son entente une obligation que la Municipalité fournisse des conteneurs à chargement avant;

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides, par regroupement d'achat, a lancé un appel d'offres public afin d'obtenir les meilleurs prix possibles pour l'achat de conteneurs à chargement avant;

ATTENDU QU'en vertu du nouveau contrat de collecte des matières résiduelles, la Municipalité doit procéder à l'achat de conteneurs à chargement avant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise l'achat des conteneurs suivants:

- 16 conteneurs à déchets (noir) de 8 verges cubes: 35 920 $
- 1 conteneur à déchets (noir) de 6 verges cubes: 1 875 $
- 8 conteneurs à recyclage (vert) de 8 verges cubes: 17 960 $
- 4 conteneurs à recyclage (vert) de 10 verges cubes: 10 160 $

Le tout pour un montant total de 65 915 $ plus taxes.

QUE cette dépense soit payée à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans.

ADOPTÉE

18-11-392

3.2 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 1640, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Haris Sabic concernant les travaux d'aménagement de terrain au 1640, route 117.

ATTENDU QUE les plantations massives d'espèces indigènes ainsi qu'un aménagement paysager distinctif sont favorisés en cour avant;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de l'avis du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 15 octobre 2018 par sa résolution numéro U18-10-108;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'aménagement de terrain numéro 2018-00073 au 1640, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 11 octobre 2018, à la condition que les clôtures et les arbustes soient à une distance minimale de 1 mètre des limites de terrain conformément au règlement de zonage n° 601, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-11-393

3.3 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1325, RUE DE LA SAPINIÈRE

DEMANDE de madame Maxime Dubé concernant le projet d'enseigne au 1325, rue de la Sapinière.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE l'enseigne présente des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de l'avis du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 15 octobre 2018 par sa résolution numéro U18-10-109;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2018-00064 au 1325, rue de la Sapinière, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 2 octobre 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-11-394

3.4 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1475, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur François Spadafora concernant le projet d'enseigne au 1475, route 117.

ATTENDU QUE l'enseigne présente des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale et industrielle de la route 117;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de l'avis du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 15 octobre 2018 par sa résolution numéro U18-10-110;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2018-00081 au 1475, route 117, tel que démontré sur les esquisses reçues le 26 septembre 2018, à la condition de peinturer le poteau d'une seule couleur et de ne pas installer de balise à chevrons rouge et jaune sous le panneau principal, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-11-395

3.5 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1505-1507, RUE OVIDE

DEMANDE de monsieur Martin Demers concernant le projet de construction au 1505-1507, rue Ovide.

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment accessoire, de l'allée d'accès et des espaces de stationnement s'adaptant à la topographie, aux espaces boisés, aux percées visuelles et aux autres caractéristiques naturelles;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de l'avis du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 15 octobre 2018 par sa résolution numéro U18-10-111;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2018-00085, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 10 octobre 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-11-396

3.6 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1124, CHEMIN DES BOISÉS-CHAMPÊTRES

DEMANDE MODIFIÉE de monsieur Pierre-Olivier Lebel concernant le projet de construction d'un bâtiment accessoire au 1124, chemin des Boisés-Champêtres.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU la résolution numéro 18-08-312;

ATTENDU QUE les travaux de stabilisation ou de déblais ou de remblais s'adaptent aux caractéristiques du milieu d'intervention et s'inscrivent dans une approche intégrée d'aménagement paysager;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA n° 607;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de l'avis du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 15 octobre 2018 par sa résolution numéro U18-10-112;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de construction numéro 2018-00061, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 28 août 2018 ainsi que sur le plan projet d'implantation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 16 055, en date du 15 octobre 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-11-397

3.7 DEMANDE DE LOTISSEMENT: 693-695, 7E RANG

DEMANDE de madame Marie-Josée Richer et messieurs Andrew Kreismann, Frédéric Tassé et Alon Farber concernant le projet de lotissement sur le lot 2 992 494, 7e Rang.

ATTENDU QUE le projet propose un tracé des allées véhiculaires privées et des allées de circulation adapté à l'environnement et à la topographie;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de l'avis du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 15 octobre 2018 par sa résolution numéro U18-10-113;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal accepte le projet de lotissement numéro 2018-00079, tel que démontré:

- sur le plan d'opération cadastrale préparé par Dominique Fecteau, arpenteur-géomètre, minute 6253, en date du 20 septembre 2018;
- sur le plan technique préparé par Éric Jokinen, ingénieur, reçu le 1er octobre 2018;
- sur la caractérisation environnementale préparée par Daniel Lambert, biologiste, en date du 27 septembre 2018;

à la condition de fournir un rapport d'étape à chaque phase de construction de l'allée véhiculaire privée et un rapport final des travaux réalisés à la fin des travaux indiquant les déficiences et les corrections à apporter, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

4 LOISIRS ET CULTURE

18-11-398

4.1 AUTORISATION - PRÉSENTATION DE PROJETS - PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Village de Val-David autorise la présentation des projets intitulés "Ouverture du sentier La Césaire en été" et "Mise à niveau des sentiers numéros 11 et 13 - région du Mont-Condor ouest" au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE le conseil municipal confirme l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ces derniers;

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Village de Val-David désigne monsieur Jean-François Boily, directeur de parc, comme personne autorisée à agir et à signer pour et en son nom tous les documents relatifs aux projets mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE

5 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-11-399

6 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance extraordinaire du 6 novembre 2018 soit levée à 18 h 27.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 novembre 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

SONT ABSENTS

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 novembre 2018

1.3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018

1.4 Certificats de crédits

2 Direction générale et ressources humaines

2.1 Adoption - Calendrier des séances du conseil municipal 2019

2.2 Nomination - Maire suppléant - Année 2019

2.3 Nomination - Substitut - MRC des Laurentides

2.4 Autorisation de signature - Protocole d'entente - 9297-8246 Québec inc. - Utilisation et entretien des sentiers et des parcs

2.5 Autorisation - Appel de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal 2018-2019

2.6 Adoption - Prévisions budgétaires pour l'année 2019 - Régie incendie des Monts

2.7 Adhésion - Mouvement international des "Villes pour la vie - Villes contre la peine de mort"

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

2.8 Confirmation - Convention d'aide financière entre la Municipalité du Village de Val-David et le Ministère du Tourisme - Projet de la Place publique

2.9 Appui en faveur de la construction de deux dessertes autoroutières sur l'autoroute 15 - Sortie 76

2.10 Autorisation de signature - Protocole d'entente - Madame Isabelle Jacob - Utilisation et entretien du sentier "Piste 23"

2.11 Renonciation à l'avis de 6 mois de non-renouvellement - Bail - Régie incendie des Monts

2.12 Appui - Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique

2.13 Autorisation de signature - Renouvellement - Contrat de concession - Exploitation d'un commerce - Parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne - Roc & Ride inc.

2.14 Mandat - Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc. - Achat du lot numéro 6 138 601, cadastre du Québec et servitude de non-déboisement et de non-construction

2.15 Mandat - Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc. - Établissement et annulation de servitude - Fossé d'égouttement des eaux

2.16 Acceptation - Invitation de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

3 Finance et trésorerie

3.1 Ratification du journal des déboursés

4 Travaux publics

4.1 Rejet de toutes les soumissions reçues - Prolongement de l'égout sanitaire sur le chemin de l'Ermitage et la route 117

4.2 Adjudication - Installation d'un système de ventilation - Salle communautaire - Appel d'offres 2018-012

4.3 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

4.4 Recommandation de paiement - Réception finale des travaux - Prolongement des services des rues Ulric-Ménard et Ernest-Brousseau

4.5 Recommandation de paiement - Réception finale des travaux - Remplacement du réseau d'aqueduc - Rue Campeau

4.6 Adjudication - Déneigement - Allées - Demande de prix #2018-011

5 Urbanisme et environnement

5.1 Renouvellement de mandats - Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité du Village de Val-David

5.2 Renouvellement de mandats - Comité consultatif sur l'environnement de la Municipalité du Village de Val-David

5.3 Projet de lotissement - Rue Horizon - Lot 2 992 952

5.4 Autorisation - Demande de permis 2018-10031 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

5.5 Demande de dérogation mineure: 1425, rue du Mont-Césaire

5.6 Demande de dérogation mineure: 693-695, 7e Rang

5.7 Demande de dérogation mineure: 693-695, 7e Rang

5.8 Autorisation - Plantation d'arbres - Coopérative de solidarité les jardins du soleil levant

6 Loisirs et culture

6.1 Adoption - Tarification - Parc régional de Val-David-Val-Morin - Hiver 2018-2019

6.2 Autorisation - Cotisation annuelle - FADOQ - Région des Laurentides

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

6.3 Autorisation - Course de Pères Noël

6.4 Autorisation - Location d'une roulotte pour patineurs - Parc Léonidas-Dufresne

6.5 Adjudication - Fourniture de services d'entretien de quatre patinoires extérieures - Parc Léonidas-Dufresne (3) et parc du Lac Paquin - Val-David - Appel d'offres 2018-014

7 Avis de motion

7.1 Avis de motion - Règlement 724-1 amendant le règlement numéro 724 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés

7.2 Avis de motion - Règlement 700-1 amendant le règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés

7.3 Avis de motion - Règlement 900 concernant le brûlage - RETIRÉ

8 Projets de règlements

8.1 Présentation et adoption du projet de règlement 724-1 amendant le règlement numéro 724 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés

8.2 Présentation et adoption du projet de règlement 700-1 amendant le règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés

8.3 Présentation et adoption du projet de règlement 900 concernant le brûlage - RETIRÉ

9 Règlements

9.1 Adoption - Règlement 704 décrétant une dépense pour payer les services professionnels pour l'agrandissement du système de traitement des ouvrages pour un montant de 310 000 $ et autorisant un emprunt à cette fin

10 Varia

10.1 Acceptation - Changement de nom des promoteurs - Projet de lotissement - Secteur Balanger - Lot 2 992 749

11 Documents déposés

11.1 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

11.2 Dépôt des rapports de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

11.3 Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

11.4 Dépôt - Déclarations des intérêts pécuniaires

11.5 Dépôt des états comparatifs semestriels au 31 octobre 2018

11.6 Dépôt - Procès-verbal de correction - Résolution numéro 18-10-383 - Séance ordinaire du 9 octobre 2018

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période de questions

15 Levée de la séance

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 – M-104

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 35 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE KATHY POULIN

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

18-11-400

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 novembre 2018 soit adopté, en retirant les points 7.3 et 8.3 et en ajoutant le point 10.1 intitulé "Acceptation - Changement de nom des promoteurs - Projet de lotissement - Secteur Balanger - Lot 2 992 749".

ADOPTÉE

18-11-401

1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les résolutions suivantes:

18-11-411	18-11-415	18-11-416
18-11-420	18-11-422	18-11-423
18-11-424	18-11-434	18-11-436
18-11-437		

Le 13 novembre 2018,

Lucien Ouellet
Directeur de la trésorerie
et secrétaire-trésorier adjoint

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

18-11-402

2.1 ADOPTION - CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2019

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019, qui se tiendront à la salle du conseil, située au 2490, rue de l'Église, le deuxième mardi de chaque mois (sauf exception) et qui débuteront à 19 h 30 :

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

15 janvier
12 février
12 mars
9 avril
14 mai
11 juin
9 juillet
13 août
10 septembre
8 octobre
12 novembre
10 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié, et ce, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal.

ADOPTÉE

18-11-403

2.2 NOMINATION - MAIRE SUPPLÉANT - ANNÉE 2019

ATTENDU l'article 116 du Code municipal du Québec accordant au conseil le pouvoir de nommer un maire suppléant pour une période donnée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE monsieur Carl De Montigny soit nommé maire suppléant pour toute l'année 2019.

ADOPTÉE

18-11-404

2.3 NOMINATION - SUBSTITUT - MRC DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Municipalité désigne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal désigne comme substitut de la mairesse au conseil de la MRC pour toute l'année 2019 monsieur le conseiller Carl De Montigny.

ADOPTÉE

18-11-405

2.4 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - 9297-8246 QUÉBEC INC. - UTILISATION ET ENTRETIEN DES SENTIERS ET DES PARCS

ATTENDU QUE 9297-8246 Québec inc. est la seule et unique propriétaire des lots 2 989 914, cadastre du Québec, lequel constitue l'assiette du Lac La Sapinière et 2 990 064, cadastre du Québec (anciennement La Sapinière);

ATTENDU QUE des sentiers de ski de randonnée et de raquette ont été aménagés par la Municipalité et passent sur les lots 2 989 914 et 2 990 064;

ATTENDU QUE 9297-8246 Québec inc. est également seule et unique propriétaire des lots 2 990 087 et 2 990 089, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE lesdits lots sont utilisés par la Municipalité à des fins de parc;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer un protocole d'entente avec 9297-8246 Québec inc., représentée par sa présidente, madame Diane Beaudry, par lequel 9297-8246 Québec inc. consent à la Municipalité un droit d'accès aux lieux pour l'utilisation et l'entretien des parcs et des sentiers de ski de randonnée et de raquette aménagés.

ADOPTÉE

18-11-406

2.5 AUTORISATION - APPEL DE PROJETS POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL 2018-2019

ATTENDU le Lac-à-l'épaule des élus de la MRC des Laurentides tenu le 30 mai 2018 à Val-David;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE l'un des sujets était celui de la mise en commun d'équipements et d'infrastructures sportives et de loisirs afin d'augmenter l'offre et la qualité de vie des citoyens sur le territoire de la MRC des Laurentides;

ATTENDU la nécessité d'obtenir une évaluation comptable objective et distincte des scénarios d'offres possibles pour le partage de ces infrastructures;

ATTENDU QU'aux termes de la résolution 2018.06.7542, les membres du conseil de la MRC des Laurentides ont démontré leur intérêt quant à la réalisation d'une telle étude;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite octroyer le mandat à la MRC des Laurentides qui entreprendra les démarches requises à la réalisation d'une étude détaillant les différents scénarios possibles quant aux partages des équipements, des infrastructures et des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal demande à la MRC des Laurentides, par l'entremise de sa directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer et à signer, pour et au nom des municipalités et de la MRC des Laurentides, tout document requis au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme *Partage d'infrastructures sportives et de loisirs* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

QUE le conseil municipal autorise la MRC des Laurentides à procéder à une étude relative à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal par un spécialiste externe et à effectuer, le cas échéant, un appel d'offres sur invitation.

ADOPTÉE

18-11-407

2.6 ADOPTION - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2019 - RÉGIE INCENDIE DES MONTS

ATTENDU QUE la Régie incendie des Monts (RIDM) a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2019 lors de son assemblée ordinaire du conseil d'administration du 4 octobre 2018;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE conformément à l'article 603 du *Code municipal du Québec*, le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Village de Val-David adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2019 de la RIDM pour un montant total de 1 941 779,40 $.

ADOPTÉE

18-11-408

2.7 ADHÉSION - MOUVEMENT INTERNATIONAL DES "VILLES POUR LA VIE - VILLES CONTRE LA PEINE DE MORT"

ATTENDU QUE le nombre de pays recourant à la peine de mort est en constante régression et que malgré cela, en 2017, au moins 993 exécutions ont eu lieu à travers le monde (sans compter les milliers d'exécution en Chine);

ATTENDU QU'en 2017, plus de 2 000 villes réparties dans 92 pays se sont associées au mouvement "Villes pour la vie - Villes contre la peine de mort" afin d'exprimer leur refus à la peine de mort;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David souhaite adhérer à ce mouvement et ainsi dénoncer le caractère cruel et inhumain de ce type de peine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adhère au mouvement mondial "Villes pour la vie - Villes contre la peine de mort" afin de joindre une vaste coalition demandant la fin de toutes les exécutions à travers le monde.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-11-409

2.8 CONFIRMATION - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID ET LE MINISTÈRE DU TOURISME - PROJET DE LA PLACE PUBLIQUE

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère du Tourisme dans le cadre du projet de la Place publique, dossier numéro 8391/010401;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une aide financière maximale de 94 070 $;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal confirme que les règles usuelles de gestion ont été respectées et que ses administrateurs, dirigeants et employés ne sont pas en situation de conflit d'intérêts dans le cadre du projet.

ADOPTÉE

18-11-410

2.9 APPUI EN FAVEUR DE LA CONSTRUCTION DE DEUX DESSERTES AUTOROUTIÈRES SUR L'AUTOROUTE 15 - SORTIE 76

ATTENDU QU'il est essentiel d'aménager deux dessertes supplémentaires sur l'autoroute 15 en provenance de la route 117 pour faciliter le transport des personnes (citoyens, touristes, travailleurs) et des marchandises et ainsi réduire la circulation de transit sur le tronçon de la route 117 située entre les sorties 86 et 76 de l'autoroute 15;

ATTENDU QUE la construction de ces deux dessertes autoroutières sur l'autoroute 15 s'inscrit dans la stratégie gouvernementale sur la vitalité et l'occupation du territoire des Laurentides 2018-2022;

ATTENDU QUE lors de la tournée provinciale des ministres Martin Coiteux et Christine St-Pierre, les représentants de sept (7) MRC sous l'égide du conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides, ont unanimement appuyé la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE cet emplacement est situé à la limite de la MRC des Laurentides et de la MRC des Pays d'en Haut;

ATTENDU QUE ce projet de construction de deux dessertes autoroutières sur l'autoroute 15 à la sortie 76 a été approuvé en 2016 par le conseil de maires de la MRC des Laurentides et sera inscrit dans la prochaine version du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides ainsi que dans le plan et le règlement d'urbanisme de la Municipalité de Val-Morin;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QU'en l'absence d'une desserte en direction nord, la Ville de Sainte-Adèle, le Village de Val-David et la Municipalité de Val-Morin doivent diriger leur trafic lourd, incluant la flotte de véhicules transportant les matières résiduelles vers la RIDR (Régie intermunicipale des déchets de la Rouge), jusqu'à la sortie 86 située dans la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et ce, au détriment de la fluidité et de la sécurité routière;

ATTENDU QUE de nombreux accidents sur l'autoroute 15 située au sud de la sortie 76 ont nécessité la mise en place d'une voie de contournement sur la route 117 d'une longueur de 14 kilomètres à partir de la sortie 86 à Sainte-Agathe-des-Monts jusqu'à la sortie 72 située à Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE le tronçon de la route 117 situé entre la sortie 86 jusqu'à la sortie 76 de l'autoroute 15 est devenu depuis ces dernières années un boulevard urbain avec 4 feux de signalisation et 3 zones limitant la vitesse à 50 km/h, ce qui réduit considérablement la fluidité de la circulation lorsqu'il est utilisé comme voie de contournement;

ATTENDU le parc d'affaires de 1,9 million de pieds carrés prévoyant la construction de vingt-quatre (24) bâtiments à vocation commerciale et industrielle légère et de services situés à la jonction de la route 117 et du chemin Curé-Corbeil dans Val-Morin, développé par deux entreprises locales;

ATTENDU QU'il n'existe aucun parc de ce type entre la Ville de Saint-Sauveur et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts qui serait directement accessible à partir des deux dessertes aménagées par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE le développement immobilier de ce secteur prévoit une création d'emplois et des retombées économiques importantes pour les divers paliers gouvernementaux;

ATTENDU QUE les sorties 83 et 86 ne sont pas adéquates pour le transport des marchandises parce qu'elles accèdent à des secteurs résidentiels et/ou commerciaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Village de Val-David donne son appui à la Municipalité de Val-Morin qui demande au ministère des Transports du Québec de construire deux dessertes autoroutières supplémentaires sur l'autoroute 15 à partir de la route 117;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE ces deux dessertes autoroutières ont pour objectif de faciliter le transport des personnes (citoyens, touristes, travailleurs) et des marchandises conformément à la stratégie gouvernementale sur la vitalité et l'occupation du territoire des Laurentides 2018-2022;

QUE ce projet aura pour conséquence de réduire la circulation de transit sur le tronçon de la route 117 située entre les sorties 86 et 76 de l'autoroute 15, d'accroître l'efficience de la circulation tout en augmentant la sécurité routière de ce secteur et en créant des retombées économiques importantes pour notre région;

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre des Transports du Québec, monsieur François Bonnardel, et à la Député du comté de Bertrand, madame Nadine Girault.

ADOPTÉE

18-11-411

2.10 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - MADAME ISABELLE JACOB - UTILISATION ET ENTRETIEN DU SENTIER "PISTE 23"

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare l'apparence de conflit d'intérêt.

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution 17-08-265 afin de signer un protocole d'entente avec madame Isabelle Jacob pour droit d'accès à un sentier connu comme étant la "Piste 23";

ATTENDU QUE la signataire autorisée par la résolution 17-08-265 n'est plus à l'emploi de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le protocole d'entente daté du 13 novembre 2018 avec madame Isabelle Jacob pour un droit d'accès au sentier sur le lot 2 993 543, tel que décrit à la résolution 17-08-265;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'acte de servitude à intervenir devant Me Daniel Pagé, notaire, si nécessaire;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même le poste budgétaire 02-140-00-419.

Monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette ne vote pas.

ADOPTÉE

18-11-412

2.11 RENONCIATION À L'AVIS DE 6 MOIS DE NON-RENOUVELLEMENT - BAIL - RÉGIE INCENDIE DES MONTS

ATTENDU QUE la Régie incendie des Monts (RIDM) a signifié sa volonté de ne pas renouveler le bail qui la lie avec la Municipalité pour la caserne;

ATTENDU QUE la RIDM n'a pas donné l'avis requis dans un délai de six mois du non-renouvellement, le tout conformément à l'article 3.2 du bail;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière recommande de renoncer à l'avis de non-renouvellement de six mois, conditionnellement à ce qu'une partie des lieux soient libérés dans un délai de dix (10) jours de l'adoption de la présente résolution;

ATTENDU QUE l'espace des lieux loués sont nécessaires pour de l'entreposage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal renonce à l'avis de non-renouvellement de six mois requis par l'article 3.2 du bail entre la Municipalité du Village de Val-David et la RIDM, le tout conditionnellement à ce que les lieux loués soient en partie libérés dans un délai de dix (10) jours de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

18-11-413

2.12 APPUI - DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE

ATTENDU l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (provenant de l'industrie, des transports, de l'agriculture et de la fonte du pergélisol), et l'augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, dérègle de façon sans précédent le climat mondial;

ATTENDU QUE tous les indicateurs scientifiques montrent que nous sommes en crise climatique, que nous nous dirigeons à court terme

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

vers une catastrophe appelée "bouleversement climatique abrupt et irréversible" qui menace la civilisation et la vie;

ATTENDU les actions inadaptées des acteurs politiques face à la situation dramatique qui se développe dangereusement;

ATTENDU QUE le conseil de sécurité de l'ONU qualifie le changement climatique d'amplificateur de menaces à la paix et à la sécurité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal confirme son intention d'appuyer la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique.

ADOPTÉE

18-11-414

2.13 AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUVELLEMENT - CONTRAT DE CONCESSION - EXPLOITATION D'UN COMMERCE - PARC RÉGIONAL VAL-DAVID-VAL-MORIN, SECTEUR DUFRESNE - ROC & RIDE INC.

ATTENDU l'existence d'un protocole d'entente entre Roc & Ride inc. et la Municipalité, lequel est venu à échéance à la fin de l'hiver 2016-2017;

ATTENDU QUE les parties désirent renouveler et bonifier les modalités du protocole ayant existé entre elles;

ATTENDU la possibilité que la Municipalité modifie la forme juridique du Parc régional et qu'en ce sens elle désire conserver une certaine liberté contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de concession daté du 13 novembre 2018 d'une durée de deux ans avec Roc & Ride inc., lequel vise à déterminer les modalités d'occupation du

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

domaine public et d'exploitation d'un commerce par Roc & Ride inc., durant la saison hivernale, sur les lieux appartenant à la Municipalité;

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 17-12-382.

ADOPTÉE

18-11-415

2.14 MANDAT - LÉONARD PAGÉ CHALIFOUX PICHÉ NOTAIRES INC. - ACHAT DU LOT NUMÉRO 6 138 601, CADASTRE DU QUÉBEC ET SERVITUDE DE NON-DÉBOISEMENT ET DE NON-CONSTRUCTION

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Jean-François Giasson déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare l'apparence de conflit d'intérêt.

ATTENDU QU'à l'été 2016, monsieur Jean-François Giasson et madame Karine Mathieu ont manifesté leur intention à la Municipalité afin d'entreprendre un projet de construction sur le prolongement de la rue Ulric-Ménard;

ATTENDU la promesse d'achat entre la Municipalité du Village de Val-David et monsieur Giasson et madame Mathieu datée du 29 juin 2017, aux termes de laquelle la Municipalité accepte d'acquérir une portion du lot 2 990 802, cadastre du Québec, laquelle est maintenant connue comme étant le lot numéro 6 138 601, cadastre du Québec, ainsi que la création d'une servitude de non-déboisement et de non-construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate l'étude Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc. afin de préparer un acte de vente par monsieur Jean-François Giasson et madame Karine Mathieu à la Municipalité du Village de Val-David, du lot numéro 6 138 601, cadastre du Québec, en contrepartie d'un montant de 19 885 $ et qu'également une servitude de non-déboisement et de non-construction soit créée;

QUE les honoraires professionnels ainsi que les frais de publication soient assumés en parts égales entre les parties;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis à cette fin;

QUE les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les postes budgétaires 03-310-07-000 (Immobilisations loisirs) pour l'acquisition et 02-140-00-419 pour les honoraires professionnels.

Monsieur le conseiller Jean-François Giasson ne vote pas.

ADOPTÉE

18-11-416

2.15 MANDAT - LÉONARD PAGÉ CHALIFOUX PICHÉ NOTAIRES INC. - ÉTABLISSEMENT ET ANNULATION DE SERVITUDE - FOSSÉ D'ÉGOUTTEMENT DES EAUX

ATTENDU QUE madame Isabelle Boudreau et la Municipalité du Village de Val-David se sont entendues pour effectuer certains travaux sur le lot 5 397 563, cadastre du Québec, aux termes d'une convention de partage des dépenses signée le 27 juillet 2018 ainsi qu'une entente datée du 30 juillet 2018, lesquelles ont été entérinées à la séance ordinaire du 9 octobre 2018;

ATTENDU QUE des travaux ont été effectués sur le lot 5 397 563 appartenant à madame Isabelle Boudreau afin notamment de procéder à l'aménagement d'un fossé d'égouttement des eaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate l'étude Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc. afin de créer une servitude permettant l'aménagement d'un fossé d'égouttement des eaux sur le lot numéro 5 397 563, cadastre du Québec et de procéder à l'annulation de la servitude grevant présentement le lot précité;

QUE les honoraires professionnels et les frais de publication soient assumés en parts égales entre les parties, tel que relaté à l'entente ci-haut mentionnée datée du 30 juillet 2018;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis;

QUE les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même le poste budgétaire 02-140-00-419.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ADOPTÉE

18-11-417 **2.16 ACCEPTATION - INVITATION DE LA DIRECTION RÉGIONALE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**

ATTENDU QUE la direction régionale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) offre à la Municipalité de tenir une session d'information sur leurs services et programmes;

ATTENDU QUE le conseil municipal et la direction générale pourrait bénéficier de cette séance d'information et par le fait même poser toute question relative au soutien offert par le MAMH;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte l'invitation de la direction régionale du MAMH à offrir une présentation de leurs services aux membres du conseil municipal et à la directrice générale à une date à être déterminée.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

18-11-418 **3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 octobre 2018, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 181533 à 181712 727 434,10 $

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

4 TRAVAUX PUBLICS

18-11-419

4.1 REJET DE TOUTES LES SOUMISSIONS REÇUES - PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE CHEMIN DE L'ERMITAGE ET LA ROUTE 117

ATTENDU QUE certains immeubles contigus à la route 117 doivent être raccordés au réseau d'égout municipal en raison de la vétusté de leurs installations privées;

ATTENDU QUE certains immeubles contigus à la route 117 feront l'objet d'une nouvelle construction et doivent faire l'objet d'un nouveau raccordement au réseau d'égout municipal;

ATTENDU QU'une estimation préliminaire des coûts a été réalisée par la firme Groupe SM inc. et un mandat de préparation des plans et devis a été octroyé à cette firme;

ATTENDU QU'un montant de 127 000,00 $ est prévu au règlement d'emprunt numéro 727 pour ces travaux d'infrastructure d'égout et autres travaux connexes sous la route 117;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres ont été ouvertes le 8 août 2018;

ATTENDU QUE le montant du plus bas soumissionnaire conforme est de 161 924,274 $, ce qui dépasse largement le montant budgété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal rejette toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2018-006 concernant le prolongement de l'égout sanitaire sur le chemin de l'Ermitage et la route 117.

ADOPTÉE

18-11-420

4.2 ADJUDICATION - INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VENTILATION - SALLE COMMUNAUTAIRE - APPEL D'OFFRES 2018-012

ATTENDU la demande de soumissions sur invitation effectuée concernant l'installation d'un système de ventilation - Salle communautaire - Appel d'offres 2018-012;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 novembre 2018, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé une soumission sont les suivantes:

Soumissionnaires	**Montants (taxes en sus)**
Le Groupe CBS air inc.	24 400,00 $
Groupe Québéco inc.	**57 567,00 $**

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission reçue de Groupe CBS air inc. n'est pas conforme aux exigences mentionnées au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission présentée par Groupe Québéco inc. comme étant conforme;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à Groupe Québéco inc., au montant de 57 567,00 $ (plus les taxes applicables), le tout conformément à la soumission reçue;

QUE les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même le règlement d'emprunt numéro 726.

ADOPTÉE

18-11-421

4.3 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-11-422

4.4 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX - PROLONGEMENT DES SERVICES DES RUES ULRIC-MÉNARD ET ERNEST-BROUSSEAU

ATTENDU la recommandation datée du 16 octobre 2018, rédigée par monsieur Jessee Tremblay, ingénieur, de la firme Les Consultants S.M. inc., relativement à la réception finale des travaux concernant le prolongement des services des rues Ulric-Ménard et Ernest-Brousseau.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Les Entreprises Claude Rodrigue inc. une somme de 19 800,57 $ plus les taxes applicables, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 707.

ADOPTÉE

18-11-423

4.5 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX - REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC - RUE CAMPEAU

ATTENDU la recommandation datée du 7 novembre 2018, rédigée par monsieur Jessee Tremblay, ingénieur, de la firme Les Consultants S.M. inc., relativement à la réception finale des travaux concernant le remplacement du réseau d'aqueduc sur la rue Campeau.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Bircon inc. une somme de 20 571,37 $ (incluant l'engazonnement supplémentaire au 1775, rue Campeau) plus les taxes applicables, à même l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-11-424

4.6 ADJUDICATION - DÉNEIGEMENT - ALLÉES - DEMANDE DE PRIX #2018-011

ATTENDU la demande de prix effectuée concernant le Déneigement - Allées - Demande de prix #2018-011;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 29 octobre 2018, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE la firme ayant déposé une soumission est la suivante:

Soumissionnaires	Montants (taxes en sus)
Gestion immobilière D.D. inc.	**10 500,00 $**

ATTENDU la vérification de la conformité de la soumission reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission présentée par Gestion immobilière D.D. inc. comme étant conforme;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à Gestion immobilière D.D. inc., au montant de 10 500 $ (plus les taxes applicables), le tout conformément à la soumission reçue;

QUE les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même le poste budgétaire 02-330-00-443.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18-11-425

5.1 RENOUVELLEMENT DE MANDATS - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

ATTENDU l'existence du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) prévoyant des sièges pour des membres citoyens;

ATTENDU la nécessité de renouveler les mandats déjà terminés;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal renouvelle a posteriori les mandats de messieurs Maxime Dorais et Pierre-Émile Taillon pour un mandat de deux ans qui se terminera en novembre 2020.

ADOPTÉE

18-11-426

5.2 RENOUVELLEMENT DE MANDATS - COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

ATTENDU l'existence du Comité consultatif sur l'environnement (CCE) prévoyant des sièges pour des membres citoyens;

ATTENDU la nécessité de renouveler les mandats déjà terminés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal renouvelle a posteriori les mandats de mesdames Marie Provost et Joëlle Parent pour un mandat de deux ans qui se terminera en novembre 2020.

ADOPTÉE

18-11-427

5.3 PROJET DE LOTISSEMENT - RUE HORIZON - LOT 2 992 952

ATTENDU QUE le promoteur, 2769221 Canada inc., a présenté une demande pour le projet de lotissement de la rue Horizon;

ATTENDU la résolution 18-04-138 aux termes de laquelle le conseil municipal a accepté l'avant-projet déposé;

ATTENDU QUE le projet de lotissement permet de créer 40 lots résidentiels non desservis par l'aqueduc et l'égout ainsi que la construction de la rue de l'Horizon;

ATTENDU QUE les travaux d'infrastructures sont montrés sur le plan préparé par la firme d'ingénieurs Groupe Laurence, en date du 28 septembre 2018, sous le numéro 56.21.02 de ses dossiers;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE l'estimation des coûts de la réalisation des travaux de cette étape s'élève à un montant de 931 757,00 $;

ATTENDU QUE le projet de lotissement respecte le règlement de lotissement numéro 602 présentement en vigueur;

ATTENDU QU'une cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé devra être versée à la Municipalité;

ATTENDU QU'un protocole d'entente relatif à l'exécution et au financement de travaux municipaux doit être approuvé en vertu du règlement numéro 618 présentement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de lotissement à la condition de signer un protocole d'entente en vertu du règlement numéro 618 présentement en vigueur;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer au nom de la Municipalité tout document relatif à ce protocole d'entente pour la réalisation des travaux et ce, une fois que toutes les exigences entourant ce document seront remplies.

ADOPTÉE

18-11-428

5.4 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2018-10031 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE 9165-1802 Québec inc. a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2018-10031;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigée en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2018-10031, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 5 950,00 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant;

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 18-09-347.

ADOPTÉE

18-11-429

5.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 1425, RUE DU MONT-CÉSAIRE

DEMANDE de monsieur Frédéric Massé relativement au 1425, rue du Mont-Césaire, afin de permettre un bâtiment accessoire à une distance de 0 mètre du bâtiment principal alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une distance minimale de 1,5 mètre entre le bâtiment accessoire et le bâtiment principal.

Les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre du conseil.

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de l'avis du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 15 octobre 2018 par sa résolution numéro U18-10-116;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00080 au 1425, rue du Mont-Césaire, tel que démontré sur le certificat de localisation préparé par Marc Jarry, arpenteur-géomètre, minute 14 820, en date du 18 janvier 2018.

ADOPTÉE

18-11-430

5.6 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 693-695, 7E RANG

DEMANDE de monsieur Andrew Kreismann relativement au 693-695, 7e Rang, afin de permettre la construction d'une allée véhiculaire privée d'une longueur de 1 035 mètres alors que le règlement de zonage nº 601 prescrit une longueur maximale de 750 mètres.

Les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre du conseil.

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de l'avis du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 15 octobre 2018 par sa résolution numéro U18-10-114;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00083 au 693-695, 7e Rang, tel que démontré sur le plan d'opération cadastrale préparé par Dominique Fecteau, arpenteur-géomètre, minute 6 253, en date du 20 septembre 2018.

ADOPTÉE

18-11-431

5.7 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 693-695, 7E RANG

DEMANDE de monsieur Andrew Kreismann relativement au 693-695, 7e Rang, afin de permettre la construction d'une allée véhiculaire privée à l'intérieur d'un secteur comportant des pentes de 30 % à 60

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

% alors que le règlement de zonage nº 601 prescrit qu'à l'intérieur de ces secteurs de fortes pentes, soit plus de 30 %, seuls les travaux et ouvrages de stabilisation des pentes et le remplacement des ouvrages et constructions existantes liées aux activités et aux équipements récréatifs sont autorisés.

Les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre du conseil.

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de l'avis du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 15 octobre 2018 par sa résolution numéro U18-10-115;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00084 au 693-695, 7e Rang, tel que démontré sur le plan technique préparé par Éric Jokinen, membre de l'Ordre des ingénieurs, reçu le 1er octobre 2018 ainsi que sur le plan concept préparé par Dominique Fecteau, arpenteur-géomètre, minute 6 244, en date du 12 septembre 2018, à la condition de fournir un rapport d'étape à chaque phase de construction de l'allée véhiculaire privée et un rapport final des travaux réalisés à la fin des travaux indiquant les déficiences et les corrections à apporter.

ADOPTÉE

18-11-432

5.8 AUTORISATION - PLANTATION D'ARBRES - COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LES JARDINS DU SOLEIL LEVANT

ATTENDU QUE la Coopérative de solidarité les jardins du soleil levant a reçu une subvention de 4 000 $ d'Arbres Canada pour la plantation d'arbustes fruitiers;

ATTENDU QUE la Coopérative gère déjà le jardin communautaire et a demandé l'autorisation à la Municipalité afin d'effectuer la plantation d'arbustes fruitiers à cet endroit, soit au 1280 rue Dion (Chalet Dion);

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QU'une telle plantation ne contrevient pas à la réglementation municipale et correspond à la mission du jardin communautaire;

ATTENDU QUE la plantation a eu lieu le 14 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine l'autorisation donnée à la Coopérative pour la plantation d'arbustes qui a eu lieu le 14 octobre 2018 et que la Municipalité remercie la Coopérative pour ce projet.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

18-11-433

6.1 ADOPTION - TARIFICATION - PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN - HIVER 2018-2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte la tarification du Parc régional de Val-David-Val-Morin pour la saison Hiver 2018-2019, selon le tableau suivant, à savoir:

ski de fond	***raquette, fat bike / télémark hors-piste***	***FORFAIT****	
Tarif journalier 18 ans +		***Résident***	***Non-résident***
17$	10$	50$/hiver 50$/annuel	125$/hiver 170$/annuel
Gratuit pour les moins de 18 ans accompagnés d'un parent			
Tarif journalier 60 ans +		***Résident***	***Non-résident***
17$	10 $	45$/hiver 45$/annuel	110 $/hiver 150 $/annuel
Spécial mardi et mercredi*		**Corporatif local**	
12$ ski / 8$ raquette, télémark, fat bike		10$/120$ / annuel	

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Groupe scolaire (primaire et secondaire), garderie, camp de jour, association, regroupement (6 à 17ans)		
4 $		
Tarif de groupe		
Tarif journalier / par personne (15 personnes +) 1 gratuité par 15 personnes		
Ski de fond	*Raquette,fat bike télémark hors-piste*	*CÉGEP et UNIVERSITÉ (ski, raquette, télémark, fat bike)*
12$	8 $	*5$*
Tarif DUO Parc régional de Val-David-Val-Morin & Parc linéaire *Le P'tit train du Nord*		
Forfait DUO ANNUEL		**Forfait hiver**
Résident	*Non-Résident*	*Non-résident*
117 $	257 $	212 $
Tarif DUO 60 ans et +		
108 $	234 $	193 $

- Forfait hiver (de novembre 2018 à avril 2019) : Ski de fond, ski de montagne hors-piste, fat bike et raquette.
- Forfait annuel (de novembre 2018 à novembre 2019) : Ski de fond, ski de montagne hors-piste, raquette, Fat bike, vélo de montagne et randonnée pédestre.
- Carte perdue 5$.
- *Sauf 25-26 décembre 2018 et 1-2 janvier 2019

QUE la portion du sentier intervillages créé par l'organisme Par Monts et Vals traversant le Parc régional de Val-David-Val-Morin soit tarifée au même titre que les autres accès au parc.

ADOPTÉE

18-11-434

6.2 AUTORISATION - COTISATION ANNUELLE - FADOQ - RÉGION DES LAURENTIDES

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la cotisation annuelle à la FADOQ - Région des Laurentides, et ce, au coût de 125 $ taxes non applicables;

QUE les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même le poste budgétaire 02-701-90-494.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-11-435

6.3 AUTORISATION - COURSE DE PÈRES NOËL

ATTENDU l'événement sportif et communautaire: Course de Pères Noël;

ATTENDU QUE l'activité de marche et de course à pied se tiendra le 16 décembre 2018 entre 11 h 00 et 16 h 00;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager la pratique d'activités physiques et l'adhésion à un mode de vie sain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de cette activité, dont le départ se fera du parc Léonidas-Dufresne;

QUE la Municipalité rende disponible, selon les ressources disponibles, le soutien technique nécessaire en plus d'assurer la promotion de l'événement via ses outils promotionnels.

ADOPTÉE

18-11-436

6.4 AUTORISATION - LOCATION D'UNE ROULOTTE POUR PATINEURS - PARC LÉONIDAS-DUFRESNE

ATTENDU QUE le parc Léonidas-Dufresne est le lieu de rassemblement, durant la saison hivernale, entre autres pour les patineurs et les joueurs de hockey;

ATTENDU QU'il y a lieu de louer une roulotte pour la saison;

ATTENDU la proposition de la compagnie LOCATION D'ABRIS MOBILES A.M. INC. datée du 11 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la location d'une roulotte pour la période du 15 décembre 2018 au 15 mars 2019, pour une dépense n'excédant pas 2 425,00 $ plus les taxes applicables;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même le poste budgétaire 02-701-30-516.

ADOPTÉE

18-11-437

6.5 ADJUDICATION - FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN DE QUATRE PATINOIRES EXTÉRIEURES - PARC LÉONIDAS-DUFRESNE (3) ET PARC DU LAC PAQUIN - VAL-DAVID - APPEL D'OFFRES 2018-014

ATTENDU la demande de soumissions sur invitation effectuée concernant la fourniture de services d'entretien de quatre patinoires extérieures - Parc Léonidas-Dufresne (3) et parc du Lac Paquin - Val-David - Appel d'offres 2018-014;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 9 novembre 2018, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE la personne ayant déposé une soumission est la suivante:

Soumissionnaires	**Montants (taxes en sus)**
Jesse Brisson	**68 600,00 $**

ATTENDU la vérification de la conformité de la soumission reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission présentée par Jesse Brisson comme étant conforme;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à Jesse Brisson, au montant de 68 600,00 $ $ (plus les taxes applicables), le tout conformément à la soumission reçue;

QUE les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même le poste budgétaire 02-701-31-447.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-11-438

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 724-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 724 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Je, Jean-François Giasson, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera adopté le futur règlement 724-1 amendant le règlement numéro 724 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés.

18-11-439

7.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 700-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700 ÉTABLISSANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS

Je, Guy Séguin, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera adopté le futur règlement 700-1 amendant le règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

7.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 900 CONCERNANT LE BRÛLAGE - RETIRÉ

Cet avis de motion a été retiré par le conseil municipal.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

18-11-440

8.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 724-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 724 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière présente le projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 724-1 amendant le règlement numéro 724 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés.

ADOPTÉE

18-11-441

8.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 700-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700 ÉTABLISSANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière présente le projet de règlement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 700-1 amendant le règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

ADOPTÉE

8.3 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 900 CONCERNANT LE BRÛLAGE - RETIRÉ

Cette résolution a été retirée par le conseil municipal.

9 RÈGLEMENTS

18-11-442

9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 704 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE POUR PAYER LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AGRANDISSEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES OUVRAGES POUR UN MONTANT DE 310 000 $ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 704 décrétant une dépense pour payer les services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance pour l'agrandissement du système de traitement des ouvrages ainsi que les frais incidents pour un montant de 310 000 $ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas dépasser 310 000 $.

ADOPTÉE

10 VARIA

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-11-443

10.1 ACCEPTATION - CHANGEMENT DE NOM DES PROMOTEURS - PROJET DE LOTISEMENT - SECTEUR BALANGER - LOT 2 992 749

ATTENDU la résolution numéro 18-10-381 aux termes de laquelle la Municipalité a accepté le projet de lotissement dans le secteur de la rue Balanger - Lot 2 992 749 aux promoteurs madame Rachel Asselin-David et monsieur Pascal Aubin;

ATTENDU la réception de l'avis de changement de nom des promoteurs dudit projet de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte que le nom des promoteurs du projet de lotissement dans le secteur de la rue Balanger soit modifié par messieurs Dominic Asselin et Daniel Asselin;

QUE messieurs Asselin s'engagent à signer un protocole d'entente en vertu du règlement numéro 618 présentement en vigueur.

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois d'octobre 2018, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.2 DÉPÔT DES RAPPORTS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois d'octobre 2018 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.4 DÉPÔT - DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La mairesse informe l'assemblée du dépôt des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil en conformité avec la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Les déclarations reçues sont celles de :

- Kathy Poulin
- Jean-François Giasson
- Dominique Forget
- Mathieu Bouthillette
- Guy Séguin
- Carl De Montigny
- Manon Paquin

11.5 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS AU 31 OCTOBRE 2018

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur de la trésorerie, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, au Code municipal du Québec et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, des états comparatifs semestriels en date du 31 octobre 2018.

11.6 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉSOLUTION NUMÉRO 18-10-383 - SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sophie Charpentier, dépose un procès-verbal de correction visant la résolution 18-10-383 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 9 octobre 2018.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

18-11-444 **15 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 13 novembre 2018 soit levée à 22 h 26.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 décembre 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)

EST ABSENTE

Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 décembre 2018

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018

1.4 Certificats de crédits

2 Direction générale et ressources humaines

2.1 Registre des déclarations de plus de 200 $ des élus de la Municipalité

2.2 Autorisation - Demande d'aide financière - Sécurité civile - Volet 1

3 Finance et trésorerie

3.1 Ratification du journal des déboursés

3.2 Approbation budget 2018 et budget révisé 2018 - Office municipal d'habitation

4 Travaux publics

4.1 Adjudication - Entretien ménager 2019 - Appel d'offres 2018-015

4.2 Autorisation - Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2019

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

4.3 Recommandation de paiement - Réception finale des travaux - Rues Jacques et Lucille / réfection routière

5 Urbanisme et environnement

5.1 Autorisation - Demande de permis 2018-10011 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

5.2 Demande d'aménagement de terrain: 1366, rue Ernest-Brousseau

5.3 Demande d'aménagement de terrain: 1480, chemin de la Rivière

5.4 Demande d'aménagement de terrain: 1589, route 117

5.5 Demande d'enseigne: 2515, rue de l'Église

5.6 Demande de dérogation mineure: 1485, rue Le Familial

5.7 Demande de dérogation mineure: 1617, route 117

5.8 Demande d'usage conditionnel: 3914, 2e rang de Doncaster - Décision reportée

5.9 Subventions - Programme "Val-David - Habitations durables - Édition 2017"

6 Loisirs et culture

6.1 Programme d'aide financière aux organismes et aux individus

6.2 Approbation - Tarification - Activités de loisirs - Hiver 2019

6.3 Modification - Entente triennale de développement culturel 2018-2020 - Ministère de la Culture et des Communications

6.4 Modification - Résolution numéro 17-05-172 - Soutien financier Atelier de l'Île - 2017-2018-2019

7 Avis de motion

8 Projets de règlements

9 Règlements

9.1 Adoption - Règlement 700-1 amendant le règlement 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés

10 Varia

11 Documents déposés

11.1 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

11.2 Dépôt des rapports de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

11.3 Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

11.4 Dépôt du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement numéro 704

11.5 Dépôt - Pétition - Cession et municipalisation de la rue des Hauts-Bois

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période de questions

15 Levée de la séance

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

Le conseil municipal ajourne la séance afin de permettre de clore la soirée hommage aux citoyens. Il est 19 h 30.

Le conseil municipal ouvre de nouveau la séance. Il est 19 h 45.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE KATHY POULIN

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

18-12-447

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 décembre 2018 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

18-12-448

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2018

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les résolutions suivantes:

18-12-455 18-12-464 18-12-465

Le 11 décembre 2018,

Lucien Ouellet
Directeur de la trésorerie
et secrétaire-trésorier adjoint

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

18-12-449

2.1 REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE PLUS DE 200 $ DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le règlement décrétant les dispositions concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus de la Municipalité a été adopté lors de la séance ordinaire du 13 février 2018;

ATTENDU QUE tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou qui peut influencer son indépendance de jugement doit, lorsque sa valeur excède 200 $, faire l'objet d'une déclaration écrite par ce membre auprès de la secrétaire-trésorière de la Municipalité;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière tient un registre public de ces déclarations;

ATTENDU QUE lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre, la secrétaire-trésorière doit déposer un extrait de ce registre qui contient les déclarations qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du registre des déclarations de plus de 200 $ faites par les élus de la Municipalité depuis la dernière séance ordinaire du conseil municipal de l'année 2017 et qui est signé en date du 4 décembre 2018 par madame Sophie Charpentier, secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

18-12-450

2.2 AUTORISATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - SÉCURITÉ CIVILE - VOLET 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparations aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle règlementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec pour une somme de 4 500 $, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 $ et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 $.

QUE le conseil municipal autorise madame Sophie Charpentier, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

18-12-451

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 novembre 2018, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 181713 à 181899 457 722,44 $

ADOPTÉE

18-12-452

3.2 APPROBATION BUDGET 2018 ET BUDGET RÉVISÉ 2018 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le budget pour l'exercice financier 2018 de l'Office municipal d'habitation de Val-David soit accepté comme suit:

REVENUS: 77 346 $

DÉPENSES: 112 793 $

Déficit d'exploitation: 35 447 $

Contribution SHQ: 31 902 $

Contribution Val-David: 3 545 $

QUE le budget **révisé** pour l'exercice financier 2018 de l'Office municipal d'habitation de Val-David soit accepté comme suit:

REVENUS: 77 346 $

DÉPENSES: 114 793 $

Déficit d'exploitation: 37 447 $

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Contribution SHQ: 33 702 $

Contribution Val-David: 3 745 $

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

18-12-453

4.1 ADJUDICATION - ENTRETIEN MÉNAGER 2019 - APPEL D'OFFRES 2018-015

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation concernant l'entretien ménager 2019 - Appel d'offres 2018-015;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 décembre 2018, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé une soumission sont les suivantes:

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)
John Sanon - L'Équipe	78 056,53 $
Axia Services	87 597,01 $

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à John Sanon - L'Équipe, au prix de 67 890 $ plus les taxes applicables, conformément aux documents de la soumission présentée, et ce, du 1er février 2019 au 31 janvier 2020.

ADOPTÉE

18-12-454

4.2 AUTORISATION - MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec*:

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujetti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2019;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

18-12-455

4.3 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX - RUES JACQUES ET LUCILLE / RÉFECTION ROUTIÈRE

ATTENDU la recommandation datée du 22 novembre 2018 rédigée par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur de la firme Équipe Laurence, Experts conseils., relativement au paiement numéro 2 pour les travaux de réfection routière des rues Jacques et Lucille;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Pavages Multipro inc. une somme de 11 310,75 $ plus les taxes applicables, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 716.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18-12-456

5.1 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2018-10011 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE Patrick Rousseau a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2018-10011;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigée en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2018-10011, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 2 580,00 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

18-12-457

5.2 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 1366, RUE ERNEST-BROUSSEAU

DEMANDE de madame Marie-Pierre Plante concernant les travaux d'aménagement de terrain au 1366, rue Ernest-Brousseau.

ATTENDU QUE le 19 novembre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande d'aménagement de terrain au 1366, rue Ernest-Brousseau;

ATTENDU QUE l'aménagement minéral en cour avant est réalisé dans des teintes naturelles et sobres et est intégré aux caractéristiques du cadre bâti;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro U18-11-120;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

D'accepter le PIIA déposé pour la propriété ci-dessus mentionnée à la condition de planter quelques arbustes entre les deux murs, soit sur le palier, et planter un minimum de deux arbres en cour avant.

ADOPTÉE

18-12-458

5.3 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 1480, CHEMIN DE LA RIVIÈRE

DEMANDE de monsieur Luc Beaulieu concernant le projet d'aménagement de terrain (clôture et éclairage) au 1480, chemin de la Rivière.

ATTENDU QUE le 19 novembre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande d'aménagement de terrain au 1480, chemin de la Rivière;

ATTENDU QUE les équipements techniques sont dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers conçus afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro U18-11-121;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le PIIA déposé pour la propriété ci-dessus mentionnée.

ADOPTÉE

18-12-459

5.4 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 1589, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Simon Vanier concernant les travaux d'aménagement de terrain au 1589, route 117.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE le 19 novembre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande d'aménagement de terrain au 1589, route 117;

ATTENDU QUE les équipements techniques sont dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers conçus afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro U18-11-122;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le PIIA déposé pour la propriété ci-dessus mentionnée, à la condition suivante:

- L'espace tampon prévu entre le terrain résidentiel et l'aire d'entreposage extérieur doit avoir une largeur minimale de cinq (5) mètres et être composé d'un écran d'arbres (minimum de 60 % de conifères et plantés en quinconce à un minimum de 1,20 mètre d'intervalle) sur toute la profondeur du terrain résidentiel.

ADOPTÉE

18-12-460

5.5 DEMANDE D'ENSEIGNE: 2515, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de monsieur Étienne Savard concernant le projet d'enseigne au 2515, rue de l'Église.

ATTENDU QUE le 19 novembre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande d'enseigne au 2515, rue de l'Église;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne doit faire partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs et des matériaux qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE la demande ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU la réception par le conseil municipal de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro U18-11-123;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE refuser le PIIA déposé pour la propriété ci-dessus mentionnée.

ADOPTÉE

18-12-461

5.6 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 1485, RUE LE FAMILIAL

DEMANDE de monsieur Philippe Delisle relativement au 1485, rue Le Familial, afin de permettre l'empiétement du bâtiment principal de 0,53 mètre dans la marge de recul latérale alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une marge de recul arrière de 2 mètres.

Les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre du conseil.

ATTENDU QUE le 19 novembre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande de dérogation mineure au 1485, rue Le Familial;

ATTENDU QUE la maison mobile a été implantée en 1970 et qu'un permis a été émis pour la construction de la fondation en 1976;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro U18-11-124;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-10A

D'accepter la dérogation mineure déposée pour la propriété ci-dessus mentionnée.

ADOPTÉE

18-12-462

5.7 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 1617, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur James Voss relativement au 1617, route 117, afin de permettre l'implantation d'une piscine hors terre en cour avant alors que le règlement de zonage n° 601 prohibe les piscines en cour avant.

Les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre du conseil.

ATTENDU QUE le 19 novembre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande de dérogation mineure au 1617, route 117;

ATTENDU QUE le terrain n'est pas contigu à la route 117 et que la piscine n'est pas visible de la route;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro U18-11-125;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la dérogation mineure déposée pour la propriété ci-dessus mentionnée.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-12-463

5.8 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL: 3914, 2E RANG DE DONCASTER - DÉCISION REPORTÉE

DEMANDE de monsieur Carl Fillion concernant le projet de résidence de tourisme assujetti au règlement sur les usages conditionnels.

Les personnes présentes et intéressées par cette demande d'usage conditionnel sont invitées à se faire entendre du conseil.

- Monsieur Martin Dufour, propriétaire d'un immeuble voisin, se dit inquiet qu'il y ait des locations du genre Airbnb. Ce qui engendrerait plus de bruit, une diminution de la qualité de vie, des feux de camp à ciel ouvert malgré les interdictions, risque de feu de forêt;
- Une correspondance de madame Thérèse Dumesnil a été remise au conseil par sa représentante, madame Martine Lavallée. Dans cette correspondance madame Dumesnil mentionne son désaccord et dit qu'elle veut la sainte paix et pouvoir fraterniser avec un entourage humain amoureux de la nature tout comme elle. Des visiteurs de passage peuvent menacer l'intégrité des lieux (bruit, feux et autres). Des gens de passage ne seront jamais des voisins.
- Madame Andrée Cadotte mentionne que ce genre d'usage amènerait trop de monde et dit que les personnes de passage feraient du bruit et laisseraient des déchets partout. Elle aimerait rencontrer les membres du conseil afin de leur faire part de ses inquiétudes.
- Monsieur Carl Fillion, propriétaire du 3914, 2e rang de Doncaster, mentionne que c'est un projet temporaire jusqu'au mois de septembre 2019 et demande à rencontrer le conseil avant la période des fêtes.

ATTENDU QUE le 19 novembre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande d'usage conditionnel au 3914, 2e rang de Doncaster;

ATTENDU QUE l'usage sera exercé dans un bâtiment principal implanté en mode isolé dont l'usage est "habitation unifamiliale";

ATTENDU QUE l'usage principal et le bâtiment sont conformes aux règlements d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les critères prescrits par le règlement sur les usages conditionnels numéro 608;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro U18-11-126;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reporte sa décision quant à la demande d'usage conditionnel à la séance du 15 janvier 2019 afin de rencontrer et/ou prendre connaissance de l'argumentaire des citoyens et du demandeur.

ADOPTÉE

18-12-464

5.9 SUBVENTIONS - PROGRAMME "VAL-DAVID - HABITATIONS DURABLES - ÉDITION 2017"

ATTENDU QUE le règlement 718 établit le programme de subventions "Val-David - Habitations durables " - Édition 2017;

ATTENDU QUE la demande doit porter sur la construction d'une habitation neuve sur le territoire de la Municipalité et que le permis de construction devait avoir été émis entre le 1er juin 2017 et le 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE les demandes reçues, ont été étudiées par ordre de date de réception, le tout conformément au règlement en vigueur;

ATTENDU QUE l'atteinte du niveau d'attestation est déterminée à l'aide de la grille d'évaluation en annexe du règlement;

ATTENDU QUE les travaux devaient être terminés dans un délai de douze (12) mois suivant le dépôt de la demande d'admissibilité;

ATTENDU QU'à la fin des travaux, le propriétaire devait remettre le formulaire de demande d'attestation ainsi que les pièces justificatives prouvant que les travaux respectaient les dispositions du règlement. À la suite du dépôt de toutes les pièces justificatives par le demandeur, le fonctionnaire désigné a procédé à l'inspection finale des travaux;

ATTENDU QU'une subvention additionnelle équivalente à 10 % du montant de la subvention sera remise à l'entrepreneur ou l'auto constructeur, et ce, en vertu du règlement en vigueur.

ATTENDU QUE les travaux admissibles ont été approuvés par le fonctionnaire désigné pour les propriétés suivantes, à savoir:

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

- Permis de construction nº 2017-00394 émis le 2 septembre 2017, inspection finale le 6 septembre 2018, 600 points obtenus;

- Permis de construction nº 2017-00337 émis le 24 août 2017, inspection finale le 29 août 2018, 555 points obtenus;

- Permis de construction No. 2017-00439 émis le 18 octobre 2017, inspection finale le 8 novembre 2018, 555points obtenus;

- Permis de construction No. 2017-00484 émis le 3 novembre 2017, inspection finale le 30 octobre 2018, 585 points obtenus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accorde les subventions aux différents détenteurs de permis de construction et d'autoriser le paiement des sommes suivantes:

- Permis 2017-00394: 8 800 $ à madame Marie-Elaine Boudreau et monsieur Louis Barrette-Auclair;

- Permis 2017-00337: 8 800 $ à madame Catherine Besse;

- Permis 2017-00439:8 000 $ à madame Marie-Eve Comtois et monsieur Maxyme Rouyé et 800 $ à Maison Intégrale inc.;

- Permis 2017-00484:8 000 $ à madame Isabelle Boudreau et 800 $ à Construction Refuge du Nord;

QUE les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même le poste budgétaire 02-470-00-970.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

6 LOISIRS ET CULTURE

18-12-465

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes reçues de divers organismes;

ATTENDU la rencontre du comité d'analyse des demandes de soutien financier (CADAF) du 27 novembre 2018 et les recommandations qui en découlent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes et aux individus suivants:

À même le Fonds général (02-701-70-970)

- Centre d'Aide Personnes Traumatisées Crâniennes et Handicapées Physiques Laurentides (CAPTCHPL): 100 $
- Société Alzheimer des Laurentides: 300 $
- Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides: 100 $
- Prévoyance envers les aînés: 200 $
- Association des personnes handicapées intellectuelles des Laurentides (APHIL): 100 $
- Société de l'Autisme des Laurentides: 100 $
- Centre d'Action bénévole Laurentides: 200 $

QUE le conseil municipal autorise l'usage de la salle du Lac Paquin pour une période de six (6) mois à titre gratuit pour:

- Le groupe "Discussion Val-David".

ADOPTÉE

18-12-466

6.2 APPROBATION - TARIFICATION - ACTIVITÉS DE LOISIRS - HIVER 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

QUE le conseil municipal approuve la tarification des cours et activités de loisirs pour la session hiver 2019, tel que démontré dans le tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

18-12-467

6.3 MODIFICATION - ENTENTE TRIENNALE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020 - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ATTENDU la résolution 17-05-166 signifiant au Ministère de la Culture et des Communications (MCC) un engagement financier de 7 500 $ pour chacune des années 2018-2019-2020;

ATTENDU l'ajout de crédits supplémentaires par le MCC en 2019 pour les ententes en cours;

ATTENDU QUE le montant investi par les municipalités est bonifié de 100 % par le Ministère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal désire signifier au ministère de la Culture et des Communications qu'il procédera à un engagement financier de 7 000 $ pour 2019, pour la réalisation de deux projets supplémentaires dans le cadre de son entente de développement culturel 2018-2020.

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE

18-12-468

6.4 MODIFICATION - RÉSOLUTION NUMÉRO 17-05-172 - SOUTIEN FINANCIER ATELIER DE L'ÎLE - 2017-2018-2019

ATTENDU la résolution numéro 17-05-172 octroyant à l'Atelier de l'Île un soutien financier de 15 000 $ pour chacune des années 2017-2018-2019;

ATTENDU QUE l'Atelier de l'Île collabore en tant que partenaire dans notre entente de développement culturel 2018-2020 avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC);

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE le MCC a des crédits supplémentaires en 2019 à proposer aux municipalités ayant déjà des ententes avec celui-ci;

ATTENDU QUE le montant investi par les municipalités est bonifié de 50 % par le MCC;

ATTENDU QUE l'Atelier de l'Île souhaite offrir un autre projet en médiation culturelle et exposition en 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal modifie la résolution numéro 17-05-172 et indique que la somme versée au 13 février 2019 sera de 10 000 $ au lieu de 15 000 $;

QU'il y aura lieu de faire un transfert de 5 000 $ pour notre entente avec le MCC.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

Aucun point.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point.

9 RÈGLEMENTS

18-12-469

9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 700-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 700 ÉTABLISSANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal adopte le règlement 700-1 amendant le règlement 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

ADOPTÉE

10 VARIA

Aucun point.

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de novembre 2018, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.2 DÉPÔT DES RAPPORTS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de novembre 2018 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.4 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT NUMÉRO 704

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 704 décrétant une dépense pour payer les services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance pour l'agrandissement du système de traitement des ouvrages ainsi que les frais incidents pour un montant de 310 000 $ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas dépasser 310 000 $.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11.5 DÉPÔT - PÉTITION - CESSION ET MUNICIPALISATION DE LA RUE DES HAUTS-BOIS

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition relative à une demande pour la cession et la municipalisation de la rue des Hauts-Bois.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

Le conseil municipal ajourne la séance lors de l'exposé de monsieur le conseiller Carl De Montigny afin de permettre à la chorale d'interpréter leur chant de Noël et par la suite le conseil ouvre de nouveau la séance.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

Le document suivant a été déposé par un intervenant:

- Exposé de sensibilisation à l'égard de la réduction des gaz à effet de serre (1 page).

18-12-470

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 11 décembre 2018 soit levée à 21 h 44.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 18 décembre 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 18 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

EST ABSENT

Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
2 Constatation de la régularité de la séance du conseil
3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
4 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 (budget et PTI)
5 Finance et trésorerie
  5.1 Adoption du budget de la Municipalité du Village de Val-David - Exercice financier 2019
  5.2 Adoption - Programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021
6 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

2 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à s'exprimer sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

Aucune question n'est posée.

18-12-471

4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2018 (BUDGET ET PTI)

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 (budget et PTI) soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

5 FINANCE ET TRÉSORERIE

18-12-472

5.1 ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID - EXERCICE FINANCIER 2019

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit adopter un budget pour l'exercice financier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le budget pour l'exercice financier 2019 qui prévoit des revenus et dépenses de 9 487 727 $;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal décrète qu'un document explicatif portant sur le budget adopté soit affiché dans le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

18-12-473

5.2 ADOPTION - PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021

ATTENDU l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021 soit adopté au montant de 15 961 000 $ dont 3 861 000 $ pour l'année 2019;

QUE le conseil municipal décrète qu'un document explicatif portant sur le programme triennal des immobilisations adopté soit affiché dans le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

18-12-474

6 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 (budget et PTI) soit levée à 18 h 24.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 18 décembre 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

EST ABSENT

Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

2 Constatation de la régularité de la séance du conseil

3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

4 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 (Projet de règlement de taxation)

5 Avis de motion

5.1 Avis de motion - Règlement numéro 729 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2019

6 Projets de règlements

6.1 Présentation et adoption du projet de règlement numéro 729 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2019

6.2 Période de questions

7 Levée de la séance

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 31 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à s'exprimer sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

Aucune question n'est posée.

18-12-475

4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2018 (PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION)

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 (projet de règlement de taxation) soit adopté, tel que présenté, en ajoutant le point 6.2 - Période de questions.

ADOPTÉE

5 AVIS DE MOTION

18-12-476

5.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 729 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019

Je, Dominique Forget, conseillère municipale donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 729 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2019.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

6 PROJETS DE RÈGLEMENTS

18-12-477

6.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 729 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière présente le projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 729 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2019.

ADOPTÉE

6.2 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

18-12-478

7 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 (projet du règlement de taxation) soit levée à 19 h 57.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 18 décembre 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 20 h 00.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

EST ABSENT

Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

2 Constatation de la régularité de la séance du conseil

3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

4 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018

5 Certificats de crédits

6 Direction générale et ressources humaines

6.1 Autorisation - Renouvellement d'assurances - Groupe Ultima inc. / Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Assurances générales 2019

6.2 Amendement - Résolution numéro 18-02-036 - Demande d'aide financière - Fonds de développement des territoires 2017-2018 - Projet de plan d'agriculture de la Municipalité

6.3 Amendement - Résolution numéro 18-02-037 - Acceptation des modalités d'une aide financière - Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région - Plan d'agriculture urbaine

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

6.4 Demande de renouvellement de l'accord de principe - Ministère de la Culture et des Communications - Projet de réaménagement et d'agrandissement de la bibliothèque de Val-David

7 Finance et trésorerie

7.1 Autorisation de dépenses en raison de contrats conclus avant le 1er janvier 2019

7.2 Période de questions

8 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à s'exprimer sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

Aucune question n'est posée.

18-12-479

4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 soit adopté, tel que présenté, en ajoutant le point 7.2 - Période de questions.

ADOPTÉE

5 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les résolutions suivantes:

18-12-480 18-12-481 18-12-482
18-12-484

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Le 18 décembre 2018,

Lucien Ouellet
Directeur de la trésorerie
et secrétaire-trésorier adjoint

6 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

18-12-480

6.1 AUTORISATION - RENOUVELLEMENT D'ASSURANCES - GROUPE ULTIMA INC. / MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – ASSURANCES GÉNÉRALES 2019

ATTENDU la mise à jour des protections d'assurances effectuées au cours de l'année 2018;

ATTENDU la proposition de renouvellement des assurances générales de la Municipalité par le Groupe Ultima inc. / MMQ ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à renouveler les polices d'assurances de la Municipalité pour l'année 2019 avec le Groupe Ultima inc. / MMQ par l'entremise du représentant autorisé, les Assurances Jones inc.;

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'un montant total maximal de 79 650 $ (plus les taxes applicables) pour ce faire;

QUE les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les postes budgétaires suivants:

Postes budgétaires	Description	Montant
02-110-00-420	Assurances	1 505 $
02-130-00-420	Assurances	7 205 $
02-190-00-420	H.V. Assurances	3 340 $
02-220-00-420	Assurances	6 835 $
02-340-00-420	Assurances réseau éclairage	995 $

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

02-390-00-420	Assurances bâtisse G.M.	4 610 $
02-390-01-420	Assurances transport autres	4 665 $
02-412-00-420	Assurances bâtisse	6 150 $
02-414-00-420	Assurances usine	4 770 $
02-415-00-420	Assurances refoulement	2 690 $
02-622-00-420	Assurances urbanisme et zonage	1 870 $
02-622-00-420	Assurances kiosques touristiques	215 $
02-701-24-420	Assurances église	7 790 $
02-701-25-420	Assurances presbytère	2 160 $
02-701-26-420	Assurances Chalet d'accueil	1 140 $
02-701-67-420	Assurances sentiers	854 $
02-701-90-420	Assurances	7 300 $
02-702-31-420	Assurances bibliothèque	3 575 $
02-702-51-420	Assurances M.V.	620 $
02-320-01-425	Assurances matériel roulant	5 870 $
02-330-01-425	Assurances matériel roulant	7 840 $
02-413-01-425	Assurances matériel roulant aqueduc	3 380 $
02-415-00-425	Assurances matériel roulant égout	1 440 $

ADOPTÉE

18-12-481

6.2 AMENDEMENT - RÉSOLUTION NUMÉRO 18-02-036 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2017-2018 - PROJET DE PLAN D'AGRICULTURE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 13 février 2018, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 18-02-036 intitulée "Autorisation - Demande d'aide financière - Fonds de développement des territoires 2017-2018 - Projet de plan d'agriculture de la Municipalité";

ATTENDU QUE pour la saine administration de la Municipalité, il y aurait lieu d'amender ladite résolution afin de préciser la provenance des fonds;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal amende la résolution numéro 18-02-036 et indique que la somme versée par la Municipalité à titre de contribution monétaire directe soit puisée à même le poste budgétaire 02-470-00-699.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-12-482

6.3 AMENDEMENT - RÉSOLUTION NUMÉRO 18-02-037 - ACCEPTATION DES MODALITÉS D'UNE AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE EN RÉGION - PLAN D'AGRICULTURE URBAINE

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 13 février 2018, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 18-02-037 intitulée "Autorisation de signature - Acceptation des modalités d'une aide financière - Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région - Plan d'agriculture urbaine";

ATTENDU QUE pour la saine administration de la Municipalité, il y aurait lieu d'amender ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal amende la résolution numéro 18-02-037 et indique que la somme versée par la Municipalité à titre de contribution monétaire directe s'élève à un montant de 3 608 $;

QUE les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même le poste budgétaire 02-470-00-699.

ADOPTÉE

18-12-483

6.4 DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE PRINCIPE - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET D'AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE VAL-DAVID

ATTENDU la signature de l'accord de principe par le ministre de la Culture et des Communications, le 6 septembre 2013, visant le réaménagement et l'agrandissement de la bibliothèque de Val-David;

ATTENDU QUE plusieurs facteurs exogènes au projet ont empêché la Municipalité de satisfaire toutes les exigences nécessaires à l'annonce définitive du projet;

ATTENDU QUE la vision du conseil municipal consiste à faire de la bibliothèque un lieu-phare polyvalent et ouvert au dynamisme culturel présent à Val-David;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal demande au ministère de la Culture et des Communications de renouveler l'accord de principe déjà signifié à notre Municipalité pour une période de deux années additionnelles;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout les documents requis à cette demande.

ADOPTÉE

7 FINANCE ET TRÉSORERIE

18-12-484

7.1 AUTORISATION DE DÉPENSES EN RAISON DE CONTRATS CONCLUS AVANT LE 1ER JANVIER 2019

ATTENDU les résolutions ci-dessous par lesquelles le conseil municipal autorise la conclusion de divers contrats se poursuivant en 2019:

Résolution	Objet	Coût	Code budgétaire
17-06-189	Conclusion d'un contrat de location avec la compagnie Xerox pour un photocopieur de marque Xerox WorkCenter C8070 du 11 août 2017 au 11 août 2022	2 813,73 $	02-130-00-517
18-11-437	Conclusion d'un contrat aux fins de la fourniture de services d'entretien pour quatre patinoires extérieures avec Jesse Brisson pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020, avec option de renouvellement	22 600,00 $	02-701-30-447 02-701-31-447

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-12-453	Conclusion d'un contrat aux fins de l'entretien ménager avec L'Equipe pour l'année 2019, soit du 1er février 2019 au 31 janvier 2020	62 232,50 $	02-190-00-523 02-390-00-523 02-622-01-523 02-701-20-523 02-701-21-523 02-701-24-523 02-701-25-523 02-701-26-523 02-701-55-523 02-701-90-523 02-702-23-523 02-702-31-523
16-12-478	Conclusion d'une entente avec la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés	800,00 $	02-230-00-999
18-11-424	Conclusion d'un contrat avec Gestion immobilière DD aux fins du déneigement des allées	3 500,00 $	02-330-00-443
~~17-05-152~~ 17-02-038	~~Conclusion d'une convention de services avec le Marché public des Laurentides aux fins de l'élaboration, la réalisation et l'aménagement de la Place publique et également pour~~ l'acquisition ~~de~~ kiosques et autres ~~éléments reliés aux infrastructures permanentes de la~~ Place publique ~~pour les~~ années ~~2017-2018-2019-2020~~ Conclusion d'une convention Relative à l'octroi d'une aide financière pour la tenue des marchés publics de Val-David pour les années 2017-2018-2019-2020	21 175,00 $	02-110-00-970
17-05-172	Autorisation d'un soutien financier pour l'Atelier de l'Île pour les années 2017-2018-2019	10 000,00 $	02-702-90-970

Procès-verbal de correction daté du 5 février 2019 et déposé à la séance du 12 février 2019

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-05-171	Autorisation d'un soutien technique 2017 et d'un soutien financier 2018-2019 pour 1001 Visages	8 000,00 $	02-702-90-970
17-01-024	Autorisation d'une aide financière pour Lézarts Loco pour les années 2017-2018-2019	26 000,00 $	02-702-90-970
17-07-217	Conclusion d'un contrat avec le Journal Ski-se-dit du 1er juillet 2017 au 30 juin 2020	12 800,00 $	02-130-00-341
18-04-122	Conclusion d'un contrat avec la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés aux fins de l'audition des livres comptables incluant la préparation du rapport financier annuel de la Municipalité pour l'exercice financier 2018	13 950,00 $	02-130-00-413
16-11-433	Conclusion d'un contrat de services avec la SPCALL du 1er janvier au 31 décembre 2017, avec options de renouvellement	24 300,00 $	02-292-00-451
18-03-078	Autorisation d'un soutien technique et financier pour le Centre d'exposition de Val-David pour les années 2018-2019-2020	106 000,00 $	02-702-51-970

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-04-137	Conclusion d'un contrat de location avec la compagnie Toyota Crédit pour le véhicule du coordonnateur #76-16 de avril 2016 à mars 2019	1 312,20 $	02-320-01-515 02-330-01-515
16-10-397	Conclusion d'un contrat de location avec la compagnie Toyota Crédit pour le véhicule du directeur des travaux publics #77-16 de octobre 2016 à septembre 2019	3 936,60 $	02-320-01-515 02-330-01-515
18-10-364	RITL quote-part annuelle	392 972,00 $	02-451-11-954
18-11-407	RIDM quote-part annuelle	333 457,00 $	02-220-02-952
16-08-309	Conclusion d'un contrat de location avec la compagnie Équipement de bureau R. Légaré pour un photocopieur de marque Kyocera TA-3051cipour le service des Loisirs de août 2016 à août 2021	1 980,00 $	02-701-90-514
18-02-072	Programme de subventions "Val-David Habitations durables - Édition 2018" (règlement 718-2018)	30 000,00 $	02-470-00-970
18-11-436	Conclusion d'un contrat de location avec la compagnie Location d'abris mobile A.M. inc. pour une roulotte pour la patinoire	2 425,00 $	02-701-30-516

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

17-05-166	Confirmation d'un engagement financier auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre d'une entente triennale de développement culturel 2018-2019-2020 pour la réalisation de projets	14 500,00 $	02-702-91-970
18-04-119	Conclusion d'un contrat de services avec la compagnie Pro-iTek inc. aux fins d'une banque d'heures pour soutien informatique pour les années 2018-2019-2020	8 100,00 $	02-130-01-414
18-12-450	Confirmation de la contribution de la Municipalité dans le cadre du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec	900,00 $	02-230-00-419

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise les dépenses maximales ci-dessus (plus taxes si applicables) pour l'année 2019 à même les codes budgétaires ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

7.2 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-12-485 **8 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 soit levée à 20 h 14.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 20 décembre 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)

SONT ABSENTS

Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

2 Constatation de la régularité de la séance du conseil

3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

4 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2018

5 Règlements

5.1 Adoption - Règlement numéro 729 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2019

6 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-104

Le conseil municipal ajourne la séance afin de permettre de clore la séance d'information avec les citoyens des rues Alarie, des Bouleaux et des Pruches. Il est 19 h 30.

Le conseil municipal ouvre de nouveau la séance. Il est 20 h 17.

2 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

18-12-486

4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2018 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

5 RÈGLEMENTS

18-12-487

5.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 729 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 729 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2019.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

18-12-488 **6 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance extraordinaire du 20 décembre 2018 soit levée à 20 h 32.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104